



# Études économiques de l'OCDE ESTONIE

JANVIER 2015





# Études économiques de l'OCDE : Estonie 2015

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

**Merci de citer cet ouvrage comme suit :**

OCDE (2015), *Études économiques de l'OCDE : Estonie 2015*, Éditions OCDE, Paris.  
[http://dx.doi.org/10.1787/eco\\_surveys-est-2015-fr](http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-est-2015-fr)

ISBN 978-92-64-22698-2 (imprimé)  
ISBN 978-92-64-22723-1 (PDF)

Série : Études économiques de l'OCDE  
ISSN 0304-3363 (imprimé)  
ISSN 1684-3428 (en ligne)

Études économiques de l'OCDE : Estonie  
ISSN 2221-2272 (imprimé)  
ISSN 2221-2280 (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

**Crédits photo :** Couverture © iStockphoto.com/Oleksiy Mark.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : [www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm](http://www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm).

© OCDE 2015

---

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com), ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).

---

## Table des matières

<b>Statistiques de base de l'Estonie, 2013</b> .....	7
<b>Résumé</b> .....	9
Principales conclusions .....	10
Principales recommandations .....	11
<b>Évaluation et recommandations</b> .....	13
Les cadres de politique publique sont favorables, mais des réformes sont de mise pour accélérer la convergence .....	14
L'affaiblissement des exportations a pesé sur la croissance .....	16
Les risques financiers internes sont limités .....	20
La situation des finances publiques est solide .....	22
<i>Recommandations de politique budgétaire</i> .....	23
Augmenter la productivité et bénéficier davantage de l'ouverture du pays .....	24
<i>Recommandations pour accroître la productivité</i> .....	27
Réduire les émissions de CO <sub>2</sub> et la consommation d'énergie .....	27
<i>Recommandations pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et la consommation d'énergie</i> ...	29
Utiliser au mieux le capital humain .....	29
<i>Recommandations pour utiliser au mieux le capital humain</i> .....	37
Bibliographie .....	37
Annexe. <b>Principales réformes structurelles</b> .....	41

## Chapitres thématiques

Chapitre 1. <b>Accroître la productivité et tirer davantage parti de l'ouverture de l'économie</b> .....	49
La croissance modeste de la productivité ralentit la convergence des revenus ...	50
L'ouverture de l'économie et les investissements directs étrangers à forte valeur ajoutée stimulent la productivité et l'innovation .....	52
Mieux exploiter l'innovation .....	53
Améliorer la réglementation des marchés de produits .....	59
Assurer l'accès des PME au crédit .....	62
Comblar certains retards en matière d'infrastructure .....	63
Réduire les émissions de CO <sub>2</sub> et la consommation d'énergie .....	65
<i>Recommandations pour accroître la productivité et tirer davantage parti de l'ouverture         de l'économie</i> .....	70
Bibliographie .....	71

Chapitre 2. <b>Utiliser au mieux le capital humain</b> . . . . .	75
L'offre de main-d'œuvre diminue et le chômage structurel reste élevé . . . . .	76
Les politiques qui encouragent l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes ont des retombées positives sur l'utilisation de la main-d'œuvre. . . . .	80
Rendre le système fiscal plus favorable à l'emploi . . . . .	81
Le système des retraites fait peser des charges inutiles sur les travailleurs . . . . .	85
L'amélioration de l'offre de qualifications utilisables sur le marché du travail a été la priorité des pouvoirs publics. . . . .	91
<i>Recommandations pour utiliser au mieux le capital humain.</i> . . . . .	99
Bibliographie . . . . .	100
<b>Encadrés</b>	
1.1. La spécialisation intelligente et sa mise en œuvre en Estonie . . . . .	55
1.2. S'inspirer des sciences du comportement pour encourager l'investissement dans l'isolation – données du Royaume-Uni . . . . .	69
2.1. Migrations et travail transfrontalier en Estonie. . . . .	79
2.2. L'initiative lancée par la Suède pour réduire le montant des frais de gestion dans le système de retraite privé obligatoire. . . . .	89
2.3. Stratégie estonienne d'apprentissage tout au long de la vie 2014-20 . . . . .	92
<b>Tableaux</b>	
1. Indicateurs et projections macroéconomiques. . . . .	20
2. Composition des recettes fiscales, 2011 . . . . .	31
3. Taux d'emploi des jeunes jusqu'à 3 ans après l'obtention de leur diplôme, par niveau d'études . . . . .	36
2.1. Décomposition de la progression du taux d'utilisation de la main-d'œuvre . . . . .	76
2.2. Taux de chômage par groupe d'âge et niveau d'études, 2013 . . . . .	77
2.3. Composition des recettes fiscales, 2011 . . . . .	83
2.4. Taux d'emploi des jeunes jusqu'à 3 ans après l'obtention de leur diplôme, par niveau d'études . . . . .	94
<b>Graphiques</b>	
1. PIB réel par habitant et revenu réel des ménages décomposés par quintile. . . . .	14
2. Convergence du PIB par habitant et de la productivité . . . . .	15
3. Résultats moyens en termes de bien-être, 2014 . . . . .	16
4. Production, coûts de main-d'œuvre et prix à la consommation. . . . .	17
5. Taux de chômage par niveau d'éducation . . . . .	18
6. Mouvements migratoires et évolution de la population . . . . .	18
7. Performance à l'exportation et compétitivité . . . . .	19
8. Indicateurs financiers . . . . .	21
9. Réglementation des marchés de produits . . . . .	25
10. Procédures de faillite : taux de recouvrement des créances et durée . . . . .	26
11. Émissions de gaz à effet de serre et consommation d'énergie . . . . .	28
12. Les coins fiscaux sur le travail . . . . .	30
13. Offres d'emploi par niveau de qualification. . . . .	30
14. Frais de gestion des fonds de pension en pourcentage des actifs . . . . .	32
15. Résultats éducatifs des jeunes adultes. . . . .	35
1.1. Évolution de la productivité . . . . .	50

1.2. Contribution à la croissance de la valeur ajoutée réelle du secteur des entreprises par heure travaillée . . . . .	51
1.3. Productivité de la main-d'œuvre par taille d'entreprise, économie totale . . . .	51
1.4. Entrées d'investissements directs étrangers par secteur . . . . .	52
1.5. Dépenses de R-D . . . . .	53
1.6. Participation publique et droit de saisine des autorités . . . . .	56
1.7. Collaboration des entreprises avec des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche publique dans le domaine de l'innovation . . . . .	58
1.8. Réglementation des marchés de produits . . . . .	59
1.9. Procédures de faillite : taux de recouvrement des créances et durée . . . . .	61
1.10. Émissions de gaz à effet de serre et consommation d'énergie . . . . .	66
2.1. Offres d'emploi par niveau de qualification . . . . .	77
2.2. Mouvements migratoires et évolution de la population . . . . .	78
2.3. Projections du taux de dépendance totale . . . . .	80
2.4. Coins fiscaux sur le travail . . . . .	82
2.5. Frais de gestion des fonds de pension en pourcentage des actifs . . . . .	86
2.6. L'impôt implicite sur la poursuite de l'activité : pensions de vieillesse . . . . .	91
2.7. Résultats éducatifs des jeunes adultes . . . . .	93
2.8. Rendement privé et public de l'enseignement supérieur . . . . .	94

Cette Étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (EDR) de l'OCDE, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays membres.

La situation économique et les politiques de l'Estonie ont été examinées par le Comité le 5 novembre 2014. Le projet de rapport a été ensuite révisé à la lumière des discussions et définitivement approuvé en tant que rapport ayant l'aval de l'ensemble du Comité le 15 décembre 2014.

Le projet de rapport du Secrétariat a été préparé pour le Comité par Andrés Fuentes Hutfilter, et Andreas Kappeler, sous la direction d'Andreas Wörgötter. Les recherches ont été menées avec l'aide de Seung-Hee Koh et Eun Jung Kim. Le document a été préparé et formaté par Heloise Wickramanayake.

La précédente Étude économique de l'Estonie a été publiée en octobre 2012.

Des informations sur la dernière Étude ainsi que sur les précédentes et des informations complémentaires sur la manière dont les Études sont préparées sont disponibles sur [www.oecd.org/eco/surveys](http://www.oecd.org/eco/surveys).

## Suivez les publications de l'OCDE sur :



[http://twitter.com/OECD\\_Pubs](http://twitter.com/OECD_Pubs)



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/oecdilibrary>



<http://www.oecd.org/oecdirect/>

## Ce livre contient des...

**StatLinks** 

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

**STATISTIQUES DE BASE DE L'ESTONIE, 2013**  
(Les chiffres entre parenthèses indiquent la moyenne de l'OCDE)\*

LE PAYS, LA POPULATION ET LE CYCLE ÉLECTORAL				
Population (millions)	1.3		Densité de la population par km <sup>2</sup>	29.5 (34.4)
Moins de 15 ans (%)	16.0	(18.3)	Espérance de vie (années, 2012)	76.5 (80.2)
Plus de 65 ans (%)	17.1	(15.6)	Hommes	71.4 (77.5)
Née à l'étranger (% , 2011)	15.9		Femmes	81.5 (82.9)
Croissance moyenne des 5 dernières années (%)	-0.1	(0.6)	Élection générale la plus récente	Mars 2011
L'ÉCONOMIE				
Produit intérieur brut (PIB)			Part dans la valeur ajoutée (%)	
En prix courants (milliards USD)	25		Secteur primaire	3.6 (2.5)
En prix courants (milliards EUR)	19		Industrie y compris construction	28.9 (26.8)
Croissance réelle moyenne des 5 dernières années (%)	0.1	(0.8)	Services	67.5 (70.5)
Par habitant (000 USD PPA)	25.6	(39.1)		
LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES				
En pourcentage du PIB				
Dépenses	38.9	(42.5)	Dettes financières brutes	13.5 (110.7)
Recettes	38.4	(36.8)	Dettes financières nettes	-32.2 (69.9)
LE COMPTE DES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES				
Taux de change (EUR par USD)	0.753		Principales exportations (% du total des exportations de marchandises)	
Taux de change PPA (USA = 1)	0.556		Machines et matériel de transport	31.8
En pourcentage du PIB			Articles manufacturés	15.2
Exportations de biens et services	86.1	(53.4)	Articles manufacturés divers	14.4
Importations de biens et services	85.2	(49.4)	Principales importations (% du total des importations de marchandises)	
Solde de la balance courante	-1.4	(-0.1)	Machines et matériel de transport	33.8
Position d'investissements internationaux nette	-48.9		Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	14.1
			Articles manufacturés	13.8
LE MARCHÉ DU TRAVAIL, LES QUALIFICATIONS ET L'INNOVATION				
Taux d'emploi des 15-64 ans (%)	68.5	(65.2)	Taux de chômage, Enquête sur la population active (15 ans et plus) (%)	8.6 (7.9)
Hommes	71.4	(73.1)	Jeunes (15 à 24 ans, %)	18.8 (16.1)
Femmes	65.7	(57.4)	De longue durée (1 an et plus, %)	3.8 (2.7)
Taux d'activité des 15-64 ans (%)	75.1	(71.1)	Niveau d'instruction supérieure des 25-64 ans (% , 2012)	37.3 (32.2)
Nombre moyen d'heures travaillées par an	1 868	(1 771)	Dépenses intérieures brutes en R-D (% du PIB, 2012)	2.2 (2.4)
L'ENVIRONNEMENT				
Offre d'énergie primaire par habitant (tep)	4.4	(4.2)	Émissions de CO <sub>2</sub> par habitant dues à la combustion d'énergie (tonnes, 2012)	12.3 (9.7)
Énergies renouvelables (%)	13.0	(8.8)	Prélèvements d'eau par habitant (1 000 m <sup>3</sup> , 2012)	1.2
Concentration en particules fines (secteur urbain, PM <sub>10</sub> , µg/m <sup>3</sup> , 2011)	16.7	(28.0)	Déchets municipaux par habitant (tonnes, 2012)	0.3 (13.5)
LA SOCIÉTÉ				
Inégalité de revenus (coefficient de Gini, 2011)	0.323	(0.308)	Résultats de l'éducation (score PISA, 2012)	
Taux de pauvreté relative (% , 2011)	11.7	(11.1)	Compréhension de l'écrit	516 (496)
Revenu disponible médian des ménages (000 USD PPA, 2010)	10.0	(20.4)	Mathématiques	521 (494)
Dépenses publiques et privées (% du PIB)			Sciences	541 (501)
Soins de santé (2012)	5.9	(9.2)	Part des femmes au Parlement (% , octobre 2014)	19.0 (26.7)
Retraites (2011)	7.0	(8.7)	Aide officielle nette au développement (% du RNN)	0.13 (0.37)
Éducation (primaire, secondaire, post sec. non supérieur, 2011)	3.4	(3.9)		

Indicateur du vivre mieux : [www.oecdbetterlifeindex.org/fr/](http://www.oecdbetterlifeindex.org/fr/)

\* Lorsque l'agrégat OCDE n'existe pas dans la base de données d'origine, une moyenne simple a été calculée des dernières données disponibles si des données existent pour au moins 29 pays membres.

Source : Calculs à partir des données extraites des bases de données des organisations suivantes : OCDE, Agence internationale de l'énergie, Banque mondiale, Fonds monétaire international et Union interparlementaire.



## Résumé

- *Principales conclusions*
- *Principales recommandations*

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

## Principales conclusions

Après son adhésion à l'UE en 2004, l'Estonie a connu une forte augmentation de la demande intérieure, financée par le crédit, qui a été suivie de l'éclatement de la bulle immobilière et de la crise financière internationale. L'économie s'est rapidement ensuite redressée. Le cadre réglementaire est, dans l'ensemble, favorable à la croissance et les pouvoirs publics mettent en œuvre de nouvelles réformes structurelles d'importance. La situation budgétaire est solide et les mesures macroprudentielles ont été renforcées. Cependant, la croissance s'est ralentie ces dernières années, en partie du fait de la faiblesse de la demande extérieure. Le PIB réel par habitant reste inférieur au niveau record atteint en 2007. Le retard de productivité par rapport aux pays à revenu élevé ne se résorbe à ce jour que lentement. Le déséquilibre entre les qualifications demandées et offertes contribue au chômage structurel, tandis que l'émigration réduit la main-d'œuvre disponible. Si les politiques publiques ne changent pas, la hausse des revenus aura tendance à accroître les émissions de gaz à effet de serre qui, rapportées au PIB, comptent parmi les plus importantes de l'OCDE. Pour l'Estonie, les principaux défis sont donc d'accélérer la progression de la productivité, notamment en tirant le meilleur parti du capital humain, et de contenir les émissions de gaz à effet de serre.

**Prendre des mesures pour accélérer durablement les gains de productivité.** L'Estonie bénéficie d'un secteur des services de TIC innovant et d'une forte création d'entreprises. Pourtant, les exportations sont concentrées dans des produits à faible ou moyenne intensité technologique et il y a eu peu d'entrées d'IDE dans les activités à valeur ajoutée élevée. Certes, les dépenses de recherche-développement ont augmenté et des réformes ont donné plus d'efficacité à la politique d'innovation, mais trop peu d'entreprises collaborent avec les instituts de recherche. Bien que les infrastructures de transport aient été renouvelées, des goulets d'étranglement continuent à freiner le développement du secteur privé. Les procédures de faillite sont longues, ce qui augmente les coûts de sortie pour les entrepreneurs et entraîne des incertitudes pour les créanciers.

**Réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et la consommation d'énergie.** La faible efficacité énergétique concourt à l'importance des émissions de CO<sub>2</sub>. Des objectifs ambitieux de réduction des émissions au-delà de 2020 sont attendus, dans le cadre de ceux fixés par l'Union européenne, et l'économie est vulnérable à une hausse du prix du carbone dans le système communautaire de quotas d'émission. Les taux implicites d'imposition par tonne de CO<sub>2</sub> sont en moyenne bas et varient en fonction des sources d'énergie et de leur emploi.

**Utiliser au mieux le capital humain.** Malgré les mesures d'allègement de l'impôt sur le revenu et des cotisations de sécurité sociale, la forte imposition du travail limite l'utilisation de la main-d'œuvre. On peut notamment citer les taux de cotisation élevés au système de retraite privé obligatoire et les généreux régimes professionnels spéciaux de retraite anticipée qui doivent être financés par une lourde fiscalité. Bien que des réformes importantes aient élevé la qualité de l'enseignement professionnel, celui dispensé en entreprise au niveau du deuxième cycle de l'enseignement secondaire est insuffisamment développé.

**Utiliser la politique budgétaire pour accélérer durablement la progression de la productivité.** La dette publique est très faible et le solde structurel du budget de l'État a été proche de l'équilibre dans la période récente. Les pouvoirs publics prévoient des soldes structurels équilibrés ou excédentaires qui permettront d'accumuler des actifs financiers. Dans une petite économie volatile comme celle de l'Estonie, il est prudent de conserver une situation budgétaire solide. Cependant, cette économie en phase de rattrapage a aussi des besoins importants de dépenses publiques pour faire progresser durablement la productivité et assurer l'équité. Des lacunes sont encore présentes dans les politiques actives du marché du travail, ainsi qu'en matière d'infrastructures, de formation continue et de formation professionnelle.

## Principales recommandations

### **Prendre des mesures pour accélérer durablement les gains de productivité**

- Promouvoir la recherche appliquée et améliorer la collaboration avec les organismes nationaux et étrangers concernés, afin de développer le transfert de connaissances vers les entreprises.
- Étendre l'accès aux réseaux européens de transport et d'approvisionnement énergétique. Améliorer les connexions entre les différents modes de transport.
- Abréger les procédures de faillite des entreprises et les rendre plus efficaces, par exemple en faisant davantage appel à des experts.

### **Réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et la consommation d'énergie**

- Adopter progressivement des taux d'imposition des sources d'énergie fixés en fonction des émissions de CO<sub>2</sub> qu'elles génèrent et augmenter ces taux par étapes.
- Inciter plus les opérateurs des réseaux de chauffage à améliorer leur efficacité. Développer les mesures d'incitation concernant les investissements en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments.

### **Utiliser au mieux le capital humain**

- Continuer à alléger l'imposition des revenus du travail, en particulier pour les plus bas revenus, et augmenter le produit de l'impôt foncier en supprimant des exonérations et en évaluant les biens fonciers aux prix du marché.
- Dans le système de retraite privé obligatoire, réduire les frais supportés par les travailleurs, notamment les dépenses de marketing. Dans le système public de retraite, supprimer progressivement les régimes spéciaux.
- Instituer un salaire minimum inférieur et non imposable pour les apprentis, augmenter l'aide financière aux personnes en formation professionnelle et renforcer la collaboration au niveau local entre les entreprises et les établissements d'enseignement.

### **Utiliser la politique budgétaire pour améliorer les perspectives de croissance à long terme**

- Dégager une marge budgétaire permettant d'augmenter les dépenses en faveur des politiques actives du marché du travail, des infrastructures et de l'éducation ainsi que pour réduire la fiscalité du travail. À cet effet, améliorer l'efficacité et la hiérarchisation des dépenses et supprimer progressivement les exonérations fiscales, en particulier la déductibilité des paiements d'intérêts relatifs à des prêts hypothécaires. À plus long terme, envisager des règles budgétaires autorisant un léger déficit.



## Évaluation et recommandations

- *Les cadres de politique publique sont favorables, mais des réformes sont de mise pour accélérer la convergence*
- *L'affaiblissement des exportations a pesé sur la croissance*
- *Les risques financiers internes sont limités*
- *La situation des finances publiques est solide*
- *Augmenter la productivité et bénéficier davantage de l'ouverture du pays*
- *Réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et la consommation d'énergie*
- *Utiliser au mieux le capital humain*

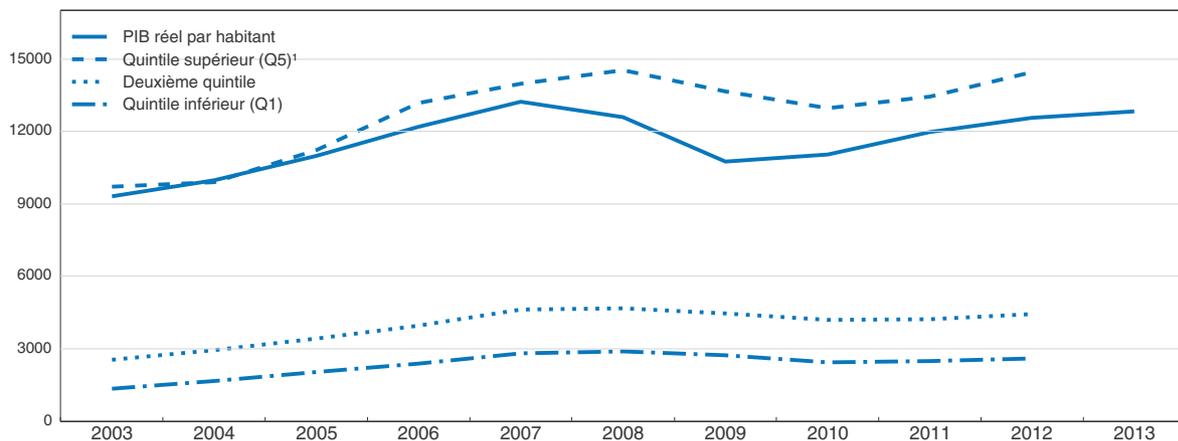
Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

## Les cadres de politique publique sont favorables, mais des réformes sont de mise pour accélérer la convergence

En 2008 et 2009, lors de la crise financière mondiale, l'économie estonienne a connu une chute brutale aggravée par un cycle interne expansion-récession lié au crédit dans le secteur de la construction et alimentée par une politique budgétaire procyclique (*Études économiques relatives à l'Estonie* publiées en 2011 et 2012). Le PIB réel par habitant et le revenu réel des ménages ont nettement baissé (graphique 1). Au cours des années suivantes, l'activité s'est rapidement redressée sous l'impulsion des exportations. Les banques, dont la plupart sont détenues par des groupes financiers scandinaves peu touchés par la crise mondiale, ont rapidement assaini leurs bilans, ce qui a permis de rétablir l'accès au crédit. L'endettement du secteur privé est revenu à un niveau soutenable et une situation budgétaire très solide a également contribué à restaurer la confiance des marchés de capitaux. Toutefois, la croissance a commencé à ralentir en 2012, sous l'effet d'un fléchissement des exportations, tandis que le PIB réel par habitant et le revenu réel des ménages sont restés inférieurs aux points culminants atteints pendant la période d'expansion antérieure. En outre, les ménages défavorisés bénéficient très peu de la reprise intervenue depuis 2010.

Graphique 1. PIB réel par habitant et revenu réel des ménages<sup>1</sup> décomposés par quintile

Euros constants de 2010



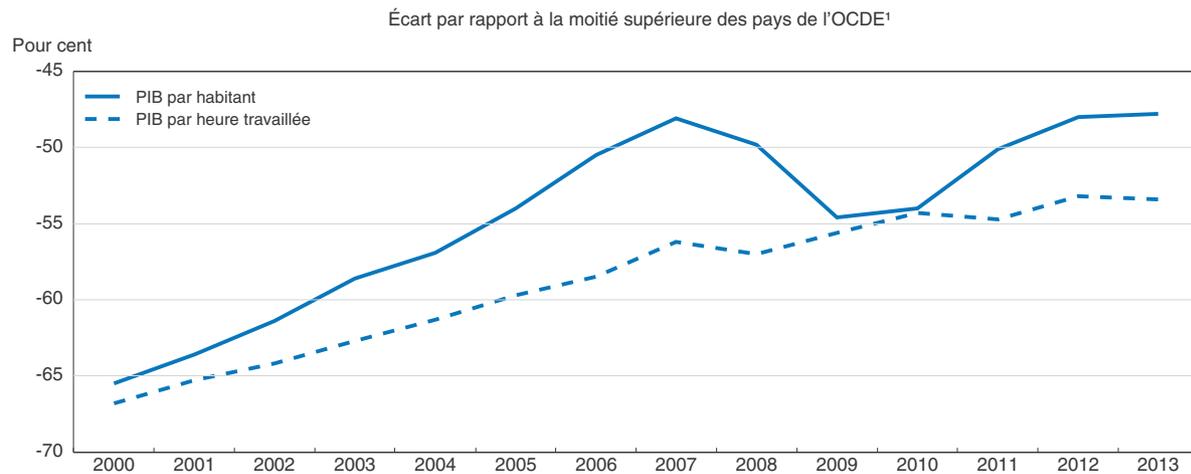
1. Revenu disponible équivalent. Corrigé au moyen de l'indice des prix à la consommation harmonisé.

Source : Office statistique estonien, Eurostat, et Base de données des Principaux indicateurs économiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933265995>

Le retard de la productivité du travail par rapport aux économies de l'OCDE les plus performantes est important et ne se résorbe que lentement (graphique 2), malgré la contraction du secteur de la construction à faible productivité. L'efficacité énergétique de la production est l'une des plus faibles de l'OCDE et les émissions de CO<sub>2</sub> par habitant

## Graphique 2. Convergence du PIB par habitant et de la productivité



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays l'OCDE ayant le PIB par habitant et le PIB par heure travaillée le plus élevé (PPA constantes de 2005).

Source : Base de données de l'OCDE sur les comptes nationaux, et Base de données de l'OCDE sur la productivité.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933266008>

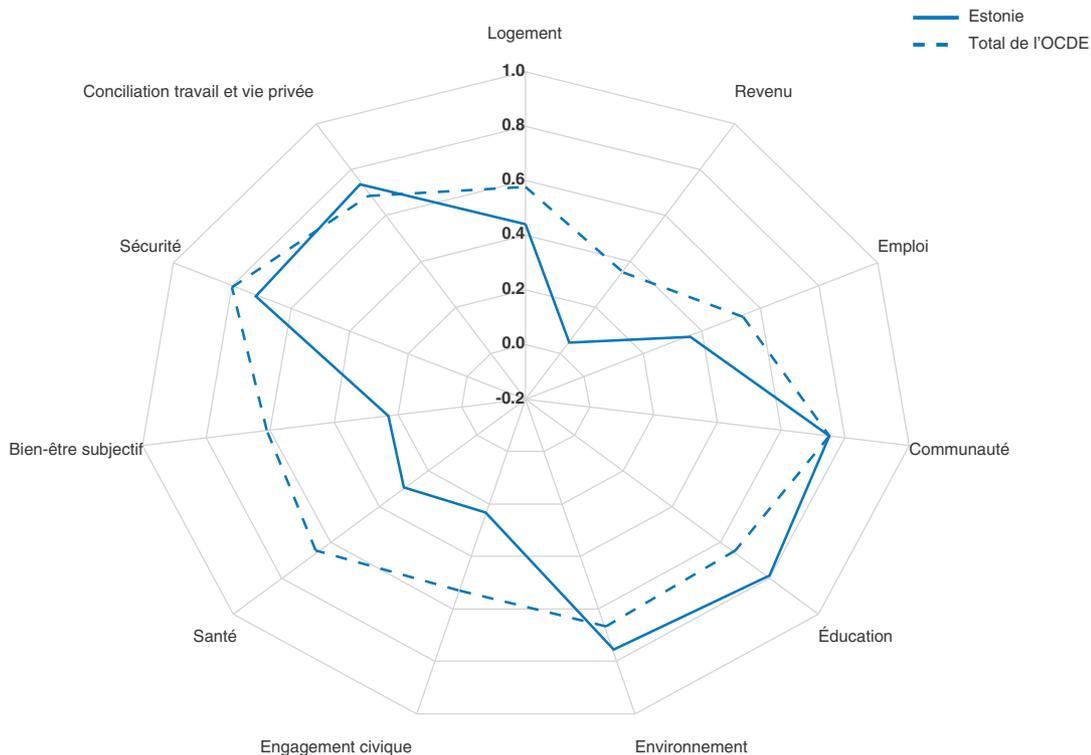
comptent parmi les plus élevées, ce qui met en question la viabilité de la croissance. Le chômage a globalement baissé, mais le déséquilibre entre offre et demande de qualifications maintient le chômage structurel à un niveau élevé. L'émigration nette et le travail transfrontalier ont réduit l'offre de main-d'œuvre.

Selon les indicateurs de bien-être de l'OCDE, l'Estonie est en retard pour le degré de satisfaction à l'égard de la vie, le revenu disponible des ménages et la santé (graphique 3). Malgré une hausse ces dernières années, l'espérance de vie reste inférieure à celle de la plupart des pays de l'OCDE et les dépenses de santé sont modestes. Des modes de vie nuisibles à la santé, avec notamment une forte consommation d'alcool et de tabac, contribuent à limiter l'espérance de vie (*Étude économique de 2012 relative à l'Estonie*, OCDE, 2012).

Comme le soulignait l'*Étude économique de 2012 sur l'Estonie* (OECD, 2012), les conditions-cadres sont à bien des égards propices à une expansion économique soutenue. Les réglementations des marchés de produits et du travail sont favorables aux entreprises, tout comme l'efficacité des administrations publiques, la transparence de la gouvernance et l'application effective du droit. Une fiscalité des sociétés modérée et simple concourt à la création d'entreprises, tandis que la solidité du système bancaire et de la situation budgétaire soutiennent la croissance. Selon les résultats des enquêtes PISA, les compétences des jeunes estoniens en matière de lecture, de calcul et de science comptent parmi les plus élevées de l'OCDE. Les capacités de calcul et de lecture des adultes sont aussi supérieures à la moyenne (OECD, 2013d).

De nouvelles réformes s'imposent pour améliorer les perspectives de croissance à moyen terme en tirant le meilleur parti de la petite taille et de la grande ouverture qui caractérisent l'économie estonienne :

- Pour élever la productivité, la politique de l'innovation doit améliorer le transfert de connaissances vers les entreprises estoniennes. Il faut supprimer les barrières à l'entrée qui subsistent dans certaines activités de service. Il faut aussi combler les retards en matière d'infrastructures et améliorer l'efficacité énergétique.

Graphique 3. Résultats moyens en termes de bien-être<sup>1</sup>, 2014

1. Chaque aspect du bien-être est mesuré par un à trois indicateurs tirés de la série d'indicateurs du vivre mieux de l'OCDE. Ces indicateurs sont normalisés de façon à s'échelonner de 1 (valeur maximale) à 0 selon la formule suivante :  $(\text{valeur de l'indicateur} - \text{valeur minimum}) / (\text{valeur maximum} - \text{valeur minimum})$ .

Source : Base de données de l'Indicateur du vivre mieux de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933266014>

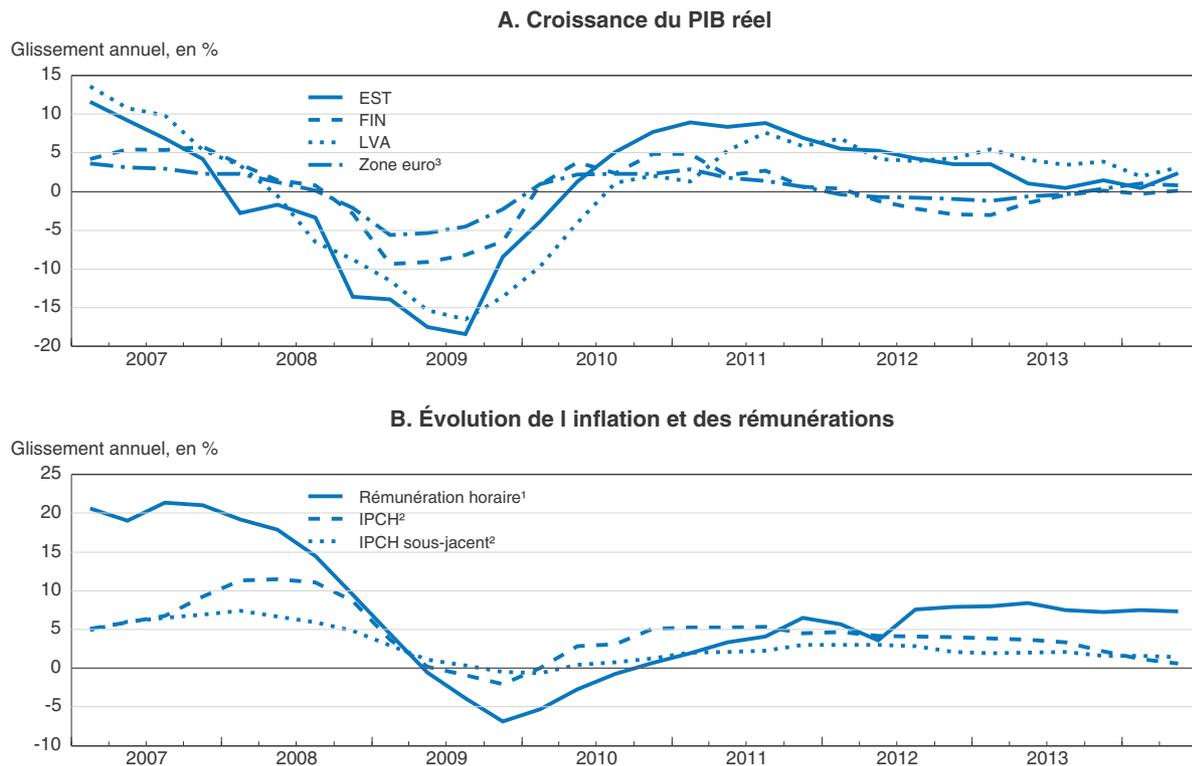
- Pour utiliser davantage la main-d'œuvre, le système des prélèvements obligatoires doit devenir plus favorable à l'emploi. Des réformes supplémentaires de la formation professionnelle permettraient de mieux adapter les qualifications aux besoins du marché du travail.

Dans la plupart de ces domaines, l'Estonie a pris des mesures significatives allant dans la bonne direction. Ces différents axes d'intervention sont évoqués ci-après.

### L'affaiblissement des exportations a pesé sur la croissance

En 2013, la croissance du PIB réel a ralenti pour s'établir à 1,6 % sous l'effet de la décélération des exportations (graphique 4). Le tassement de l'activité en Finlande et en Russie ainsi que la lenteur de la reprise dans la zone euro expliquent pour partie le fléchissement de la demande externe. Les investissements en infrastructures publiques ont également diminué. Toutefois, la consommation privée a été dynamique grâce à la hausse des salaires réels et en dépit d'un taux de chômage encore supérieur à 8 %. Au premier semestre de 2014, l'activité s'est raffermie et le chômage a continué à fléchir bien que la reprise des exportations ait été peu marquée.

La pénurie de main-d'œuvre concourt aux tensions sur les salaires, surtout dans les secteurs à haute qualification (Eesti Pank, 2014a, b). Selon plus de 10 % des entreprises, il s'agit de la principale contrainte sur la production (Eesti Pank, 2014a). Les travailleurs

Graphique 4. **Production, coûts de main-d'œuvre et prix à la consommation**

1. Coûts unitaires nominaux de la main-d'œuvre corrigés des jours ouvrés dans l'industrie, la construction et les services, à l'exception des activités des ménages en tant qu'employeurs et des organismes extraterritoriaux.
2. Indice des prix à la consommation harmonisé (2005 = 100). L'IPCH sous-jacent exclut l'énergie, l'alimentation, l'alcool et le tabac.
3. 15 pays de la zone euro membres de l'OCDE.

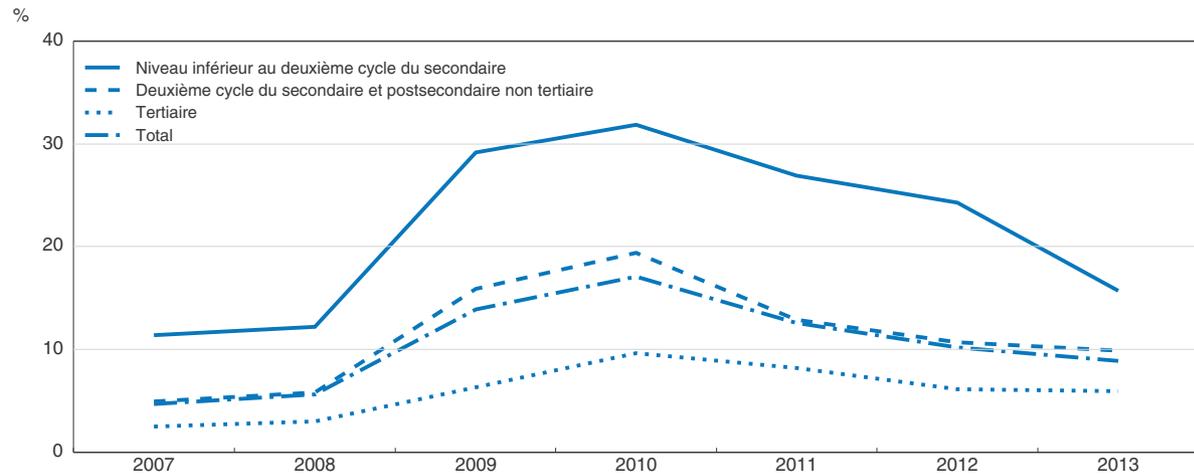
Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE et Eurostat.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933266022>

qualifiés ont de loin le taux de chômage le plus bas (graphique 5). Les salaires ont particulièrement augmenté dans le secteur innovant des services de TIC où le taux d'offres d'emploi non satisfaites est élevé et où l'Estonie a acquis un net avantage comparatif. L'émigration, surtout celle des jeunes salariés, contribue notablement à la baisse de l'offre de main-d'œuvre (graphique 6) et donc aux tensions salariales.

Les performances à l'exportation ont évolué de façon satisfaisante au cours des dix dernières années (graphique 7). Les parts de marché des exportations estoniennes brutes ont progressé de manière globalement comparable à celles d'autres économies d'Europe centrale et orientale (graphique 7, partie A). De plus, le contenu national des exportations en valeur ajoutée a augmenté sensiblement entre 2005 et 2009 (graphique 7, partie B). Toutefois, de fortes hausses de salaires associées à une faible progression de la productivité renchérissent nettement les coûts unitaires de main-d'œuvre depuis 2011, ce qui rend les exportations moins compétitives (graphique 7, partie C). La part des entreprises faisant état d'une dégradation de la compétitivité dans les enquêtes de conjoncture s'est aussi élevée récemment, même si les sociétés qui estiment enregistrer une amélioration sur ce plan demeurent majoritaires (Eesti Pank, 2014a).

Graphique 5. Taux de chômage par niveau d'éducation

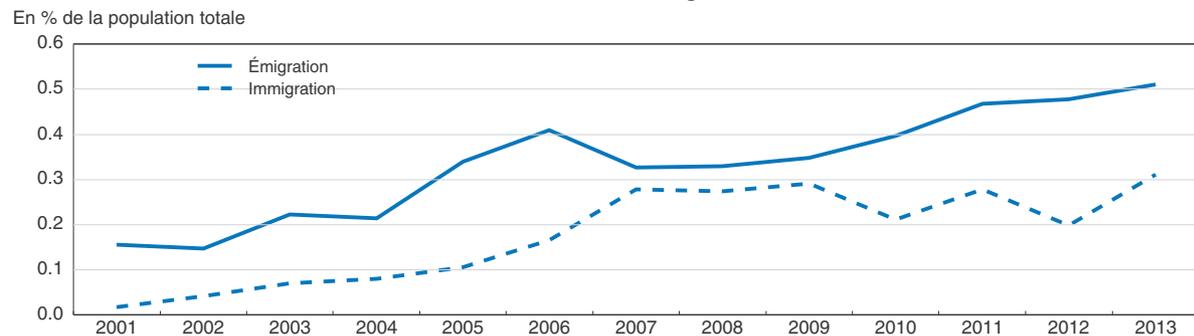


Source : Eurostat.

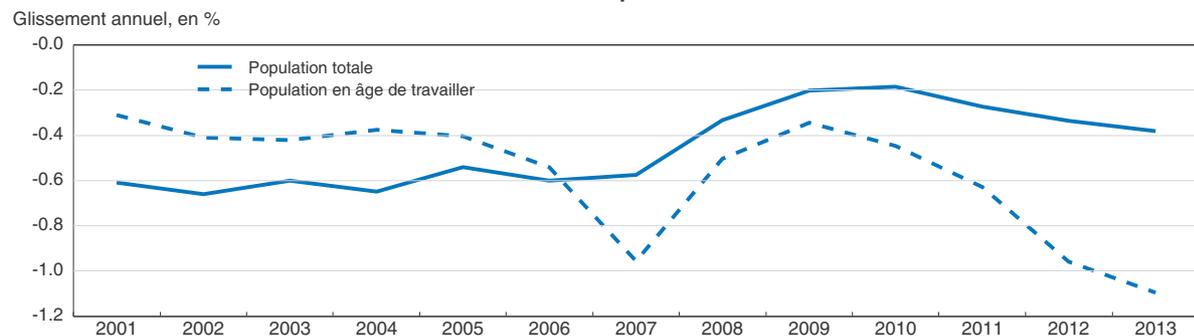
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933266035>

Graphique 6. Mouvements migratoires et évolution de la population

A. Mouvements migratoires



B. Population

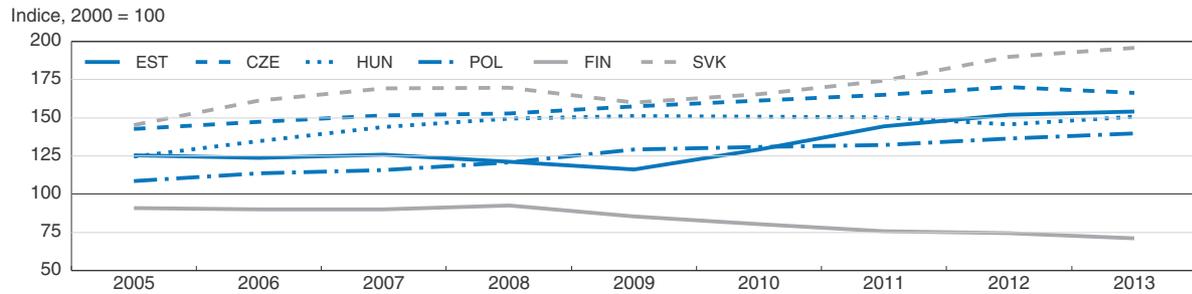


Source : Office statistique estonien.

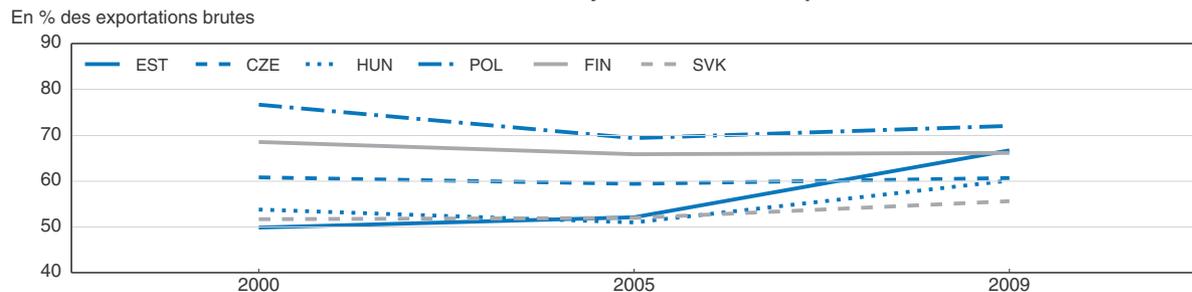
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933266040>

## Graphique 7. Performance à l'exportation et compétitivité

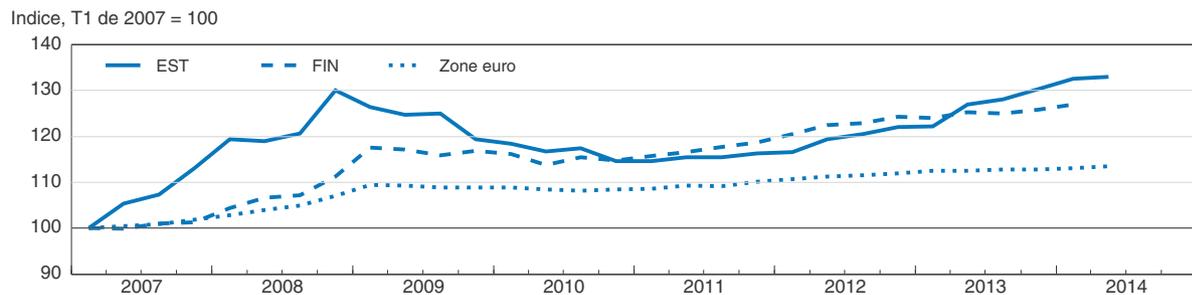
## A. Évolution des parts de marché des exportations brutes



## B. Contenu en valeur ajoutée locale des exportations



## C. Coûts unitaires de main-d'oeuvre



Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, Base de données OCDE-OMC sur les échanges en valeur ajoutée (TiVA) (mai 2013) et Base de données de l'OCDE sur les coûts unitaires de main-d'œuvre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933266056>

La hausse des salaires devrait continuer à stimuler la consommation des ménages. Les exportations seront freinées par la faiblesse persistante de l'activité parmi certains des principaux partenaires commerciaux de l'Estonie, notamment la Finlande et la Russie qui représentent respectivement 16 % et 11 % de ses exportations. La balance courante, aujourd'hui à l'équilibre, devrait donc afficher une légère détérioration. Le chômage continuera à fléchir mais on s'attend à une progression limitée de l'emploi car la population en âge de travailler diminuera encore.

Des risques de dégradation par rapport aux prévisions subsistent. L'activité pourrait être inférieure à ce qui est attendu dans certains grands partenaires commerciaux de l'Estonie, notamment à cause des incertitudes liées aux événements en Ukraine. Bien que le poids des exportations vers la Russie semble être modeste en termes de valeur ajoutée, le ralentissement dans ce pays et la crise géopolitique pourraient ébranler la confiance des

investisseurs. La faiblesse de la croissance dans la zone euro et dans d'autres régions du monde pèse aussi sur l'Estonie. Une poursuite de la baisse de compétitivité pourrait être préjudiciable à la croissance future. L'émigration de jeunes estoniens risque de réduire l'offre de main-d'œuvre, ce qui ferait baisser le taux de croissance potentiel.

### Les risques financiers internes sont limités

Le ratio de prêts improductifs est tombé à 1.5 % et les intermédiaires financiers sont peu engagés sur la Russie et l'Ukraine (Eesti Pank, 2014c). Leur rentabilité élevée a permis aux banques, qui sont surtout des succursales et des filiales de groupes bancaires nordiques, d'accumuler d'importants capitaux de précaution, les fonds propres de catégorie 1 (tier I) représentant en moyenne 16 % des actifs totaux.

Tableau 1. **Indicateurs et projections macroéconomiques**

Variation annuelle en %, en volume (prix de 2010)

	2011 En prix courants (milliards EUR)	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Produit intérieur brut (PIB)</b>	16	4.7	1.6	2.0	2.4	3.4
Consommation privée	8	5.1	3.8	3.7	3.8	4.2
Consommation publique	3	3.3	2.8	0.4	1.2	1.7
Formation brute de capital fixe	4	10.4	2.5	2.1	2.2	4.8
Logement	0.5	15.2	6.9	7.1	2.3	4.8
Demande intérieure finale	16	6.2	3.2	2.6	2.9	3.9
Formation de stocks <sup>1</sup>	0.2	-1.4	-2.3	1.5	0.2	0.0
Demande intérieure totale	16	5.2	1.3	4.1	3.1	3.9
Exportations de biens et services	14	8.3	2.6	2.7	3.3	4.5
Importations de biens et services	14	12.2	3.1	1.8	3.4	5.1
Exportations nettes <sup>1</sup>	1	-2.9	-0.5	0.8	0.0	-0.4
<b>Autres indicateurs (taux de progression, sauf indication contraire)</b>						
PIB potentiel	..	2.3	2.4	2.5	2.7	3.1
Écart de production <sup>2</sup>	..	-1.0	-1.8	-2.2	-2.5	-2.1
Emploi	..	2.0	0.8	0.8	0.5	0.3
Taux de chômage <sup>3</sup>	..	10.0	8.6	7.4	7.0	6.6
Déflateur du PIB	..	2.7	4.5	1.7	1.6	2.0
Indice des prix à la consommation harmonisé	..	4.2	3.2	0.5	0.9	1.7
Indice des prix à la consommation harmonisé sous-jacent	..	2.8	1.9	1.4	1.4	2.0
Taux d'épargne des ménages, net <sup>4</sup>	..	-1.1	-3.6	0.7	2.8	2.4
Solde de la balance des opérations courantes <sup>5</sup>	..	-2.1	-1.4	0.1	0.0	-0.2
Solde financier des administrations publiques <sup>5</sup>	..	-0.3	-0.5	-0.3	-0.3	-0.2
Solde financier sous-jacent des administrations publiques <sup>2</sup>	..	0.9	0.0	0.3	0.3	0.4
Solde primaire sous-jacent des administrations publiques <sup>2</sup>	..	0.8	0.0	0.2	0.2	0.3
Dette brute des administrations publiques (définition de Maastricht) <sup>5</sup>	1	9.7	10.1	9.5	8.8	8.0
Dette brute des administrations publiques <sup>5</sup>	2	13.2	13.5	12.9	12.2	11.4
Dette nette des administrations publiques <sup>5</sup>	6	32.7	32.2	30.7	29.2	27.5
Taux moyen du marché monétaire à trois mois	..	0.6	0.2	0.2	0.1	0.1

1. Contribution aux variations du PIB en volume.

2. En pourcentage du PIB potentiel

3. En pourcentage de la population active.

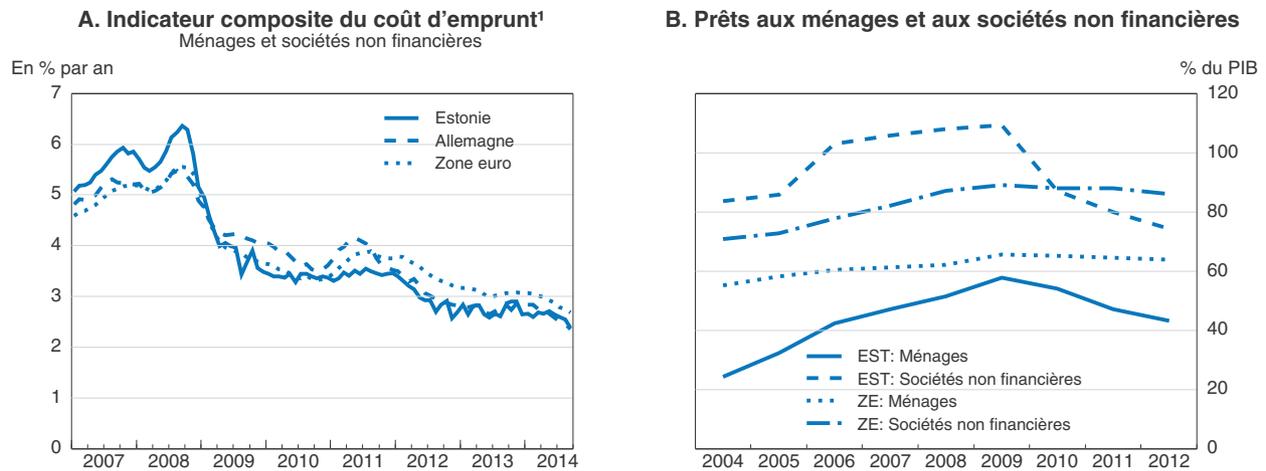
4. En pourcentage du revenu disponible des ménages.

5. En pourcentage du PIB.

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE ; calculs de l'OCDE et projections établies par le Secrétariat.

Malgré le bas niveau des taux d'intérêt, les prêts au secteur privé non financier ont peu augmenté. Parallèlement, l'endettement des entreprises et celui des ménages sont tombés à des niveaux modérés (graphique 8). Le crédit au secteur manufacturier et au secteur primaire a progressé, mais l'activité de crédit à l'immobilier commercial, habituellement très exposée aux risques, s'est contractée. Le crédit au logement progresse lentement. Si les prix réels des logements se sont quelque peu redressés, ils restent bien inférieurs au pic atteint avant la crise et ne s'élèvent maintenant qu'à un rythme modeste.

Graphique 8. Indicateurs financiers



1. Établi à partir de quatre catégories de taux de prêt bancaire (taux à court et à long terme des prêts accordés respectivement aux sociétés non financières et aux ménages pour l'acquisition de logements).
2. Les institutions sans but lucratif au service des ménages sont incluses dans le secteur des ménages.

Source : BCE et Eurostat.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933266067>

Bien que le marché du logement ne présente pas actuellement de risques financiers, la persistance de taux d'intérêt à long terme faibles pourrait en faire réapparaître. Dans les économies de la zone euro en voie de convergence, comme l'Estonie, une hausse de l'inflation est susceptible de faire baisser les taux d'intérêt réels à des niveaux particulièrement bas lorsque la croissance s'accélère, ce qui peut favoriser la formation de bulles. Étant donné que les prêts hypothécaires rechargeables existants en Estonie peuvent être utilisés par les ménages pour financer des dépenses de consommation privée, il est particulièrement important que l'État mette fin au traitement fiscal favorable des emprunts contractés par les ménages pour l'acquisition de logements (voir ci-dessous).

Le nouveau cadre de politique macroprudentielle, formulé en 2014, est opportun. Il permet à la Banque centrale estonienne d'agir si, par exemple, la faiblesse des taux d'intérêt entraîne un dérapage du crédit. Faire de la Banque centrale l'autorité macroprudentielle est judicieux parce que celle-ci détient une double compétence, macroéconomique et financière (Goodhart, 2011). La Banque d'Estonie est ainsi habilitée à imposer des obligations de fonds propres supplémentaires à caractère macroprudentiel, notamment des volants de fonds propres et des quotités prêt/revenu ou prêt/valeur du bien variables dans le temps (IMF, 2014). Elle a déjà décidé de limiter, à compter de début 2015, la valeur des prêts au logement à 85 % de la valeur du bien apporté en garantie. Elle a en outre résolu d'imposer, au titre du risque systémique, un volant supplémentaire

de fonds propres égal à 2 % des actifs pondérés des risques aux grandes banques dont l'activité de crédit s'effectue surtout en Estonie. Une augmentation des fonds propres de précaution peut contribuer à atténuer les chocs, face auxquels une petite économie comme l'Estonie est particulièrement vulnérable. La coopération transnationale en matière de contrôle bancaire a également été accrue, en partie grâce à l'adoption de règles communes de réglementation bancaire au sein de l'Union européenne et à la mise en place du mécanisme de surveillance unique européen.

### La situation des finances publiques est solide

En 2013, le solde budgétaire des administrations publiques a été légèrement déficitaire. Les dépenses publiques d'investissement ont baissé de 1 % du PIB du fait d'une moindre utilisation des recettes ponctuelles tirées de la vente à l'étranger de permis estoniens d'émission de CO<sub>2</sub>, qui ont été affectées à des projets d'investissements publics en matière d'économies d'énergie. Cela a eu un effet procyclique. L'orientation budgétaire sera pratiquement neutre durant 2014 et 2015. Les allègements fiscaux et l'augmentation des dépenses au titre des allocations familiales soumises à conditions de ressources et des repas scolaires gratuits, annoncés pour 2015, seront compensés par un élargissement de l'assiette de la TVA ainsi que par un relèvement des taxes sur le tabac et l'alcool.

La situation des finances publiques est tout à fait viable. La dette brute représente 13 % du PIB et la position créditrice nette des administrations, quelque 30 % du PIB. Compte tenu du potentiel de rattrapage de l'économie, la croissance du PIB nominal devrait être substantielle dans les années à venir, malgré le vieillissement de la population, ce qui continuera à limiter le poids de la dette. L'incidence du vieillissement sur les dépenses sociales sera gérable, sachant que l'on prévoit une stabilité des dépenses publiques consacrées aux retraites autour de 8 % du PIB environ.

Une nouvelle règle fait obligation à l'État central de maintenir l'équilibre budgétaire structurel. Elle pourrait réduire la forte orientation procyclique observée dans le passé, lorsque les pouvoirs publics ciblaient des excédents budgétaires de base, comme indiqué dans les précédentes *Études économiques* relatives à l'Estonie (OCDE 2011b, 2012). Le gouvernement souhaite aller au-delà de l'obligation d'équilibre et vise un excédent structurel de façon à se ménager une certaine marge dans le cadre de la règle sur le moyen terme. Les collectivités locales et les entreprises publiques ont le droit d'être en déficit à hauteur d'un maximum de 30 % de leurs recettes courantes, mais seulement si elles disposent d'actifs financiers liquides permettant de le financer. Le maintien du budget en excédent aboutirait finalement à la résorption de la dette et à une accumulation continue d'actifs publics. Cela pourrait être coûteux étant donné que les actifs financiers de l'État central ont eu jusqu'à présent un faible rendement réel (National Audit Office of Estonia, 2013a). À titre d'exemple, selon des projections à long terme de l'OCDE, le maintien d'un excédent budgétaire de 0.5 % du PIB ferait entièrement disparaître la dette publique en 2030. La position créditrice de l'État convergerait à quelque 10 % du PIB et continuerait à augmenter parallèlement au PIB nominal. Dans une perspective différente, un déficit budgétaire annuel de 0.5 % du PIB dégagerait des fonds pour les dépenses nécessaires et aboutirait à une dette limitée à 12.5 % du PIB en faisant l'hypothèse d'une croissance tendancielle du PIB nominal de 4 % par an.

Plusieurs priorités de dépenses à moyen terme doivent être respectées et cela sera plus difficile quand les transferts de l'UE, qui représentent actuellement 4 % du PIB, diminueront, comme on le prévoit, après 2020. Les crédits consacrés à des politiques actives du marché du travail bien ciblées sont faibles au regard des valeurs moyennes internationales, et leur augmentation était une recommandation centrale de l'*Étude économique* de 2012 sur l'Estonie (OECD, 2012). Cette étude concluait aussi à la nécessité d'un financement public pour inciter davantage les employeurs à investir dans la formation tout au long de la vie, surtout à l'intention des travailleurs peu éduqués et âgés ainsi que du personnel des petites entreprises. Le renforcement de cette formation est aussi une priorité pour les pouvoirs publics, qui ont pris des mesures pour améliorer le cadre qui la régit. Des dépenses devront être également engagées pour aider les personnes en formation professionnelle et remédier aux goulets d'étranglement qui subsistent dans les infrastructures (voir ci-dessous). L'Organisation mondiale de la Santé (WHO, 2008) a relevé un manque de ressources humaines dans le système de santé. L'État a déjà pris des mesures pour améliorer l'offre de soins ambulatoires et promouvoir la prévention des risques de santé. La pauvreté des enfants pourrait être atténuée plus efficacement. Pour bénéficier des allocations attribuées sous condition de ressources, les familles doivent renouveler leur demande chaque trimestre et, du fait de la lourdeur des démarches, seulement 19 % des familles fondées à en bénéficier faisaient valoir leurs droits avant la récente augmentation des aides. Un financement public est en outre nécessaire pour encourager l'évolution vers une économie à faibles émissions de carbone. Enfin, une réduction du coin fiscal sur le travail contribuerait à stimuler la croissance (voir ci-dessous).

Les marges de manœuvre requises pour accroître les dépenses prioritaires et abaisser le coin fiscal sur le travail pourraient être obtenues en améliorant l'efficacité des dépenses et la définition des priorités et en supprimant les exonérations liées à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. En particulier, la déductibilité, pour l'impôt sur le revenu, des intérêts hypothécaires réduit les recettes publiques, nuit à l'efficacité économique et bénéficie surtout aux ménages à revenu élevé. Le coût budgétaire de cette mesure représente 0.1 % du PIB. Sur le plus long terme, les règles budgétaires pourraient prévoir la possibilité d'une orientation un peu plus accommodante de la politique budgétaire à moyen terme. Celle-ci permettrait de financer des dépenses ayant un taux de rendement supérieur au taux que l'État perçoit sur ses actifs financiers ou acquitte sur la dette publique. Les dépenses prioritaires décrites ci-dessus permettraient sans doute de générer ce type de rendement. Un objectif d'équilibre budgétaire un peu moins strict serait également conforme aux impératifs budgétaires de l'Union européenne.

### **Recommandations de politique budgétaire**

- Dégager un volant budgétaire permettant d'augmenter les dépenses consacrées aux politiques actives du marché du travail, aux infrastructures et à l'éducation. À cette fin, améliorer l'efficacité des dépenses et la définition des priorités, et supprimer progressivement les exonérations fiscales, en particulier la déductibilité des intérêts hypothécaires. À plus long terme, envisager l'adoption de règles budgétaires autorisant un léger déficit des finances publiques.

## Augmenter la productivité et bénéficier davantage de l'ouverture du pays

L'Estonie est plus ouverte que beaucoup d'autres pays, les exportations comme les importations représentant à peu près 90 % du PIB. Elle peut faire plus pour relancer la progression de la productivité et mieux tirer parti de son ouverture. L'investissement direct étranger offre de grandes possibilités (OECD, 2008), surtout pour une petite économie accusant un retard important de productivité comme l'Estonie. Au cours des dix dernières années, les entrées d'IDE dans l'industrie manufacturière ont été faibles et ce secteur se concentre sur des productions à faible valeur ajoutée (OECD, 2012 ; Masso et al., 2010). La collaboration entre entreprises nationales et étrangères semble avoir des effets limités sur le transfert de connaissances en Estonie et sur la croissance économique (European Research Area Committee, 2012 ; National Audit Office of Estonia, 2013a). La collaboration des entreprises avec les instituts de recherche est réduite, ce qui limite encore le transfert de connaissances (European Commission, 2014 ; European Commission, 2013a ; European Research Area Committee, 2012). Il faut poursuivre les réformes pour rendre la politique d'innovation plus efficace, supprimer les obstacles à la création d'entreprises qui subsistent et moderniser les infrastructures, comme on l'indique ci-après.

### **Mieux tirer parti de l'innovation**

Ces dernières années, les dépenses de recherche-développement ont beaucoup augmenté en Estonie, atteignant 2.2 % du PIB en 2012. Cette augmentation a de bonnes chances d'entraîner une amélioration de la productivité et de la compétitivité à l'avenir (Andrews and Westmore, 2014). Toutefois, l'incidence économique du système estonien de recherche-développement a été jusqu'à présent limitée (European Commission, 2013a ; National Audit Office of Estonia, 2013a) ce qui a incité le gouvernement à entreprendre des réformes. Par exemple, les exportations de produits de moyenne et forte intensité technologique, le produit de la cession de licences et de brevets ainsi que la commercialisation de nouveaux produits restent faibles (European Commission, 2014).

Des mesures importantes ont été prises récemment afin de rendre plus efficace l'aide à l'innovation. L'Estonie a conçu une stratégie de spécialisation intelligente qui peut constituer un cadre de politique utile à une croissance tirée par l'innovation. Conjuguant des actions sur les plans de l'industrie, de l'éducation et de l'innovation, elle suit une démarche interactive ascendante qui implique toutes les parties prenantes (MER/MEAC, 2014). En outre, les responsabilités en matière de recherche-développement ont été clarifiées et la coordination entre les ministères renforcée. Ces dernières années, des efforts importants ont été déployés pour améliorer l'évaluation des mesures en faveur de l'innovation (OECD, 2013a). Leur conception et mise en œuvre nécessitent en permanence expérimentation, suivi et adaptation (OECD/WB, 2014). C'est pourquoi l'évaluation devrait être intégrée dès la phase de la conception. Les projets pilotes se sont avérés particulièrement utiles (Andrews and Criscuolo, 2013).

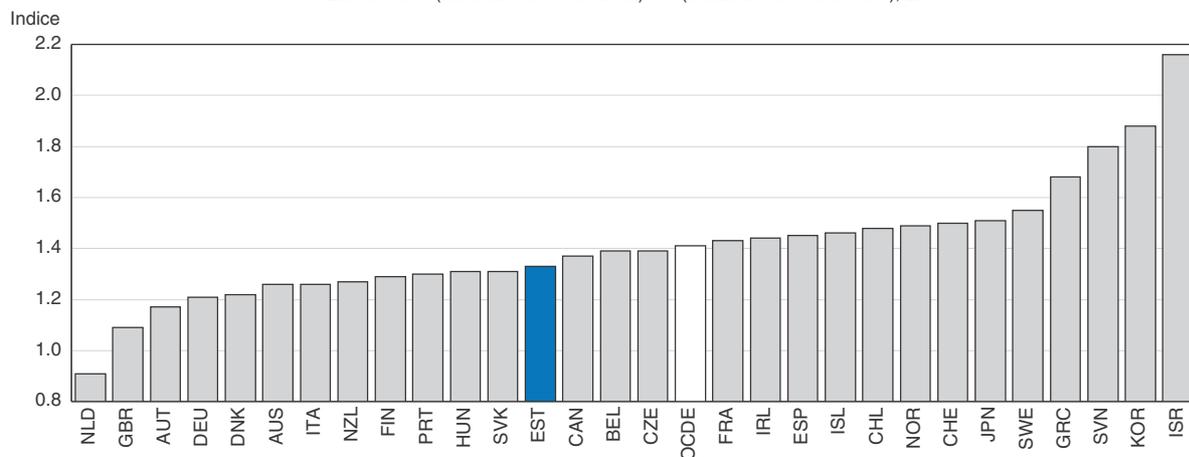
Le nombre d'entreprises qui collaborent avec les instituts de recherche est réduit, surtout parmi les PME (OECD, 2013b ; European Commission, 2014). Il serait possible de centrer davantage la recherche universitaire sur les applications et de renforcer les liens entre les universités et les entreprises. Pour encourager l'innovation et l'émergence de nouveaux domaines de croissance dans le futur, il faut absolument équilibrer recherche fondamentale et recherche appliquée. Des efforts soutenus seront de plus nécessaires pour promouvoir la collaboration des entreprises et des universités avec les instituts de recherche appliquée, y compris les instituts étrangers.

### Améliorer la réglementation des marchés de produits

Une réglementation des marchés de produits (RMP) favorisant la concurrence encourage l'innovation, les échanges et l'investissement, ce qui accélère la convergence et la croissance (Johansson and Olaberria, 2014). En Estonie, la réglementation apparaît globalement plus favorable à la concurrence que dans de nombreux pays de l'OCDE (graphique 9). Toutefois, il serait possible de réduire encore les barrières à l'entrée dans certaines activités de services. Leur recensement et leur suppression génèreraient des gains de productivité dans l'ensemble de l'économie en raison du rôle d'intrants intermédiaires joué par ces services (Bourlès, R. et al., 2013 ; Barone and Cingano, 2011). Selon l'indicateur 2013 de l'OCDE sur la RMP, les services professionnels bénéficient en Estonie d'un certain nombre de droits d'exclusivité. C'est vrai pour les ingénieurs, les architectes, les comptables et les juristes. À titre d'exemple, les ingénieurs détiennent des droits exclusifs sur la réalisation des évaluations environnementales et le suivi des projets d'ingénierie. Les comptables sont seuls habilités à conduire tout un ensemble de vérifications, contrairement à la pratique de nombreux autres pays. En outre, il reste certaines barrières à l'entrée des prestataires de services étrangers. Ainsi, les barrières à l'entrée sont comparativement élevées dans les services de transport maritime : des conditions de nationalité et de résidence sont imposées pour l'enregistrement des navires, pour la propriété des entreprises immatriculées en Estonie et pour la nomination des membres de leur conseil d'administration (OECD, 2014a). Il faut donc continuer à recenser et à supprimer les barrières à l'entrée qui freinent la concurrence et la croissance dans les services.

Graphique 9. Réglementation des marchés de produits

Échelle de 0 (minimum de restrictions) à 6 (maximum de restrictions), 2013



Note : La valeur de l'indice pour l'OCDE est une moyenne simple.

Source : OCDE (2013), Indicateurs de la réglementation des marchés de produits.

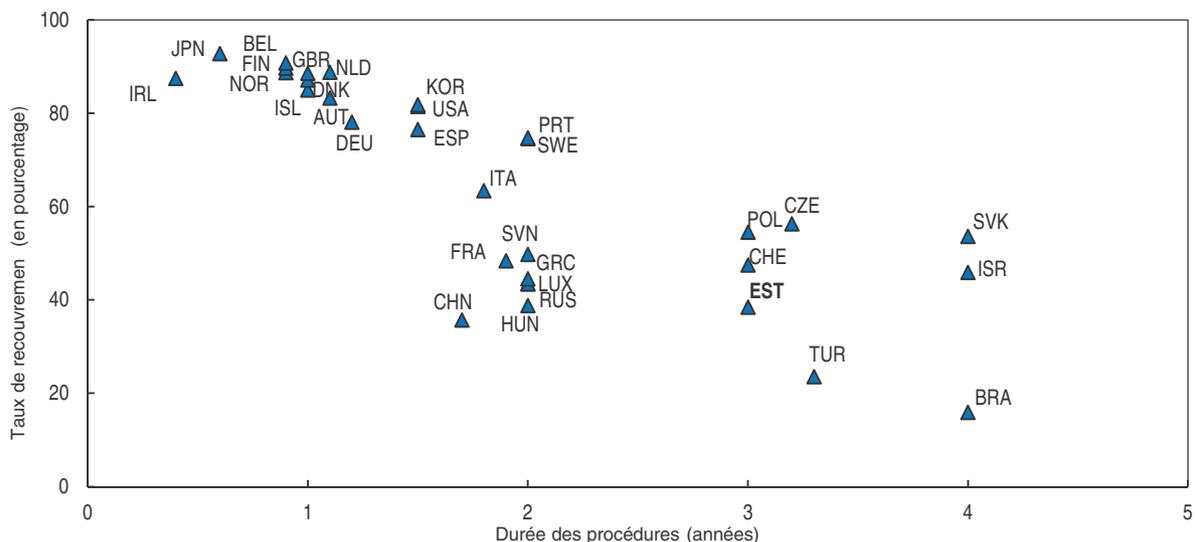
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933266076>

### Poursuivre le réexamen des procédures de faillite des entreprises

Une législation relative à la faillite faisant supporter aux entrepreneurs des coûts de sortie excessifs, notamment du fait de la longueur des procédures, freine le redéploiement efficace des ressources, l'entrepreneuriat et l'innovation. En outre, une protection insuffisante des créanciers risque de réduire l'offre de crédit (Andrews and Criscuolo, 2013 ; OECD, 2014b). En Estonie, les faillites d'entreprises ne sont pas toujours traitées de manière

à permettre une allocation efficace des ressources (*Étude économique de 2011 sur l'Estonie*). Les procédures de faillite sont longues et le recouvrement des créances est relativement limité (graphique 10) malgré les progrès résultant de la réforme de la législation sur la faillite en 2011. En outre, on ne fait pratiquement jamais appel à des experts extérieurs, parce que les débiteurs qui sont tenus de les rémunérer disposent rarement des fonds nécessaires. Les magistrats ne sont pas toujours en mesure de recourir à l'expertise nécessaire pour traiter les affaires complexes (European Commission, 2013b ; European Research Area Committee, 2012). Les tribunaux devraient pouvoir exiger des créanciers qu'ils rémunèrent les experts, en particulier dans les affaires les plus compliquées. La mise en place d'une juridiction spécialisée dans les faillites, suggérée dans les *Études économiques* antérieures, pourrait améliorer le niveau d'expertise de l'appareil judiciaire.

Graphique 10. **Procédures de faillite : taux de recouvrement des créances et durée**



Source : OCDE (2014b), *Panorama de l'entrepreneuriat 2014*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933266083>

### Comblent le retard en matière d'infrastructures

Les réseaux de transport, de communication et d'énergie sont des facteurs essentiels de l'internationalisation de l'économie et de la croissance. L'Estonie a réalisé des progrès considérables dans la modernisation de ses infrastructures (World Economic Forum, 2013). Les transferts de l'UE, qui sont élevés – ils représentaient 4 % du PIB en 2012 – ont été consacrés pour l'essentiel à des projets d'infrastructures (Eesti Pank, 2013).

Les connexions transfrontalières pourraient être davantage renforcées. Ainsi, l'application sans délai du raccordement programmé au réseau européen de trains à grande vitesse aurait des retombées très positives (AECOM, 2011). L'intégration aux réseaux européens de gaz et, dans une certaine mesure, d'électricité reste limitée (IEA, 2013). Deux interconnexions des réseaux électriques sont déjà en place avec la Finlande. L'État a programmé de nouvelles extensions des connexions aux infrastructures de transport de gaz et d'électricité des pays nordiques et d'Europe centrale, qui supposent une coopération avec les pays membres de l'UE de la région. Une meilleure intégration aux

réseaux de gaz et d'électricité de l'UE diversifiera et sécurisera l'offre ; c'est d'autant plus important que la part des énergies renouvelables s'accroît et que celle de l'huile de schiste nationale entrant dans la production d'électricité devra être réduite afin de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> (voir ci-dessous).

Il subsiste dans les infrastructures certains goulets d'étranglement qui gênent le développement du secteur privé et la mobilité (National Audit Office of Estonia, 2013b). Les ressources ont surtout été affectées aux grands projets, qui peuvent être financés par des fonds de l'UE, au détriment des projets ruraux de moindre envergure (European Commission, 2012). Il est établi que certains projets financés par l'UE ont été conçus à trop grande échelle (National Audit Office of Estonia, 2013a). Cela montre que les procédures de prise de décision et de contrôle utilisées lors de la sélection des projets d'infrastructures peuvent être perfectionnées. De même, les connexions intermodales pourraient être améliorées, ce qui faciliterait les échanges commerciaux (European Commission, 2012).

#### **Recommandations pour accroître la productivité**

- Afin de développer le transfert de connaissances vers les entreprises estoniennes, promouvoir la recherche appliquée et améliorer la collaboration avec les instituts nationaux et étrangers concernés.
- Mettre en œuvre les projets d'extension des accès aux réseaux européens de transport et d'approvisionnement énergétique. Améliorer les connexions intermodales.
- Abréger les procédures de faillite d'entreprise et en améliorer l'efficacité, notamment en faisant davantage appel à des experts.

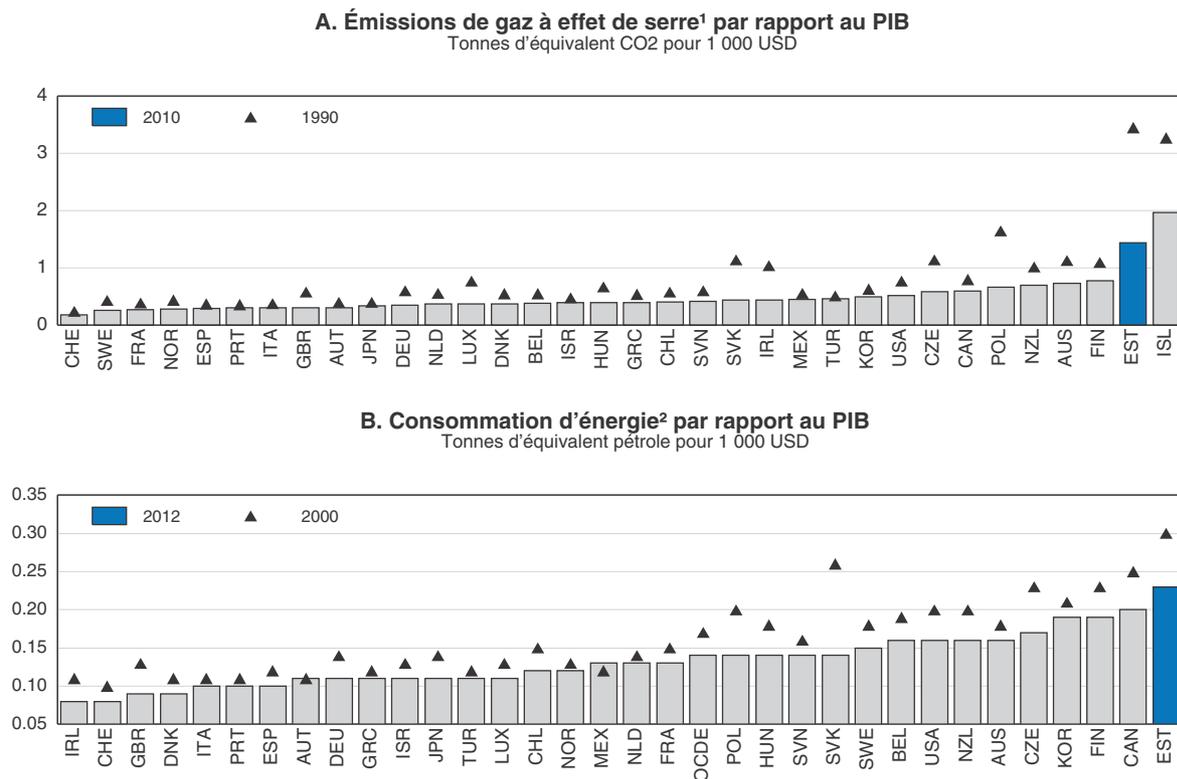
## **Réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et la consommation d'énergie**

L'Estonie a fixé un objectif pour les émissions de gaz à effet de serre en dehors du système communautaire d'échange de quotas d'émission, qui limite leur augmentation à 11 % entre 2005 et 2020. Le gouvernement prévoit à ce jour que cet engagement sera respecté, cependant des objectifs bien plus ambitieux devront être adoptés après 2020 dans le cadre de ceux définis par l'Union européenne. L'économie est en outre exposée au risque de hausse des prix du carbone dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission, laquelle suivra probablement la reprise de l'activité et l'application d'objectifs plus stricts d'émission de CO<sub>2</sub>.

Un usage efficient de l'énergie peut améliorer la compétitivité en réduisant le coût des atteintes à l'environnement et en encourageant l'innovation (OECD, 2011a). Les émissions de gaz à effet de serre par unité de PIB ont baissé de plus de 50 % depuis 1990, mais restent parmi les plus importantes de l'OCDE (graphique 11). Le niveau élevé des émissions s'explique en grande partie par l'utilisation l'huile de schiste, qui couvre 70 % de la demande d'énergie de l'Estonie. L'exploitation de ces réserves a contribué au respect des objectifs de sécurité énergétique. Toutefois, la teneur en CO<sub>2</sub> de la combustion de l'huile de schiste et la consommation d'énergie sont élevées.

Il conviendrait d'harmoniser la taxation des diverses sources d'énergie en fonction de leur contenu en émission de CO<sub>2</sub> afin que les prix envoient des signaux appropriés. Les taux d'imposition implicites par tonne de CO<sub>2</sub> sont en moyenne faibles en Estonie et varient énormément selon les types d'énergie et leur emploi. Alors qu'ils ont été relevés

Graphique 11. Émissions de gaz à effet de serre et consommation d'énergie



1. Les données font référence aux émissions directes brutes, y compris les émissions provenant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF), après déduction de l'absorption/séquestration des gaz à effet de serre au titre de l'UTCATF.
2. Approvisionnements totaux en énergie primaire calculés comme suit : production, plus solde des échanges, moins soutes maritimes internationales, plus variations des stocks.

Source : OCDE/AIE (2013), émissions de CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, HFC, PFC et SF<sub>6</sub> ; Base de données statistiques de l'AIE sur les émissions de CO<sub>2</sub> issues de la combustion d'énergie et Perspectives économiques de l'OCDE ; AIE (2013), Soldes énergétiques des pays de l'OCDE : Estonie.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933266093>

sur le gaz naturel et le fioul, les taux applicables aux combustibles fossiles utilisés pour la production de chauffage et d'électricité, principalement l'huile de schiste, sont très inférieurs à ceux appliqués aux transports, et cet écart est plus marqué que dans de nombreux autres pays de l'OCDE (OECD, 2013c). En outre, l'huile de schiste servant à la production de chauffage et d'électricité est moins taxée que les autres combustibles fossiles (IEA, 2013 ; OECD, 2014c). L'harmonisation des taux d'imposition peut être progressive à condition de s'engager fermement sur des hausses futures. Les aides aux revenus versées aux ménages défavorisés devraient tenir compte des effets de la hausse des coûts de l'énergie sur les risques de pauvreté.

La transformation de l'huile de schiste en produits plus légers réduirait de deux tiers les émissions de CO<sub>2</sub> (IEA, 2013). Il faut poursuivre les investissements dans la recherche-développement, notamment ceux effectués par le secteur privé, de manière à réduire l'intensité en carbone de l'économie estonienne. De plus, tous les coûts environnementaux liés à l'utilisation de l'huile de schiste doivent être internalisés, en particulier ceux imputables à la quantité considérable de résidus produits. On se félicite que l'Estonie envisage une révision de la fiscalité des activités liées à l'huile de schiste, qui entraînent des dommages pour l'environnement local.

L'Estonie peut réduire les émissions en améliorant l'efficacité énergétique du chauffage urbain (European Commission, 2013b). Les pertes dans les réseaux de chaleur, auxquels 70 % de la population sont raccordés, s'élèvent à 22 % (IEA, 2013). En outre, une réglementation des réseaux de chaleur pourrait inciter davantage à en améliorer l'efficacité, par exemple en pénalisant les opérateurs qui ne parviendraient pas à respecter d'ambitieux objectifs de performance. L'Estonie envisage d'instaurer des règles qui inciteront les opérateurs des réseaux à ramener les pertes à 15 % à l'horizon de 2017, ce qui est opportun. Il a aussi présenté un projet de réglementation favorable à l'utilisation de la biomasse dans le chauffage urbain. Toutefois, certains clients obligatoirement raccordés aux réseaux de chaleur n'ont toujours pas la possibilité d'investir dans des solutions alternatives, économiquement justifiées par leur efficacité énergétique. Les pouvoirs publics ont la possibilité de renforcer les incitations destinées aux ménages et aux propriétaires de bâtiments pour promouvoir les investissements dans l'efficacité énergétique du parc de logements. À titre d'exemple, bien souvent, le système de comptage individualisé des réseaux de chauffage urbain est inadapté, voire inexistant. Des mesures complémentaires sont de mise pour améliorer l'efficacité énergétique des logements des ménages à faible revenu.

#### **Recommandations pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et la consommation d'énergie**

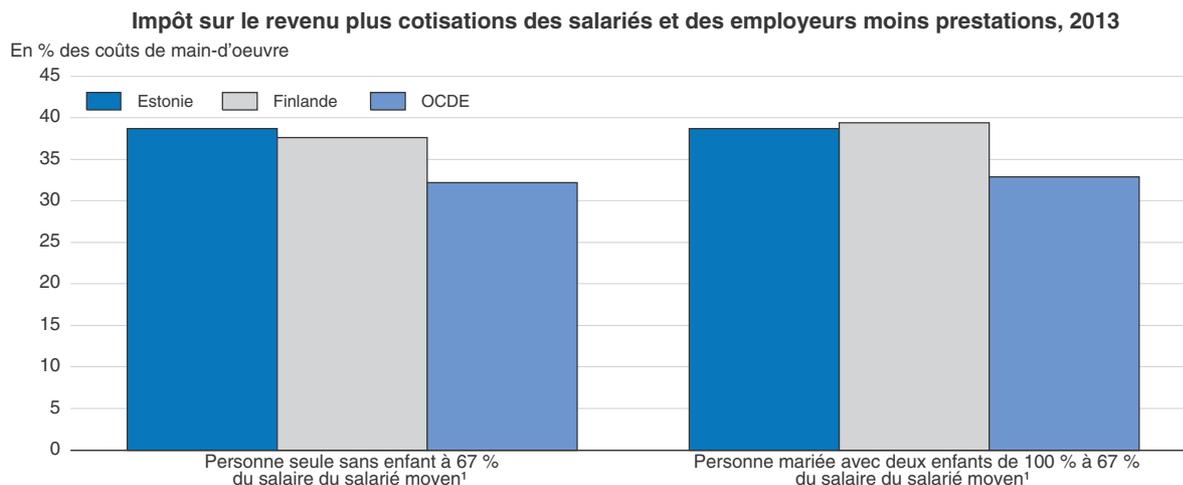
- Harmoniser et relever progressivement les taux d'imposition des sources d'énergie en fonction de leur contenu en émissions de CO<sub>2</sub>.
- Inciter davantage les opérateurs concernés à améliorer l'efficacité de réseaux de chaleur. Renforcer les incitations en faveur des investissements dans l'efficacité énergétique des bâtiments.

### **Utiliser au mieux le capital humain**

L'Estonie peut augmenter le taux d'utilisation de la main-d'œuvre en allégeant la fiscalité du travail et les cotisations des salariés au système de retraite. La réduction de la charge fiscale est de nature à augmenter le taux d'utilisation de la main-d'œuvre et à stimuler la compétitivité, en particulier dans l'économie estonienne où elle peut aussi influencer sur les décisions en matière d'émigration et de travail transfrontalier. La récente diminution du coin fiscal sur les revenus du travail est bienvenue. Celui-ci reste toutefois élevé en comparaison d'autres pays, surtout pour les petits salaires (graphique 12), et devrait le rester après les réductions de l'impôt sur le revenu et des cotisations de sécurité sociale, et l'augmentation des allocations pour enfant à charge, toutes programmées pour 2015. L'écart de rémunération entre l'Estonie et la Finlande, où de nombreux émigrés et travailleurs frontaliers estoniens exercent leur activité, demeure élevé. En 2013, la rémunération nette d'un travailleur percevant le salaire moyen en Estonie était inférieure à un tiers de la rémunération nette perçue en Finlande.

Des mesures destinées à mieux adapter l'offre de qualifications aux besoins du marché du travail et à mieux utiliser les compétences des travailleurs feraient aussi augmenter le taux d'utilisation de la main-d'œuvre en réduisant l'inadéquation des compétences et en améliorant la compétitivité. Par ailleurs, en donnant aux jeunes plus de possibilités d'acquérir les qualifications demandées sur le marché du travail, on pourrait

Graphique 12. Les coins fiscaux sur le travail



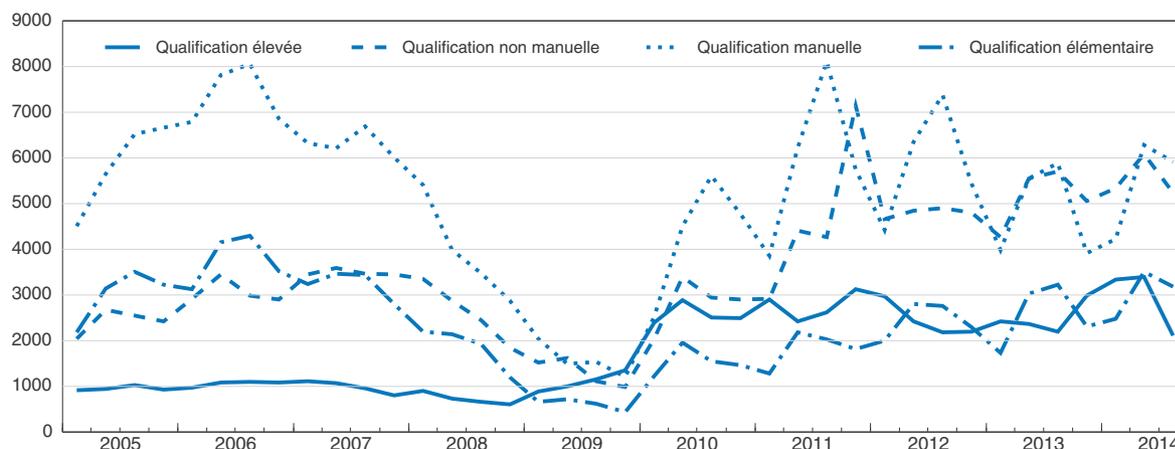
1. Travaillant à temps plein et percevant la rémunération brute moyenne.

Source : OCDE (2014), *Les impôts sur les salaires 2014*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/tax\\_wages-2014-fr](http://dx.doi.org/10.1787/tax_wages-2014-fr).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933266108>

les inciter davantage à travailler en Estonie. En effet, les travailleurs disposant de bonnes qualifications professionnelles sont moins susceptibles de rechercher un emploi à l'étranger (Pungas et al., 2012) et sont très demandés en Estonie-même. Le nombre d'offres non satisfaites concernant des emplois hautement qualifiés et des emplois non manuels qualifiés a dépassé le niveau antérieur à la crise (graphique 13). Les femmes se heurtent à des obstacles qui les empêchent d'utiliser pleinement leur potentiel pour contribuer à la production et au bien-être, puisque leur rémunération horaire est en moyenne de 30 % inférieure à celle des hommes.

Graphique 13. Offres d'emploi par niveau de qualification



Source : Fonds estonien d'assurance chômage (Eesti Töötukassa).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933266113>

### Rendre le système fiscal plus favorable à l'emploi

Si la fiscalité sur le revenu des personnes physiques représente une faible part des recettes de l'État, du fait d'un taux d'imposition forfaitaire de 21 %, il en va autrement des cotisations de sécurité sociale (tableau 2). Ces dernières, à la différence de la fiscalité sur les revenus, sont entièrement assises sur les revenus du travail. L'impôt foncier contribue relativement peu aux recettes publiques, car seuls les terrains sont taxés (et non les immeubles) et ils ne sont pas évalués aux prix du marché (OECD, 2012). Le report sur l'immobilier d'une partie de la charge fiscale pesant sur le travail tend à favoriser la croissance (Johansson et al., 2008). Un tel report pourrait aussi élargir la base imposable. En effet, les travailleurs frontaliers acquittent les prélèvements sur le travail en Finlande, mais utilisent surtout les services publics estoniens. Étant donné que les cotisations de sécurité sociale représentent l'essentiel de la pression fiscale supportée par les travailleurs faiblement rémunérés, la mesure la plus efficace pour réduire le coin fiscal sur les bas salaires consiste à réduire ces cotisations pour cette catégorie de travailleurs. D'autres mesures devraient être prises pour protéger les propriétaires occupants à bas revenu, comme les ménages de retraités, qui ne bénéficieraient pas de l'allègement des prélèvements sur le travail. Un abattement à la base pour l'impôt sur l'immobilier résidentiel ou une aide au revenu, sous condition de ressources, apporterait une compensation.

Tableau 2. **Composition des recettes fiscales, 2011**

En pourcentage

	Impôts sur les bénéfices des sociétés	Impôts sur le revenu des personnes physiques	Cotisations de sécurité sociale et taxes sur les salaires	Impôts sur le patrimoine	Impôts sur les biens et services
Autriche <sup>1</sup>	5.2	22.4	41.3	1.2	27.8
Allemagne	4.7	24.8	38.5	2.4	29.1
Belgique	6.6	28.3	32.2	7.3	24.7
Corée	15.5	14.8	23.8	11.4	31.4
Danemark <sup>1</sup>	5.8	50.7	2.6	4.1	32.0
<b>Estonie</b>	<b>3.8</b>	<b>16.2</b>	<b>37.0</b>	<b>1.0</b>	<b>41.5</b>
États-Unis	9.4	37.1	22.8	12.4	18.3
Finlande	6.3	29.3	28.9	2.6	32.6
France <sup>1</sup>	5.7	17.0	41.0	8.5	24.8
Irlande	8.9	32.1	17.4	6.8	34.3
Luxembourg	13.6	22.4	29.6	7.1	27.0
Norvège	25.2	23.2	22.3	2.9	26.5
Pays-Bas	5.4	21.4	38.4	3.3	30.0
Pologne	6.4	13.8	36.1	3.7	39.2
Portugal	9.8	18.6	28.2	3.2	39.2
République slovaque	8.4	8.8	42.7	1.4	37.2
République tchèque	9.7	10.7	44.1	1.5	33.4
Royaume-Uni	8.6	28.2	18.7	11.6	32.3
Slovénie	4.6	15.4	40.6	1.6	37.4
Suède	7.3	27.7	32.9	2.4	29.3
<b>Total OCDE</b>	<b>8.7</b>	<b>24.1</b>	<b>27.3</b>	<b>5.4</b>	<b>32.9</b>

1. Le total des recettes fiscales a été diminué du montant de tout transfert en capital représentant les impôts non perçus. Le transfert en capital a été réparti entre les différentes rubriques à proportion des recettes fiscales, sauf pour l'Autriche, où ce transfert a été réparti entre les rubriques relatives aux cotisations de sécurité sociale.

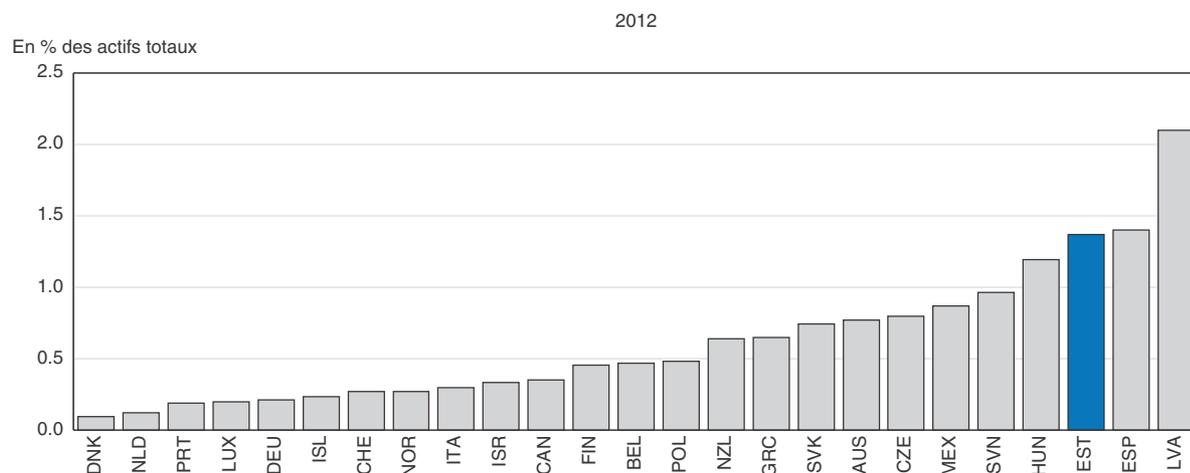
Source : Statistiques de l'OCDE sur les recettes fiscales.

Les employeurs sont généralement tenus de verser une cotisation de sécurité sociale forfaitaire minimum au titre du régime de retraite et de l'assurance santé de leurs salariés. Comme elle est contraignante pour les salariés peu rémunérés, cela décourage le travail à temps partiel. De fait, en Estonie, la proportion de personnes travaillant à temps partiel est l'une des plus faibles de l'OCDE, même si cela résulte aussi d'un niveau de revenu inférieur. Des données probantes recueillies dans l'ensemble de l'OCDE montrent que la suppression des obstacles à l'emploi à temps partiel augmente le bien-être, car les personnes concernées ont de meilleurs résultats en matière de santé et de sécurité grâce à une maîtrise accrue de leur temps de travail. Le travail à temps partiel peut aussi se substituer avantageusement au chômage ou à l'inactivité (OECD, 2010). Pour ne pas le décourager, il serait préférable de supprimer la cotisation de sécurité sociale forfaitaire minimum.

### **Les faibles rendements du second pilier du système des retraites diminuent l'attractivité de l'emploi en Estonie**

Les coûts élevés de gestion des fonds de pension réduisent le rendement du système de retraite privé obligatoire à cotisations définies. Ces coûts, supportés par les salariés, sont supérieurs à ceux pratiqués dans d'autres pays (graphique 14), ce qui diminue sensiblement le capital accumulé dans le système. Depuis 2002, tous les jeunes prenant un emploi en Estonie adhèrent au second pilier, obligatoire et privé, du système de retraite qui complète le régime public à prestations définies. Une cotisation est versée dans un fonds choisi par le salarié, à hauteur de 6 % du salaire, dont 4 points de pourcentage sont à la charge de l'employeur. Avec de moindres coûts de gestion, les salariés pourraient payer des cotisations inférieures pour obtenir une pension de même montant.

Graphique 14. **Frais de gestion des fonds de pension en pourcentage des actifs**



Source : Statistiques de l'OCDE sur les pensions et ministère des Finances de l'Estonie.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933266124>

Les pouvoirs publics ont pris récemment des mesures réglementaires pour réduire les frais prélevés par les fonds de pension. Afin d'intensifier la concurrence entre eux, il a permis aux salariés d'en changer plus souvent et supprimé les frais d'émission, mais les frais de sortie restent autorisés. Pour aider les salariés à choisir en connaissance de cause, il a rendu obligatoire la communication complète des bénéficiaires et des charges, tout en lançant un programme encourageant l'éducation financière. Toutefois, il faut encore

s'assurer que les informations soient communiquées selon des modalités identiques. Le gouvernement a l'intention de prendre les mesures nécessaires à cet égard. Il envisage également d'instaurer un plafonnement des frais plus strict pour les principaux fonds de pension. Ces mesures devraient ramener les frais de gestion supportés par les salariés à moins de 1 % de la valeur des actifs d'ici à 2019.

En Estonie, les frais de marketing représentent la moitié des coûts de gestion des fonds de pension. Le gouvernement craint que ces frais servent à subventionner d'autres activités des groupes financiers qui proposent des fonds de pension. Des données empiriques laissent penser que les activités de marketing menées par les fonds, destinées à attirer de nouveaux salariés adhérents, ne bénéficient pas à ces derniers. Ces activités font augmenter les coûts et renforcent le pouvoir de marché des fonds de pension, puisqu'elles fidélisent leurs adhérents, surtout les petits cotisants, pour des raisons autres que les performances (Hastings et al., 2013). Il est probable que les cotisants supportent les coûts de marketing même si ces derniers ne sont pas directement inclus dans les frais qu'ils acquittent, la demande étant parfaitement inélastique.

L'Australie et la Suède ont institué un fonds à coûts limités auquel les travailleurs sont inscrits automatiquement par défaut, sauf s'ils prennent délibérément la décision d'investir ailleurs. Les coûts de ces fonds demeurent limités grâce à des stratégies passives de placement, à caractère indiciel, et de par l'absence de frais de marketing. Un fonds de cette nature pourrait également servir de référence, incitant les autres fonds à tirer leurs coûts vers le bas. Au Chili, tous les nouveaux entrants sur le marché du travail sont inscrits, durant leurs cinq premières années d'activité, à un fonds à faibles coûts. Ce fonds est confié, par un processus d'appel d'offres, au gestionnaire proposant les coûts les plus bas. La mise en place d'une chambre de compensation centralisée pour l'acquisition et la cession de parts de fonds de pension, comme cela se pratique en Suède, a le même effet. En Suède, tous les fonds de pension opérant en dehors du régime obligatoire sont autorisés à offrir aussi leurs services dans le cadre de celui-ci à condition d'accepter des remises substantielles sur les frais qu'ils font payer au sein du régime obligatoire (Tapia and Yermo, 2008). Cela permet au régime de retraite obligatoire privé d'abaisser les frais de commercialisation et d'opérer sans frais de sortie, ce qui augmente sensiblement le rendement net pour les cotisants. Si, au cours des prochaines années, ces efforts ne permettent pas à l'Estonie de ramener les coûts à des niveaux plus proches de ceux observés dans les pays les plus performants, une réforme plus ambitieuse du système de retraite obligatoire privé sera de mise en s'inspirant, par exemple, du modèle suédois, y compris en prévoyant que les travailleurs adhèrent automatiquement, par défaut, à un fonds à faibles coûts.

Sachant que certains éléments probants indiquent que la concurrence entre les fonds de pension dans les régimes obligatoires n'est pas suffisamment efficace, les pratiques de gouvernance des fonds de pension devraient aussi contribuer à garantir qu'ils agissent dans l'intérêt des cotisants. Les membres des conseils d'administration doivent représenter les intérêts des actionnaires, ce qui peut être dommageable pour les cotisants. Le mode de gouvernance des fonds de pension pourrait évoluer vers une meilleure représentation des intérêts des adhérents. L'Estonie a adopté en ce sens une loi exigeant que les sociétés qui gèrent les fonds de pension agissent dans l'intérêt de leurs cotisants. La création d'un poste de membre du conseil d'administration indépendant des actionnaires pourrait également renforcer la représentation des intérêts des cotisants. La réflexion des autorités estoniennes sur l'adoption de mesures à cet égard doit être saluée.

Certains pays, comme l'Australie, vont plus loin et prévoient que tous les membres du conseil d'administration représentent les intérêts des adhérents et soient indépendants des actionnaires.

### **La maîtrise des dépenses au titre des retraites publiques contribuer à limiter les cotisations**

Le système public de retraite, qui est essentiellement financé par des cotisations de sécurité sociale, comporte des dispositifs de versement anticipé. Environ 40 % des hommes et 30 % des femmes perçoivent une pension avant d'atteindre l'âge légal de départ en retraite (Praxis Center for Policy Studies, 2011). Il s'agit surtout de pensions d'invalidité et de pensions de retraite anticipée versées aux salariés ayant travaillé dans des activités ou des secteurs particuliers. Les pouvoirs publics envisagent une réforme de ces régimes de retraite anticipée. Certains régimes spéciaux professionnels et sectoriels ouvrant droit à une retraite anticipée tiennent compte de l'exposition des salariés à des risques élevés pour leur santé. Toutefois, dans la plupart des cas, ces risques ne s'avèrent pas plus grands qu'ailleurs (National Audit Office, 2014). L'incidence de ces dispositifs de retraite anticipée sur le taux d'activité est limitée parce qu'il est possible de percevoir une pension tout en travaillant. Néanmoins, les pensions d'invalidité et les pensions versées au titre d'une retraite anticipée représentent environ un quart des dépenses publiques consacrées aux retraites, lesquelles sont surtout financées par des cotisations de sécurité sociale (National Audit Office, 2014). En outre, comme le soulignait l'*Étude économique* de 2012 (OECD, 2012), les bénéficiaires de pensions d'invalidité ne peuvent bénéficier de mesures d'activation, ce qui réduit leur employabilité lorsqu'ils peuvent reprendre un travail.

Le Parlement envisage une réforme des pensions d'invalidité pour élargir l'accès aux mesures d'activation et améliorer l'évaluation de l'aptitude au travail (National Audit Office, 2014). Cette réforme est judicieuse et devrait être mise en œuvre. Malgré ses défauts, le régime des pensions d'invalidité a permis de réduire sensiblement la pauvreté dans le passé. Les réformes limitant la possibilité de percevoir ces pensions devront donc s'accompagner d'une augmentation du revenu minimum garanti aux chômeurs sous conditions de ressources, comme le recommandait l'*Étude économique* de 2012. En outre, la suppression progressive des régimes spéciaux de retraite anticipée réduirait les dépenses liées aux pensions, ce qui permettrait d'alléger les cotisations de sécurité sociale.

Un autre élément positif est le projet d'introduction d'une assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. Ce type d'assurance, prévoyant une modulation des cotisations mises à la charge des employeurs en fonction de l'expérience, incite ceux-ci à prévenir une dégradation de l'état de santé sur le lieu de travail. Comme l'indiquait l'*Étude économique* de 2012 (OECD, 2012), les accidents du travail et les maladies professionnelles constituent un risque important pour la santé, en particulier dans les activités à faible niveau de qualification.

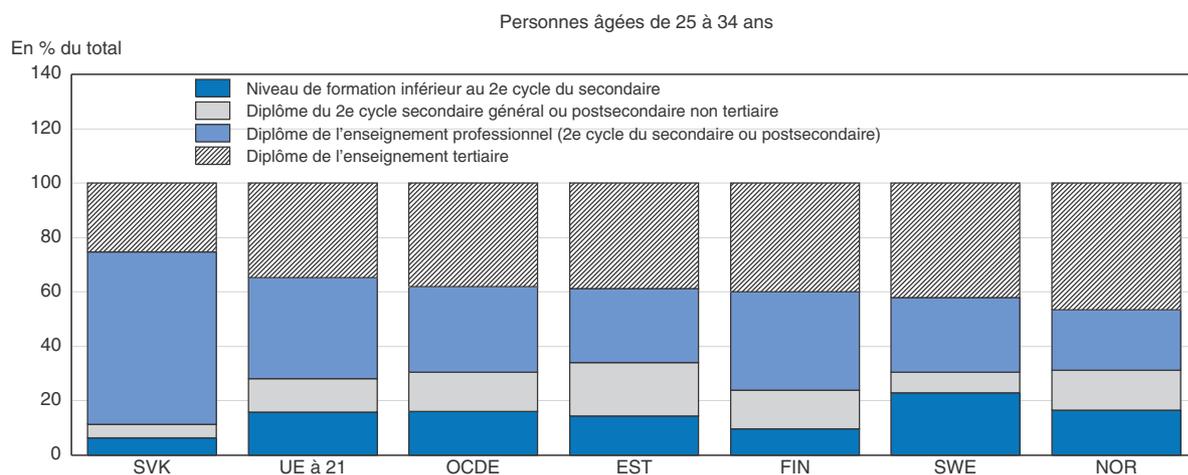
### **Renforcer l'offre des qualifications demandées par le marché**

L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est exceptionnellement élevé par rapport aux autres économies européennes. L'écart est tout aussi élevé lorsque l'on compare les salaires d'hommes et de femmes ayant des niveaux d'études, des domaines de compétences et une expérience similaires (Anspal and Rõõm, 2007). Les différences liées au genre qui interviennent dans le choix de la profession exercée et du secteur d'activité expliquent un tiers de l'écart de rémunération. Les perspectives de

carrières des femmes sont particulièrement plus limitées que celles des hommes quant à leurs chances d'occuper des postes de direction. L'offre insuffisante de structures de garde pour les enfants âgés de moins de 18 mois voire, dans certaines communes, de moins de trois ans, ainsi que la faible participation des hommes à la garde des enfants au sein des foyers, contribuent à ces inégalités. Les droits à congés parentaux sont généreux en Estonie, au point de faire peser un risque sur les perspectives d'emploi du parent qui en bénéficie – en l'occurrence, quasi-exclusivement des femmes. Pour réduire cet écart de rémunération, l'Estonie a lancé un plan d'action sur la période 2012-15, dont les mesures visent à : renforcer la mise en œuvre de la législation sur l'égalité homme-femme ; aider à mieux concilier vie professionnelle, vie familiale et vie privée ; promouvoir l'égalité des chances entre les sexes, notamment dans l'éducation ; réduire la ségrégation hommes-femmes sur le marché du travail ; et examiner pratiques organisationnelles et systèmes de rémunération du secteur public.

La proportion de jeunes quittant le système éducatif sans diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire a reculé, passant de 14 % en 2009 à 10 % en 2013. Les jeunes qui n'étudient ou ne travaillent pas depuis 4 mois reçoivent de l'État une offre concernant un cursus d'études, une formation ou un emploi. Néanmoins, beaucoup de jeunes n'ont pas les qualifications qui préparent à l'entrée sur le marché du travail. C'est le cas de ceux qui obtiennent des diplômes de l'enseignement secondaire général mais ne continuent pas dans l'enseignement tertiaire (graphique 15). Des données concernant l'ensemble des économies européennes montrent que les jeunes qui entrent sur le marché du travail au niveau du deuxième cycle du secondaire ont, s'ils suivent une formation professionnelle, de meilleurs résultats (ECDVT, 2013) en matière de taux et de stabilité d'emploi, de salaire initial et d'adaptation de leurs qualifications à la demande.

Graphique 15. **Résultats éducatifs des jeunes adultes**



Source : OCDE (2013), *Regards sur l'éducation 2013 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2013-fr>.  
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933266132>

Les résultats sur le marché du travail des diplômés de l'enseignement professionnel sont moins favorables qu'ailleurs en Europe (ECDVT, 2013). Globalement, le taux d'emploi des jeunes diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire professionnel est relativement bas, alors qu'il est élevé pour les diplômés de l'enseignement tertiaire

(tableau 3). Cela montre qu'il faut rendre la formation professionnelle plus conforme aux besoins du marché du travail. Dans toutes les économies européennes membres de l'OCDE, on constate que les résultats des diplômés de l'enseignement professionnel sont meilleurs si leurs programmes comportent une partie substantielle de formation en entreprise (ECDVT, 2013). L'Estonie a pris des mesures pour adapter la formation professionnelle au marché du travail en créant un groupe d'étude chargé de prévoir la demande future de qualifications. Le groupe d'étude a également pour mission de proposer des réformes institutionnelles permettant de renforcer la coopération des parties prenantes dans le suivi des besoins en matière d'emploi. Les pouvoirs publics ont par ailleurs accompagné la modernisation de l'équipement technique des écoles professionnelles et adopté une stratégie de formation continue. Pourtant, la formation en entreprise reste limitée. Dans l'enseignement professionnel, les stages ne durent en général que quatre à six mois et 2 % seulement des élèves entrent dans l'apprentissage. Or, celui-ci contribue à faire mieux concorder l'offre et la demande de qualifications (OECD, 2014d).

**Tableau 3. Taux d'emploi des jeunes jusqu'à 3 ans après l'obtention de leur diplôme, par niveau d'études**

Pourcentage, 15-34 ans, 2013

	Deuxième cycle du secondaire et enseignement post-secondaire non tertiaire (niveaux 3 et 4)	Premier et deuxième cycles de l'enseignement tertiaire (niveaux 5 et 6)
Zone euro (à 13 pays)	66.7	79.0
Danemark	78.6	84.3
<b>Estonie</b>	<b>65.8</b>	<b>85.4</b>
Finlande	75.2	85.7
Lettonie	70.1	84.1
Pologne	61.7	81.3
République slovaque	61.4	76.7
République tchèque	73.9	85.6
Royaume-Uni	72.3	87.6
Slovénie	62.0	79.3
Suède	78.1	89.8

Source : Eurostat.

La petite taille de nombreuses entreprises freine le développement de l'apprentissage. Pour remédier à ce problème, la Norvège a conçu un système dans lequel les entreprises partagent les places d'apprentis, et qui informe les établissements d'enseignement et leurs élèves des besoins de formation des entreprises locales (Kuczera et al., 2008). On peut aussi encourager la formation de liens sur le plan local entre les entreprises et les établissements scolaires en permettant à des intervenants du monde du travail d'y enseigner à temps partiel. En effet, les partenariats locaux entre les formateurs et les employeurs favorisent une offre de formations qui s'adapte aux besoins du marché du travail (OECD, 2014d et références citées). La flexibilité locale des cursus contribue fortement à la formation de partenariats entre formateurs et employeurs. En Allemagne, par exemple, chaque école dispose d'une certaine flexibilité pour adapter son cursus aux besoins locaux.

L'obligation de verser aux personnes en formation le salaire minimum national fait obstacle au développement de l'apprentissage. À 40 % du salaire médian, il est probablement trop élevé dans de nombreux cas pour des activités de formation. Toutefois, comme les personnes en formation peuvent ne pas être en mesure de couvrir leurs

dépenses de base si leur rémunération est sensiblement inférieure au salaire minimum, une aide financière de l'État est nécessaire. Comme l'a signalé la précédente *Étude économique* sur l'Estonie, il convient aussi de contrôler la qualité des systèmes d'initiation à la vie professionnelle, de mettre au point une assurance qualité destinée à l'apprentissage et de veiller à ce que les apprentis aient suffisamment de temps à consacrer à l'enseignement général (OECD, 2012).

### Recommandations pour utiliser au mieux le capital humain

- Réduire encore l'imposition des revenus du travail, surtout les plus bas. Augmenter les recettes issues de la fiscalité foncière en supprimant les exonérations et en évaluant les biens immobiliers aux prix du marché.
- Dans le régime de retraite privé obligatoire, réduire les coûts supportés par les travailleurs, en particulier les dépenses de marketing. Améliorer la représentation des intérêts des cotisants dans la gouvernance des fonds de pension.
- Dans le système public de retraite, supprimer progressivement les régimes professionnels et sectoriels spéciaux. Réaliser la réforme programmée des pensions d'invalidité tout en renforçant le « filet de sécurité » des chômeurs.
- Encourager l'égalité de rémunération homme-femme. Exiger que les deux parents prennent un congé parental pour bénéficier de la durée totale du congé. Recenser et éliminer les obstacles à l'entrepreneuriat féminin. Envisager d'exiger des entreprises qu'elles identifient les inégalités de rémunération entre hommes et femmes et qu'elles les corrigent.
- Introduire un salaire minimum réduit et non imposable pour les apprentis, augmenter l'aide financière aux personnes en formation professionnelle et renforcer la collaboration entre les entreprises et les établissements scolaires au niveau local.

### Bibliographie

- AECOM (2011), *Rail Baltica Final Report – Executive Summary*, May 2011, co-financed by the European Union Tran-European Transport Network (TEN-T).
- Andrews, D. and C. Criscuolo (2013), « Knowledge-Based Capital, Innovation and Resource Allocation », *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1046, OECD Publishing.
- Andrews, D. and B. Westmore (2014), « Managerial Capital and Business R&D as Enablers of Productivity Convergence », *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1137, OECD Publishing.
- Barone, G. and F. Cingano (2011), « Service Regulation and Growth: Evidence from OECD Countries », *The Economic Journal*, No. 121, pp. 931-957.
- Bourlès, R. et al. (2013), « Do Product Market Regulations in Upstream Sectors Curb Productivity Growth? Panel Data Evidence for OECD Countries », *Review of Economics and Statistics*, No. 95(5), pp. 1750-1768.
- Eesti Pank (2013), *Estonian Economy and Monetary Policy*, No. 2/2013, December 2013, Tallinn.
- Eesti Pank (2014a), *Estonian Economy and Monetary Policy*, No. 1/2014.
- Eesti Pank (2014b), *Labour Market Review*, May 2014, Tallin.
- Eesti Pank (2014c), *Financial Stability Review*, No. 1/2014.
- European Commission (2012), *Position of the Commission Services on the Development of Partnership Agreement and Programmes in ESTONIA for the Period 2014-2020*.
- European Commission (2013a), « Erawatch Country Reports 2012: Estonia », *IRC Scientific and Policy Reports*.

- European Commission (2013b), *Industrial Performance Scoreboard – Member States’ Competitiveness Performance and Implementation of EU Industrial Policy*.
- European Commission (2014), *Innovation Union Scoreboard 2014*, Brussels.
- European Centre for the Development of Vocational Training (ECDVT) (2013), « Labour market outcomes of vocational education in Europe: Evidence from the European Union labour force survey », *Research Paper*, No. 32.
- European Research Area Committee (2012), « Peer-Review of the Estonian Research and Innovation System – Steady Progress Towards Knowledge Society », *Innovation Studies*, No. 19/2012.
- Goodhart, Charles A.E. (2011), « The Macro-Prudential Authority: Powers, Scope and Accountability », *OECD Journal: Financial Market Trends*, Vol. 2011, Issue 2.
- Hastings, J.S., A. Hortaçsu and C. Syverson (2013), « Advertising and Competition in Privatized Social Security: The Case of Mexico », *NBER Working Paper*, No. 18881.
- International Energy Agency (IEA) (2013), *Energy Policies Beyond IEA Countries: Estonia*, Paris.
- International Monetary Fund (IMF) (2014), *Republic of Estonia, 2014, Article IV Consultation – Staff Report*, *IMF Country Report*, No. 14/112, May 2014.
- Johansson, Å. et al. (2008), « Taxation and Economic Growth », *OECD Economics Department Working Papers*, No. 620, OECD Publishing.
- Johansson, Å. and E. Olaberria (2014), « New Evidence on the Determinants of Industrial Specialisation », *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1112, OECD Publishing.
- Kuczera, M., G. Brunello, S. Field and N. Hoffman (2008), *OECD Reviews of Vocational Education and Training: A Learning for Jobs Review of Norway 2008*, *OECD Reviews of Vocational Education and Training*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264113947-en>.
- Masso, J., T. Roolah and U. Varblane (2010), « Foreign Direct Investment and Innovation in central and Eastern Europe: Evidence from Estonia », *Working Paper of Eesti Pank*, No. 5.
- Ministry of Education and Research/Ministry of Economic Affairs and Communications (MER/MEAC) (2014), *Estonian Research and Development and Innovation Strategy 2014-2020 « Knowledge-based Estonia »*, 21 January 2014, Tallinn.
- National Audit Office of Estonia (2013a), *Overview of the use and preservation of state assets in 2012-2013 – Summary of Problems in the Development and Economy of Estonia by the National Audit Office*, Tallinn.
- National Audit Office of Estonia (2013b), *Quality of Renovation of Main Roads of State*, 22 November 2013, Tallinn.
- National Audit Office (2014), « Sustainability of the state’s pension system. Does the state guarantee the effective functioning of pension pillars? », *Report of the National Audit Office to the Riigikogu*, Tallinn.
- OECD (2008), « Trade and Innovation: A Synthesis Paper », TAD/TC/WP(2008)6/PART1/REV1, Trade and Agriculture Directorate.
- OECD (2010), *OECD Employment Outlook 2010*, OECD Publishing.
- OECD (2011a), *OECD Green Growth Studies: Energy*, OECD Publishing.
- OECD (2011b), *OECD Economic Surveys: Estonia 2011*, OECD Publishing.
- OECD (2012), *OECD Economic Surveys: Estonia 2012*, OECD Publishing.
- OCDE (2013), *Regards sur l’éducation 2013 : Les indicateurs de l’OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2013-fr>.
- OECD (2013a), *Innovation-driven Growth in Regions: The Role of Smart Specialisation*, preliminary version, OECD Publishing.
- OECD (2013b), *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2013*, OECD Publishing.
- OECD (2013c), *Taxing Energy Use: A Graphical Analysis*, OECD Publishing.
- OECD (2013d), *OECD Skills Outlook 2013: First Results from the Survey of Adult Skills*, OECD Publishing.
- OCDE (2014), *Les impôts sur les salaires 2014*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/tax\\_wages-2014-fr](http://dx.doi.org/10.1787/tax_wages-2014-fr).
- OECD, (2014a), *OECD Services Trade Restrictiveness Index (STRI): Estonia*, OECD Publishing.
- OECD (2014b), *Entrepreneurship at a Glance 2014*, OECD Publishing.

- OECD (2014c), *Climate Change Mitigation in Estonia, Technical background paper*, OECD Publishing.
- OECD (2014d), *Society at a Glance 2014: OECD Social Indicators*, OECD Publishing.
- OECD/WB (2014), *Making Innovation Policy Work: Learning from Experimentation*, OECD Publishing.
- Praxis Centre for Policy Studies (2011), *Opportunities of Sustainable Financing of the Estonian Social Insurance System*, mimeo.
- Pungas, E., O. Toomet, T. Tammaru and K. Anniste (2012), « Are Better Educated Migrants Returning? Evidence from Multi-Dimensional Education Data », *NORFACE Working Papers, Discussion paper No. 2012-18*.
- Tapia, W. and J. Yermo (2008), « Fees in Individual Account Pension Systems: A Cross-Country Comparison », *OECD Working Papers on Insurance and Private Pensions*, No. 27, OECD publishing.
- World Economic Forum (2013), *The Global Competitiveness Report 2013-2014*.
- World Health Organisation (WHO) (2008), « Estonia Health System Review », *Health Systems in Transition*, Vol. 10, No. 1.



## ANNEXE

# Principales réformes structurelles

*Cette annexe présente les mesures prises à la suite des recommandations faites dans les Études économiques précédentes. Elle couvre les domaines suivants : politique budgétaire, politique du marché du travail, politique de l'éducation, politique de la santé, efficacité du secteur public, mondialisation, secteur financier et croissance verte. À chaque recommandation correspond une description des mesures prises depuis l'Étude d'octobre 2012. Les nouvelles recommandations faites dans la présente Étude figurent dans les chapitres concernés.*

## Améliorer le cadre budgétaire

Recommandations des études précédentes	Mesures prises depuis l'étude d'octobre 2012
Ne pas mener une politique budgétaire procyclique. Mettre en place des plafonds de dépenses pluriannuels, intégrant les dépenses fiscales et les dépenses des collectivités locales. Appliquer des mesures budgétaires discrétionnaires en cas de brouss prolongés associés à l'accumulation de déséquilibres menaçant la stabilité macroéconomique. Conférer une indépendance suffisante à la nouvelle institution budgétaire, tout en utilisant la capacité d'analyse des institutions existantes.	La nouvelle loi budgétaire impose un budget à l'équilibre structurel ou excédentaire. Cette règle est conforme aux règles de l'UE, y compris au pacte budgétaire du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance de l'Union économique et monétaire.
Intensifier les travaux consacrés à l'estimation du solde structurel. Publier des informations plus détaillées sur le cycle conjoncturel et la position budgétaire sous-jacente en faisant état des incertitudes correspondantes.	Aucune mesure prise.
Charger la nouvelle institution budgétaire indépendante d'évaluer les indicateurs conjoncturels, de suivre les résultats budgétaires et, le cas échéant, de recommander des mesures discrétionnaires.	Un conseil budgétaire indépendant a été mis en place en 2014.
Le niveau élevé du coin fiscal sur le travail devrait être réduit en augmentant la part des impôts les moins générateurs de distorsions, comme ceux sur le patrimoine ainsi que les taxes environnementales et les droits d'accise ; il faudrait aussi diminuer les dépenses fiscales. Les allègements d'impôts directs devraient profiter surtout aux travailleurs à bas salaire.	En 2014, le gouvernement a porté l'abattement à la base de l'impôt sur le revenu de 145 EUR à 154 EUR et prévoit d'abaisser en 2015 le taux forfaitaire de cet impôt de 21 % à 20 %. Le taux de cotisation à l'assurance chômage passera de 3.2 % à 2.4 % en 2015. Toutefois, la taxation des terrains sur lesquels des maisons sont construites a été supprimée en 2013.
Éliminer les exemptions et les taux préférentiels de TVA ; améliorer encore l'administration de cet impôt. Appliquer le taux ordinaire à tous les produits et services.	Des mesures destinées à réduire la fraude à la TVA sont programmées.
Envisager d'introduire une taxe sur l'utilisation et l'immatriculation de véhicules à moteur, modulée en fonction du niveau de pollution atmosphérique et de la consommation d'énergie.	Aucune mesure prise.
Faire mieux coïncider les estimations fiscales de la valeur des terrains avec les prix du marché en actualisant périodiquement les valeurs cadastrales et en élargissant la base imposable par l'inclusion des bâtiments.	Aucune mesure prise.
Envisager l'élimination graduelle de la déductibilité fiscale des intérêts d'emprunts hypothécaires afin d'éviter d'amplifier les cycles du marché du logement. Envisager la suppression progressive du mécanisme de garantie des emprunts pour réduire les distorsions en matière d'investissement dans le secteur du logement.	Aucune mesure prise.
Recentrer le système de protection sociale sur l'activation et le retour à l'emploi, en intensifiant la coopération entre les agences. Conclure rapidement la phase d'analyse préalable à la mise en place de services électroniques fondés sur l'internet. Toutes les personnes en âge de travailler et ayant une certaine capacité de travail devraient s'inscrire auprès des services d'assurance-chômage et être encouragées à participer aux programmes de recherche d'emploi et d'activation.	Le Parlement envisage de réformer les pensions d'invalidité pour élargir l'accès aux mesures d'activation et renforcer l'évaluation de l'aptitude au travail. La réforme prévoit aussi de lier l'obtention de ces pensions à l'obligation de recourir aux services d'activation.
Poursuivre la réforme du système des pensions d'invalidité en donnant aux employeurs un plus grand rôle en matière de prévention et de rééducation.	La réforme envisagée des pensions d'invalidité prévoit la prestation de services de rééducation le plus tôt possible.
Le rôle des allocations de subsistance devrait être réduit et les communes devraient se concentrer sur d'autres problèmes, tels que l'exclusion sociale. L'indemnisation du chômage devrait devenir la principale source d'aide au revenu et être soumise à des conditions strictes de recherche d'emploi et de formation.	Aucune mesure prise.
L'aide aux familles devrait viser davantage à concilier obligations parentales et activité professionnelle, notamment en offrant des services mieux adaptés de garde d'enfants.	Le gouvernement prévoit de remédier aux lacunes locales en matière de services de garde d'enfants au moyen des fonds structurels de l'Union européenne.

## Améliorer le fonctionnement du marché du travail

Recommandations des études précédentes	Mesures prises depuis l'étude d'octobre 2012
Continuer à augmenter les dépenses au titre des politiques d'activation et mieux les cibler. Renforcer la coopération entre les collectivités locales, les établissements d'enseignement et la Caisse d'assurance-chômage.	Ces dernières années, les dépenses consacrées à l'activation du marché du travail ont sensiblement augmenté. De nouvelles mesures ciblant les chômeurs de longue durée ont été introduites, notamment pour les conseiller et les former. On met également en œuvre un programme d'emploi destiné aux personnes handicapées. Le gouvernement prévoit d'augmenter les crédits du service public de l'emploi (SPE) jusqu'en 2020 et de prendre de nouvelles mesures cofinancées par l'Union européenne. L'aide destinée aux jeunes comportera des subventions aux salaires et des actions de formation.
Améliorer l'efficacité des programmes d'activation en permettant, dans la passation de marchés publics, de prendre davantage en compte la qualité des stages de formation, en encourageant une plus grande participation des employeurs et en réservant les subventions à l'embauche aux entreprises qui prennent l'engagement de parvenir à une embauche nette.	Les programmes font l'objet d'un suivi et des critères d'éligibilité sont fixés pour les prestataires de services. Ils sont définis pour chaque marché public. On organise régulièrement des actions d'information et de formation ainsi que des réunions avec les employeurs.
Développer l'inscription par voie électronique au plan d'action initial durant le premier mois de chômage. Pour la plupart des personnes nouvellement au chômage, attendre trois mois pour effectuer l'entretien en face à face en vue de l'établissement du plan d'action individualisé. En revanche, consacrer plus de ressources aux catégories vulnérables dès le premier mois.	Depuis juin 2014, il est possible d'effectuer en ligne les formalités (enregistrement, demande d'indemnisation et rendez-vous avec les conseillers emploi).
Contrôler la qualité des systèmes d'initiation à la vie professionnelle (stages) et mieux indemniser les employeurs du coût de l'encadrement et de la formation qu'ils assurent. Les mesures telles que les subventions, destinées à promouvoir la formation en entreprise doivent être plus ciblées.	La qualité des pratiques de travail est vérifiée périodiquement lors de réunions avec les employeurs. Des accords de coopération, couvrant aussi les propositions de formation en entreprise faites aux clients du service public de l'emploi, ont été conclus avec les employeurs importants.
S'assurer que le portail internet du SPE soit utilisé par les employeurs pour notifier périodiquement les emplois à pourvoir et signaler les pénuries en matière de qualifications. À cette fin, fournir aux employeurs les services de conseil du SPE.	Les employeurs sont contactés individuellement et le Fonds européen d'intégration (EUIF) organise avec eux des réunions au niveau régional et local. Ce fonds a aussi désigné des domaines prioritaires pour la formation dans les secteurs économiques qui ont un potentiel de croissance. On a créé des groupes de travail pour déterminer les besoins de formation, diagnostiquer les problèmes de qualité et traiter d'autres aspects de la politique de formation.
Affecter en priorité les fonds destinés à des cours de langue aux personnes d'origine non estonienne.	Des fonds provenant de l'Union européenne servent à développer les possibilités d'apprendre et de pratiquer l'estonien.

## Rendre le système éducatif plus efficient

Recommandations des études précédentes	Mesures prises depuis l'étude d'octobre 2012
Veiller à ce que la nouvelle aide accordée sous conditions de ressources aux étudiants de l'enseignement tertiaire soit suffisante et étendre le système de prêts aux étudiants pour que ceux issus de milieux défavorisés ne soient plus obligés de travailler pendant leurs études.	Le nouveau système d'aide sera régulièrement évalué.
Mieux conseiller les étudiants en leur apportant des informations de qualité sur les besoins du marché du travail à chaque étape du parcours éducatif.	La stratégie gouvernementale de formation continue 2014-20 vise à améliorer les services d'information et de conseil, surtout pour les étudiants arrivés au terme de l'éducation de base.
Envisager de rendre obligatoire l'offre de formation sous forme d'enseignement formel, de stages ou d'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans pour les jeunes qui ne sont ni scolarisés, ni employés ni en formation.	Le dispositif de l'UE en faveur de l'emploi des jeunes a été mis en place. Ceux qui n'étudient ou ne travaillent pas depuis 4 mois reçoivent de l'État une offre d'enseignement, de formation ou d'emploi.
Renforcer encore la coopération avec les employeurs et envisager d'octroyer des subventions à ceux qui proposent des places d'apprentissage aux jeunes suivant un enseignement professionnel. Accroître la perméabilité entre les différentes filières éducatives.	Le gouvernement prévoit d'augmenter sensiblement les moyens financiers qu'il consacre à l'apprentissage.
Développer l'assurance qualité pour l'apprentissage et veiller à ce que le temps consacré à l'enseignement soit suffisant par rapport au temps consacré au travail productif.	Aucune mesure prise.

Recommandations des études précédentes	Mesures prises depuis l'étude d'octobre 2012
Accroître les incitations financières offertes aux employeurs pour qu'ils investissent dans la formation continue. Cibler les aides financières de l'État sur les travailleurs ayant un faible niveau d'étude, sur les travailleurs d'un certain âge et sur les salariés des PME.	Aucune mesure prise.
Rendre la formation continue plus attractive pour les adultes en s'assurant qu'elle conduise à l'acquisition d'une qualification et en les informant des avantages des différents programmes.	Aucune mesure prise.

## Rendre le système de santé plus efficient

Recommandations des études précédentes	Mesures prises depuis l'étude d'octobre 2012
L'actualisation du plan hospitalier devrait refléter l'évolution des modes de consommation de soins de santé.	En 2014, le gouvernement a adopté un plan national de santé allant jusqu'en 2020. Ce plan renforce la collaboration entre les hôpitaux de région et de comté.
Veiller à la qualité des soins et envisager d'étendre le système d'indicateurs de la qualité, y compris au moyen d'une collaboration internationale portant sur l'établissement de références et les soins spécialisés.	Le plan national de santé 2014-20 met l'accent sur les résultats et la qualité. Des indicateurs permettant de comparer les résultats des hôpitaux et des médecins vont être mis en place, et 97 % des généralistes ont adhéré au système de vérification de la qualité établi à leur intention.
Accroître le rôle et l'importance des soins primaires en donnant plus de responsabilités aux médecins de famille.	Le plan national de santé 2014-20 prévoit des financements supplémentaires pour les médecins de famille qui comptent deux infirmières dans leur équipe. Cela renforcera leur rôle de filtrage. Le plan envisage aussi la mise en place de primes de qualité.
Rendre plus efficientes les dépenses de santé, promouvoir des modes de vie sains et améliorer l'accès aux soins des catégories défavorisées afin de faire progresser les résultats dans le domaine de la santé et de réduire les écarts en la matière.	Le plan national de santé 2014-20 se fixe pour objectif d'augmenter l'âge moyen auquel les citoyens vivent en bonne santé et l'espérance de vie moyenne.
Instaurer un plafond de ressources pour les paiements à la charge des patients afin d'améliorer la situation des ménages à faible revenu et de protéger les malades atteints, d'affections chroniques. Sinon, ce problème pourrait être aussi être résolu grâce aux prestations existantes, comme le revenu minimum de subsistance. Garantir aux ménages en difficulté financière un accès adéquat aux soins de santé, en particulier dentaires.	À partir de janvier 2015, la caisse d'assurance maladie restituera aux patients 50 % de leurs dépenses de médicaments remboursables au-delà de 300 EUR par an et 90 % au-delà de 500 EUR par an.
Il faudrait continuer de promouvoir les génériques et les médicaments les moins chers, auprès des patients comme auprès des médecins, surveiller les modes de prescription et de fourniture de soins par les médecins, et sanctionner ceux qui s'écartent excessivement des normes.	En général, les médecins doivent prescrire des médicaments génériques et les pharmaciens proposer aux patients la solution la moins onéreuse. Le respect de ces obligations est contrôlé au moyen d'une base de données sur les prescriptions.

## Rendre le secteur public plus efficient

Recommandations des études précédentes	Mesures prises depuis l'étude d'octobre 2012
Réformer les collectivités locales, soit en procédant à des regroupements, soit en imposant une coopération accrue sur une grande partie du territoire. Envisager de subordonner les prestations de services à un chiffre minimum de population.	En 2014, le gouvernement a lancé une réforme des collectivités locales qui porte notamment sur leur financement et la répartition des responsabilités. Une évaluation du mode de financement et de l'exercice des responsabilités (par la coopération intercommunale, les associations communales ou les administrations d'État) est en cours. Les collectivités locales ont établi une coopération officielle, par exemple en matière de transports publics, de gestion des déchets ainsi que de services de distribution et d'épuration des eaux. Ces initiatives ont en général été soutenues financièrement par l'État central.
Élaborer de nouveaux indicateurs et suivre l'évolution des normes de qualité de la prestation de services publics afin de mettre en évidence la nécessité du regroupement de collectivités locales, en particulier dans les communes ayant des performances médiocres.	La réforme prévue par le gouvernement facilitera la création d'entités communes pour exercer les fonctions des collectivités locales.

Recommandations des études précédentes	Mesures prises depuis l'étude d'octobre 2012
Renforcer les possibilités de collecte de recettes des collectivités locales en leur donnant plus d'autonomie pour fixer les taux de l'impôt foncier. L'un des moyens d'augmenter le produit de cet impôt serait d'élargir l'assiette en incluant le foncier bâti.	Aucune mesure prise.
Envisager de rendre le système de péréquation plus contraignant, par exemple en prenant en compte les coûts réels et normatifs fixés uniformément par l'administration centrale. Réexaminer les dotations spécifiques et globales existantes pour éviter les doubles emplois.	Le ministère des Finances est en train de calculer les coûts réels de fourniture de services publics par les collectivités locales. Les résultats serviront à perfectionner le système de péréquation.

## Tirer le meilleur parti de la mondialisation

Recommandations des études précédentes	Mesures prises depuis l'étude d'octobre 2012
Écarter les menaces que les monopoles publics et les collectivités locales font peser sur la concurrence.	Aucune mesure prise.
Ne pas fixer d'objectif chiffré aux dépenses de R-D ; privilégier la valeur intrinsèque des projets menés.	On a mis au point une série d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour mesurer l'efficacité de la politique de R&D, notamment en évaluant les changements de comportement des acteurs.
Envisager la mise en place d'incitations fiscales à la R-D.	Aucune mesure prise.
Rééquilibrer les aides publiques à l'innovation afin de préparer les entreprises estoniennes à exporter et veiller à ce que les services nécessaires aux petites entreprises exportatrices soient disponibles à des coûts raisonnables.	Augmenter les exportations est l'un des principaux piliers de la nouvelle « Stratégie de croissance entrepreneuriale 2020 ». « Entreprise Estonia » propose à des prix raisonnables des conseils pour l'exportation.
Redéployer les aides vers la promotion des domaines de technologie ordinaire susceptibles de bénéficier de l'apport de hautes technologies.	La « Stratégie de croissance entrepreneuriale 2020 » privilégie l'augmentation de la valeur ajoutée dans les domaines à technologie ordinaire au moyen d'un nouvel outil de politique publique intitulé « L'aide personnalisée aux entreprises ». Il est destiné à celles qui ont un potentiel de croissance significatif. L'un des moyens de croître par une spécialisation intelligente est « le soutien apporté par les TIC à d'autres secteurs », ce qui permet de cibler le développement des secteurs non high-tech avec l'aide des TIC.

## Stabilité du secteur financier

Recommandations des études précédentes	Mesures prises depuis l'étude d'octobre 2012
Atténuer les cycles du crédit. Calibrer et se préparer à mettre en œuvre des outils macroprudentiels, en commençant par des « coussins » de fonds propres contracycliques. Dans le cadre de la coopération transfrontalière, redoubler d'efforts pour l'application effective d'un éventail plus large d'outils.	Les amendements apportés à la loi sur les établissements de crédit pour transposer la Directive CRD IV sur les fonds propres réglementaires dans la législation estonienne sont entrés en vigueur en mai 2014. Un supplément de fonds propres ordinaires égal à 2 % des actifs pondérés des risques s'applique aux grandes banques depuis août 2014 pour parer au risque systémique. Eesti Pank a par ailleurs commencé à mettre au point un cadre d'analyse destiné à évaluer les besoins de fonds propres contracycliques. Elle prévoit aussi d'introduire en 2015 trois nouvelles mesures macroprudentielles qui s'appliqueront aux emprunteurs dans les prêts immobiliers : plafonnement de la quotité de prêt et du ratio service de la dette/revenu et fixation d'une durée maximale de prêt.
Renforcer la coopération internationale en matière de supervision, notamment en procédant à des tests de résistance communs et à des exercices de gestion de crise au sein du Groupe pour la stabilité des pays nordiques et baltes. Accroître le rôle des mécanismes de restructuration sans intervention judiciaire. Promouvoir activement l'éducation financière, notamment la sensibilisation aux risques, des emprunts à taux d'intérêt variable.	La loi sur la restructuration et la protection de la dette a été modifiée en janvier 2014. La loi sur l'autorité de surveillance financière a été modifiée en juillet 2013. L'objectif est de promouvoir, dans la population, la connaissance des services et des produits financiers. Plusieurs réunions bilatérales entre les représentants des autorités de surveillance scandinaves et baltes ont été tenues en 2013 et 2014.

Recommandations des études précédentes	Mesures prises depuis l'étude d'octobre 2012
Mettre en place une juridiction spécialisée dans les faillites afin de faire davantage appel à des experts dans le cadre des procédures de restructuration de dettes et de faillite ; veiller à ce que la nouvelle juridiction dispose des compétences nécessaires pour déterminer si les administrateurs de sociétés se sont acquittés de leurs obligations en matière de déclenchement des procédures de protection ou de liquidation. Élaborer, à titre palliatif, des indicateurs quantitatifs afin de déterminer si ces obligations ont été respectées.	Aucune mesure prise.
Habiller les juridictions existantes à imposer aux créanciers la prise en charge de la rémunération d'experts, en particulier dans les affaires les plus complexes relevant du droit de sociétés.	Aucune mesure prise.
Élaborer un ensemble plus précis de principes économiques et financiers sur lesquels devraient se fonder les magistrats pour déterminer si un plan de restructuration de dettes personnelles doit ou non être approuvé.	Aucune mesure prise.

## Atténuation du changement climatique et croissance verte

Recommandations des études précédentes	Mesures prises depuis l'étude d'octobre 2012
Renforcer les mesures visant à réduire l'intensité d'énergie et de ressources naturelles en fixant des prix appropriés et en offrant de meilleures incitations en faveur des programmes d'économie d'énergie.	Un nouveau plan de développement du secteur de l'énergie et un plan d'exploitation de l'huile de schiste sont en cours de mise au point. Le gouvernement prévoit aussi d'introduire une réglementation des réseaux de chaleur pour les inciter à réduire leurs pertes pour les ramener de 22 % actuellement à 15 % en 2017.
Poursuivre la réforme de la fiscalité écologique en cherchant à la fois à atteindre des objectifs environnementaux et à accroître les recettes.	Le gouvernement envisage de majorer progressivement au cours des cinq prochaines années le droit d'accise applicable à l'huile de schiste utilisée pour la production de chaleur.

# Chapitres thématiques



## Chapitre 1

# Accroître la productivité et tirer davantage parti de l'ouverture de l'économie

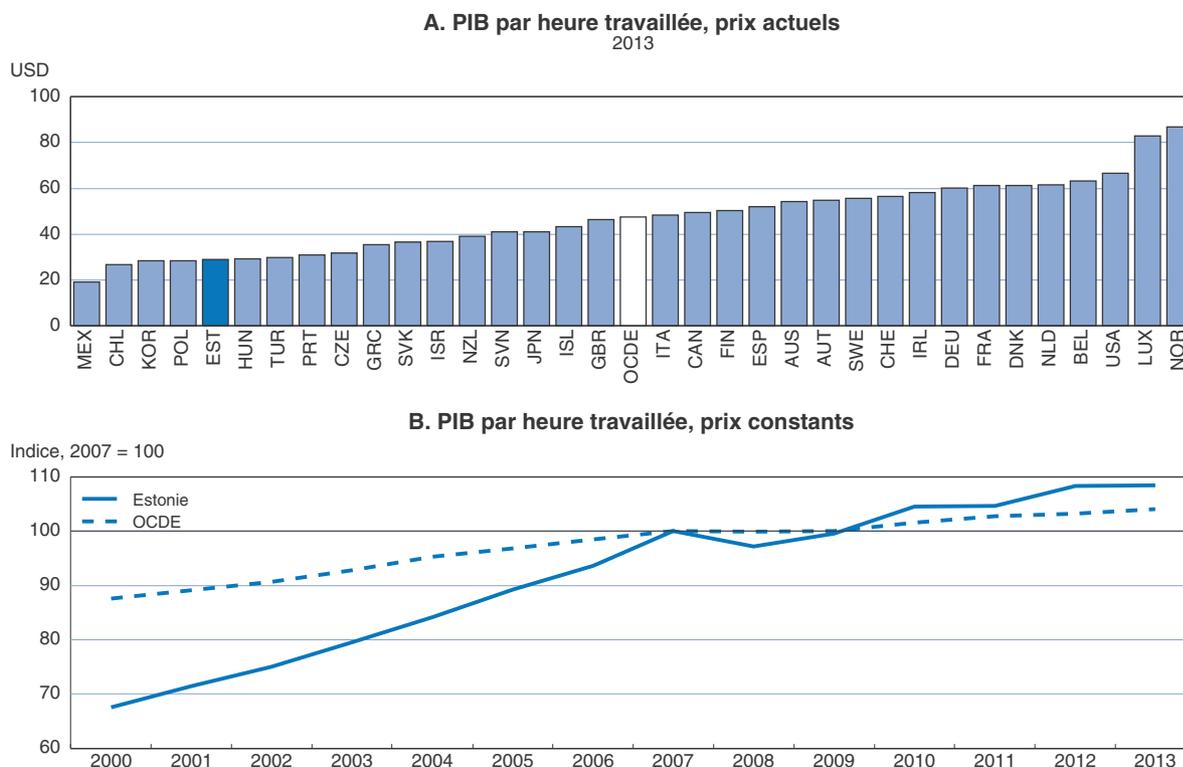
*L'Estonie peut dynamiser la croissance de sa productivité et tirer davantage parti de l'ouverture de son économie. La productivité est relativement faible dans le secteur manufacturier et dans les grandes entreprises, car l'activité manufacturière est orientée essentiellement vers les exportations de biens à faible intensité technologique à destination d'un petit nombre de marchés. L'impact économique du système de R-D de l'Estonie semble encore limité, en raison pour partie de l'insuffisance des transferts de connaissances. Le pays offrant des conditions favorables à l'activité d'entreprise, la croissance de la productivité pourrait être renforcée en favorisant l'innovation et la spécialisation intelligente ; en supprimant les facteurs qui entravent encore l'entrepreneuriat et la concurrence ; en faisant en sorte que les PME aient accès à des financements ; en rénovant l'infrastructure ; et en améliorant l'efficacité énergétique.*

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

## La croissance modeste de la productivité ralentit la convergence des revenus

En matière de productivité, le potentiel de rattrapage de l'Estonie est important. Alors que le PIB par heure travaillée et les revenus sont nettement plus bas que dans la plupart des pays de l'OCDE, la croissance de la productivité de la main-d'œuvre a ralenti depuis 2008 et s'aligne désormais sur la croissance moyenne de la productivité de la zone OCDE (graphique 1.1). Il est difficile de mesurer la productivité au niveau sectoriel. Les données de l'OCDE laissent à penser que la productivité a régressé dans les services (graphique 1.2) davantage que dans d'autres pays de l'OCDE, et ce de manière assez générale, jusqu'aux services professionnels, financiers et d'information et, dans une certaine mesure, jusqu'au commerce de gros et de détail (OECD, 2013c). La croissance de la productivité de la main-d'œuvre dans le secteur manufacturier s'est maintenue, mais les gains de productivité y ont été moindres ces 15 dernières années que dans certains autres

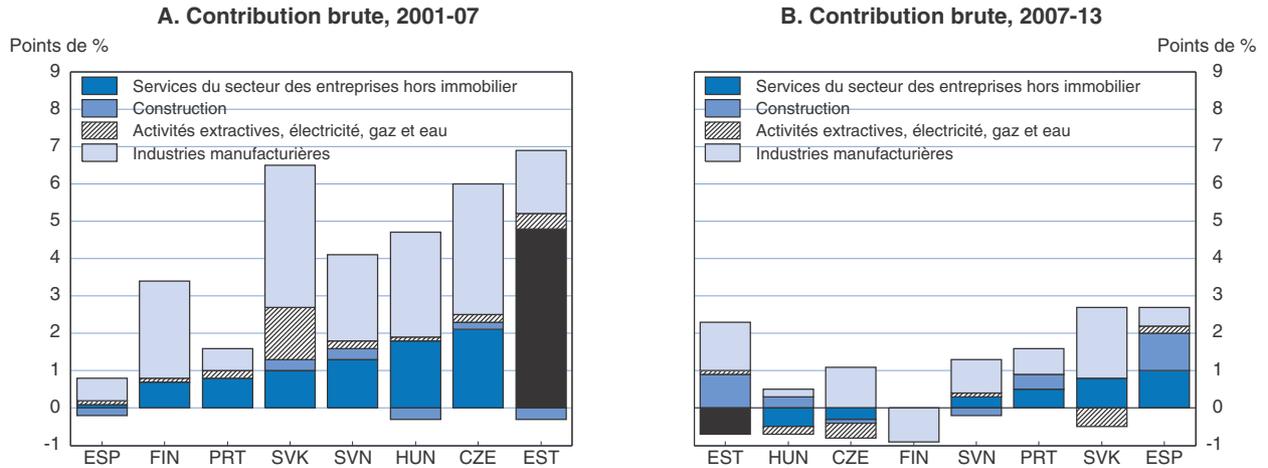
Graphique 1.1. **Évolution de la productivité**



Source : Base de données de l'OCDE sur la productivité.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933266141>

Graphique 1.2. Contribution à la croissance de la valeur ajoutée réelle du secteur des entreprises par heure travaillée



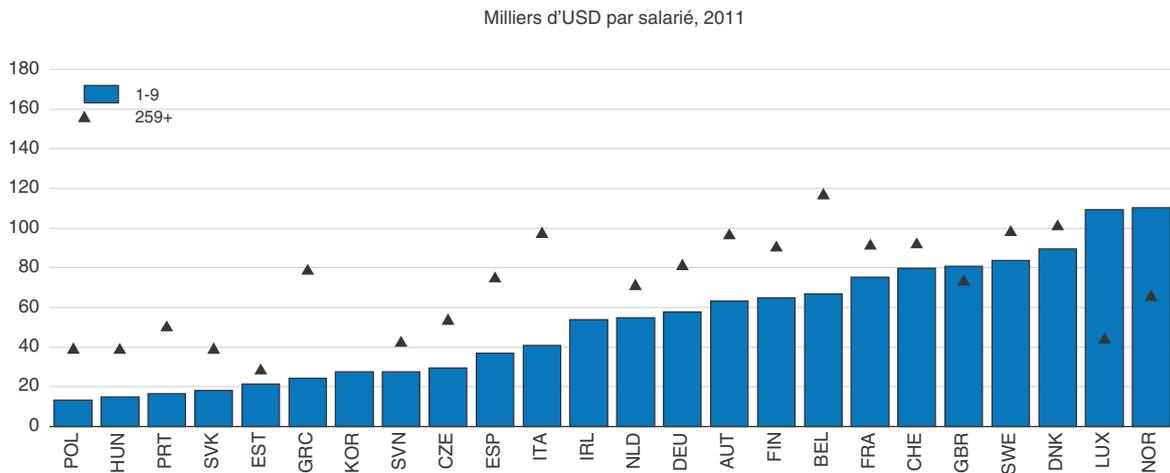
Source : Base de données de l'OCDE sur la productivité.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933266154>

pays aux revenus comparables ou plus élevés, à l'instar des Républiques slovaque et tchèque. Dans le secteur de la construction, la croissance de la productivité a augmenté sous l'effet, principalement, du recul massif de l'emploi.

Les niveaux de productivité sont particulièrement faibles dans les grandes entreprises (graphique 1.3). Nombre d'entre elles sont des entreprises manufacturières qui concentrent leur activité sur des exportations à faible contenu technologique faciles à imiter. Par ailleurs, leurs activités d'innovation sont réduites (Benkovskis and Rimgailaitė, 2011 ; *Economic Survey of Estonia 2011*, OECD, 2011f). La productivité et les activités de R-D sont aussi assez faibles dans les petites entreprises (OECD, 2013b). Celles-ci sont tournées

Graphique 1.3. Productivité de la main-d'œuvre par taille d'entreprise, économie totale



Source : OCDE (2014d), *Panorama de l'entrepreneuriat 2014*.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933266166>

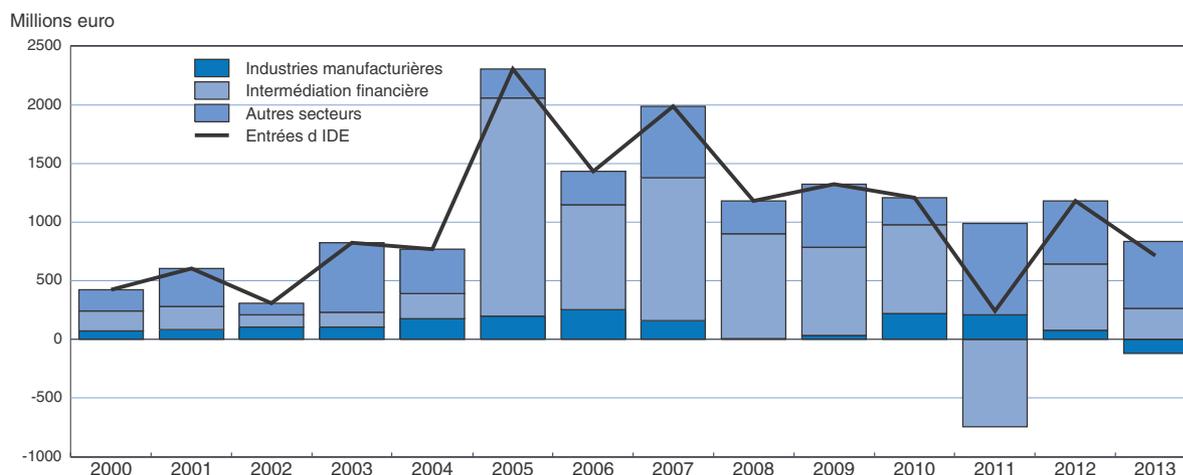
vers l'international, ce qui pourra à l'avenir ouvrir la voie d'une meilleure productivité. La proportion d'entreprises innovantes à forte croissance est au neuvième rang d'un palmarès regroupant 18 pays de l'OCDE (OECD, 2014d).

### L'ouverture de l'économie et les investissements directs étrangers à forte valeur ajoutée stimulent la productivité et l'innovation

Pour une économie de petite taille, l'ouverture est une source centrale de convergence des revenus. Elle donne aux entreprises qui croissent rapidement un accès aux marchés étrangers, et est un vecteur de transfert des connaissances (Andrews and Westmore, 2014). Avec des exportations et des importations représentant les unes comme les autres 90 % de son PIB, l'Estonie est l'une des économies les plus ouvertes du monde. Toutefois, les exportations concernent surtout des biens à contenu technologique faible ou moyen, et semblent relativement peu diversifiées géographiquement (*Economic Survey of Estonia 2012*, OECD, 2012c). Deux pour cent seulement des entreprises exportent vers plus de 14 destinations. Enfin, les faits semblent montrer que les entreprises estoniennes développant leurs exportations sont souvent plus productives que celles qui ne font pas évoluer, ou restreignent, leur palette d'exportations (Masso and Vahter, 2014).

Les entrées d'investissements directs étrangers (IDE) visant des activités à forte valeur ajoutée ont des conséquences bénéfiques considérables sur la durée (Vahter, 2011). Le potentiel de transfert de connaissances des IDE est très grand, et ce tout particulièrement pour une petite économie comme l'Estonie qui présente un fort déficit de productivité (OECD, 2008b). Se montant à environ 90 % du PIB en 2012, le stock d'entrées d'IDE de l'Estonie est solide. Néanmoins, une part très significative de ces flux aboutit dans le secteur de l'intermédiation financière. Les entrées d'IDE visant le secteur manufacturier sont minimales (graphique 1.4) et concentrées sur des biens manufacturés à faible valeur ajoutée (Masso et al., 2010). Cette tendance se reflète également dans la faible participation de l'Estonie aux chaînes de valeur mondiales – par rapport à d'autres petites économies ouvertes (OECD, 2013a).

Graphique 1.4. Entrées d'investissements directs étrangers par secteur



Source : Banque centrale de l'Estonie.

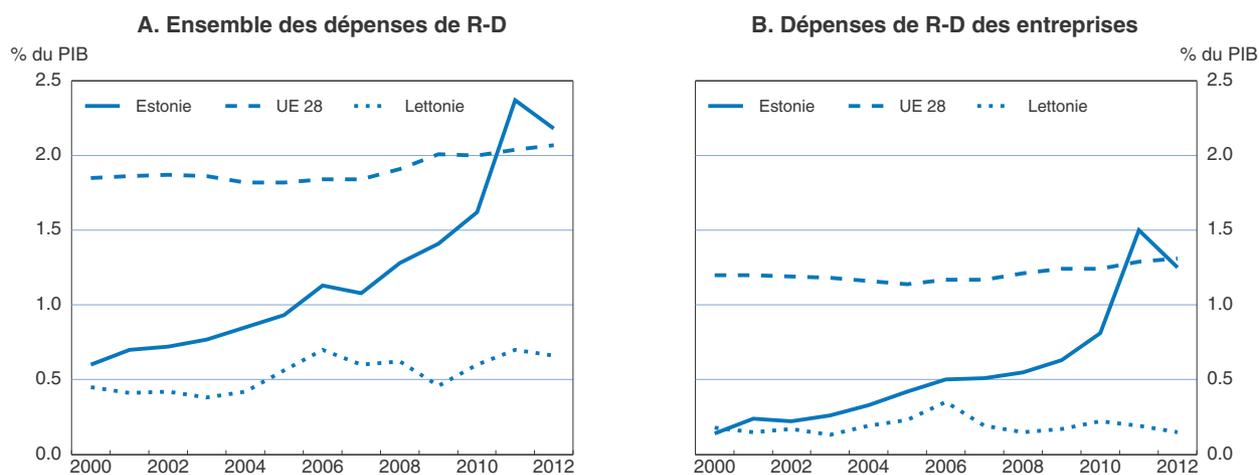
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933266172>

Des réformes structurelles peuvent contribuer à mieux tirer parti de l'ouverture de l'Estonie et à consolider la croissance. Des efforts continus sont nécessaires pour favoriser des spécialisations et des innovations habiles, supprimer les obstacles à l'entrepreneuriat et à la concurrence qui subsistent, permettre l'accès des PME à des financements, moderniser les infrastructures et rehausser l'efficacité énergétique – autant de thèmes abordés ci-après.

## Mieux exploiter l'innovation

La faible croissance de la productivité n'empêche pas l'Estonie de mener des activités d'innovation de manière probante. Les dépenses de R-D du pays ont beaucoup augmenté ces dernières années, jusqu'à 2.2 % du PIB en 2012 (graphique 1.5). Il se pourrait que cette progression se traduise à l'avenir par une amélioration de la productivité et de la compétitivité (Andrews and Westmore, 2014). Toutefois, la croissance remarquable de la R-D en 2010 et 2011 découle en partie d'investissements exceptionnels considérables dans le secteur des schistes bitumineux. Les dépenses de R-D des pouvoirs publics, des organismes sans but lucratif et, dans une certaine mesure, des entreprises ont progressé en 2012 (Statistics Estonia, 2013). Le secteur des services est actif dans la R-D des entreprises et la part des entreprises de création récente est, comparativement, assez grande (OECD, 2012b ; OECD, 2014d), en particulier dans le secteur des TIC où l'Estonie a développé un avantage comparatif de taille (OECD, 2013b ; OECD, 2012a). Les activités manufacturières se distinguent par un relativement faible niveau de dépenses de R-D et par la petite proportion d'entreprises de création récente (OECD, 2014d), du fait de l'accent mis sur la fabrication de biens à contenu technologique réduit qui concernent un nombre réduit de spécialités, sont faciles à imiter et, le plus souvent, ne sont pas protégés par des brevets (Benkovskis and Rimgailaite, 2011 ; *Economic Survey of Estonia 2012*, OECD, 2012c).

Graphique 1.5. Dépenses de R-D



Source : Eurostat.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933266184>

L'impact économique du système estonien de R-D semblant pour l'instant limité (European Commission, 2013d ; National Audit Office of Estonia, 2013a ; National Audit Office of Estonia, 2014a), les pouvoirs publics ont enclenché des réformes. Les exportations de produits de moyenne et haute technologie, les recettes tirées de la vente de technologies sous licence et brevetées, ainsi que les ventes de nouveaux produits, sont minimes (European Commission, 2014a ; OECD, 2014c). Cela s'explique notamment par la fragmentation des politiques de R-D et par des redondances inutiles dans les aides (European Commission, 2010 ; European Research Area Committee, 2012).

La stratégie de spécialisation intelligente de l'Estonie est au cœur des efforts déployés pour mieux tirer parti de l'innovation et, partant, redynamiser la convergence entre le PIB par habitant et la productivité (encadré 1.1). Ce sont les TIC, les soins de santé et l'efficacité des ressources qui, selon cette stratégie, recèlent le plus fort potentiel de valeur ajoutée future pour le pays. Par exemple, dans le secteur des TIC, il est possible de davantage diversifier les prestations actuelles de services en élaborant aussi des biens manufacturés – au prix toutefois d'un surcroît d'investissement initial (Estonian Development Fund, 2013). La spécialisation intelligente est considérée comme un cadre d'action régional utile pour la croissance tirée par l'innovation. Il semble cependant que l'Estonie pourrait mettre cette stratégie en œuvre de manière plus efficace et rehausser son impact économique en améliorant les conditions cadres. Par ailleurs, comme on le verra ci-après, il faudrait œuvrer tout particulièrement en faveur du transfert de connaissances et du renforcement des compétences de gestion dans le secteur privé.

### **Renforcer les conditions cadres de l'innovation**

Le ministère de l'Éducation et de la Recherche et le ministère des Affaires économiques et de la Communication se partagent l'essentiel de la responsabilité de la stratégie d'innovation et de sa mise en œuvre. La nouvelle stratégie d'innovation a prévu de renforcer leur coordination et leur collaboration (MER/MEAC, 2014). Pour que la politique d'innovation soit efficace, il leur faut aussi coopérer étroitement avec des acteurs privés, qui sont souvent mieux placés que les pouvoirs publics pour détecter les obstacles à l'innovation ou à l'action des autorités (OECD/WB, 2014). C'est pourquoi l'Estonie a créé un Comité de pilotage qui rassemble des représentants des différents ministères, du secteur privé et du milieu universitaire. Il convient, par souci d'efficacité, de demander à ce genre de groupe de travail interministériel de rendre des comptes, et de passer ses performances régulièrement en revue. On pourrait renforcer encore la collaboration concernant l'innovation, par exemple en favorisant la transversalité interministérielle (OECD, 2011b). Il en va de même pour les mesures relatives à l'innovation qui nécessitent des décisions financières elles aussi interministérielles (National Audit Office of Estonia, 2014a). Le fait de favoriser une collaboration efficace entre les ministères peut aussi contribuer à mettre en avant l'efficacité énergétique, domaine dans lequel la recherche-développement est essentielle pour l'amélioration des performances (voir plus loin).

Certains s'inquiètent d'une insuffisante représentation des entrepreneurs et de la société civile dans le processus décisionnel politique (European Research Area Committee, 2012 ; European Commission, 2013b ; OECD, 2013f). La participation du secteur privé et le droit de saisine des autorités pour information se sont considérablement améliorés, mais demeurent en deçà de ce que proposent les leaders de l'innovation que sont, par exemple, les pays nordiques (graphique 1.6). On peut aller plus loin dans la reddition de comptes

### Encadré 1.1. La spécialisation intelligente et sa mise en œuvre en Estonie

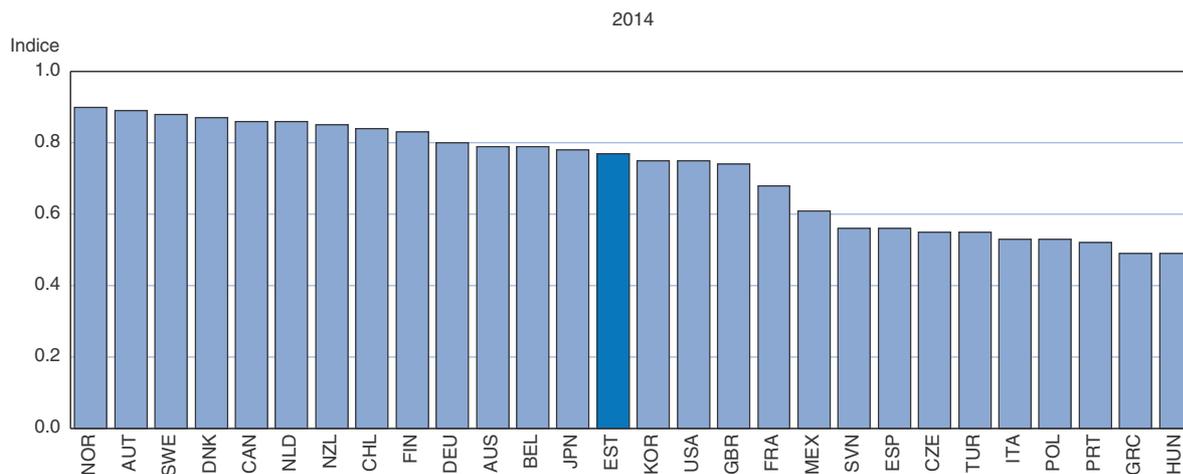
La spécialisation intelligente est un cadre d'action associant la politique industrielle, la politique de l'éducation et la politique de l'innovation (y compris leur conception, leur mise en œuvre et leur évaluation) dans le but de favoriser de nouvelles possibilités de croissance. Il appartient aux pays ou régions d'inventorier et de choisir un certain nombre de domaines prioritaires devant accueillir des investissements dans le savoir. Ils doivent donc prendre en compte : les avantages comparatifs régionaux ; l'usage efficace des ressources publiques ; la création de synergies entre l'innovation publique et l'innovation privée ; et la nécessité d'un suivi et d'une évaluation fondés sur des faits. Compte tenu du déficit d'informations au niveau global, la spécialisation intelligente repose sur une démarche ascendante interactive engageant toutes les parties prenantes, dont le secteur privé, des scientifiques et tous les niveaux de gouvernement. Par ce processus de « découverte entrepreneuriale », la spécialisation intelligente se distingue des politiques industrielles et d'innovation classiques (OCDE, 2013f). La possibilité de se spécialiser intelligemment en permettant une affectation flexible des ressources au profit de leur usage le plus efficient revêt une importance encore plus grande dans un contexte mondialisé en mutation rapide (Johansson and Olaberria, 2014 ; Johansson and Nicoletti, 2014).

L'Estonie a mis au point sa propre stratégie de spécialisation intelligente. Sa *Stratégie de croissance entrepreneuriale 2014-20* est la troisième du pays concernant la recherche-développement et l'innovation (MER/MEAC, 2014 ; Ministry of Economic Affairs and Communications, 2013). Les stratégies antérieures, essentiellement axées sur le développement de la capacité de recherche, de développement et d'innovation du pays, ont laissé la place au renforcement de l'impact de ces activités sur la croissance économique. La fixation des priorités s'appuie sur une stratégie de développement régional déterminant les secteurs qui, en régions, ont un potentiel de croissance. L'objectif chiffré est de porter les dépenses privées de R-D à 2 % du PIB, la part des exportations estoniennes dans le commerce mondial à 0.11 %, et la productivité de la main-d'œuvre à 80 % de la moyenne de l'UE d'ici 2020. La stratégie recense trois domaines dans lesquels la coopération entreprises/chercheurs est la plus susceptible de générer une valeur ajoutée : les technologies de l'information et des communications ; les technologies et services de santé ; et un usage plus efficient des ressources.

Outre les ministères et les différents niveaux de gouvernement, les institutions suivantes participent à la mise en œuvre de la stratégie de spécialisation intelligente :

- Le Fonds estonien pour le développement, qui assure en matière de développement la veille nécessaire pour formuler des politiques à long terme, et procède à des investissements directs de capital-risque en attendant le lancement du fonds national de capital-risque.
- La Fondation KredEx, qui propose différents instruments financiers, dont des prêts, l'assurance des crédits et des garanties publiques. Elle se lancera prochainement dans la gestion d'un fonds de fonds de capital-risque.
- La Fondation d'assurance-crédit KredEx, une compagnie d'assurance détenue par l'État qui aide les entreprises estoniennes à atténuer les risques liés aux ventes à l'exportation et sur le marché intérieur.
- Enterprise Estonia, l'une des plus grandes institutions du système national d'aide à l'entrepreneuriat, qui propose une assistance financière, des conseils, des possibilités de coopération et des formations aux entrepreneurs, aux organismes de recherche, au secteur public et au secteur associatif.
- Le Comité de la politique d'innovation et des entreprises, qui conseille le ministère des Affaires économiques et de la Communication pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.

Graphique 1.6. Participation publique et droit de saisine des autorités



Source : World Justice Project (2014), Indice de primauté de la loi du WJP 2014.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933266192>

demandée aux institutions publiques entre deux élections, et renforcer ainsi la transparence ; on peut aussi multiplier les occasions pour les citoyens de participer au processus de formulation des politiques (OECD, 2014e). Des représentants du secteur des entreprises ont, de plus, fait remarquer le peu de temps que laissent, dans la pratique, les préavis de modification des lois et règlements.

Plusieurs pays de l'OCDE ont mis en place des commissions indépendantes pour la productivité, entités chargées d'examiner et d'orienter les réformes et réglementations microéconomiques afin que la prise de décision se fonde davantage sur des analyses et des conseils indépendants et publics (OECD, 2013i). Aux Pays-Bas par exemple, un Conseil des économistes en chef se réunit tous les mois pour examiner les initiatives publiques et leurs résultats. En Australie, la Commission de la productivité (*Productivity Commission*) a beaucoup contribué à stimuler la performance économique sous l'angle de la productivité dans les années 60 et 70. La Nouvelle-Zélande et la Norvège ont plus récemment créé une entité analogue. Le Danemark a institué en 2012 et pour deux années une commission permanente et indépendante pour la productivité. Une telle entité transversale pourrait permettre à l'Estonie de mieux comprendre pourquoi la convergence se montre lente et irrégulière alors même que les conditions cadres globales sont bonnes.

Il semble possible de responsabiliser et mieux piloter les organes publics chargés de mettre en œuvre les politiques d'innovation (European Commission, 2013d). De fortes pressions politiques ont entraîné à plusieurs reprises, en 2014, le remplacement de membres du conseil d'administration d'*Enterprise Estonia*, qui est l'une des plus grandes institutions du dispositif national d'aide à l'entrepreneuriat (voir encadré 1.1). Il se peut aussi que des doublons diminuent l'efficacité et la responsabilisation des intervenants. L'existence simultanée de certains instruments d'innovation dans plusieurs entités est gage à la fois de coûts d'administration élevés et d'impacts réduits (European Research Area Committee, 2012). Dans ce contexte, il conviendrait de se pencher sur les possibilités d'amélioration de la gouvernance des institutions chargées de la mise en œuvre, ainsi que sur la façon de les rendre plus indépendantes du gouvernement. Ainsi renforcerait-on leur capacité d'engagement dans l'élaboration de mesures fondées sur des faits (OECD, 2011b).

On s'est beaucoup efforcé ces dernières années d'améliorer l'évaluation des politiques d'innovation (OECD, 2013f). L'évaluation est devenue plus indépendante du ministère des Affaires économiques et de la Communication. Une conception et une application efficaces des politiques d'innovation supposent par ailleurs de mener des expériences, d'assurer un suivi et de procéder à des adaptations sans relâche (OECD/WB, 2014). Concrètement, il faut expérimenter de nouveaux instruments d'action à petite échelle afin de les évaluer de manière exhaustive, puis de les appliquer plus largement si la preuve est faite de leur efficacité. L'évaluation doit être prévue dès la conception. Il faut tester, grâce à des projets pilotes, la faisabilité pratique des nouveaux instruments de recherche et d'innovation, ainsi que leur potentiel en matière de spécialisation intelligente. On pourrait également par ce biais réévaluer l'efficacité des instruments existants de soutien de l'innovation, et voir s'ils évincent les dépenses privées d'innovation (Andrews and Criscuolo, 2013).

Suivant en cela les meilleures pratiques recommandées par l'OCDE, l'Estonie procède par ailleurs à des évaluations secteur par secteur de l'impact de la réglementation. Ces exercices consistent à inventorier et quantifier les avantages et les coûts que présentera une réglementation proposée si elle est adoptée. Les évaluations de cette sorte que conduit l'Estonie sont axées sur la diminution de la charge administrative. En général, les incidences des nouvelles réglementations sur les échanges et les investissements ne sont évaluées que pour les textes d'origine communautaire ayant des effets sur le commerce extérieur. Dans les autres cas, la démarche risque de négliger les conséquences négatives d'une réglementation sur les échanges et les investissements (OECD, 2011a).

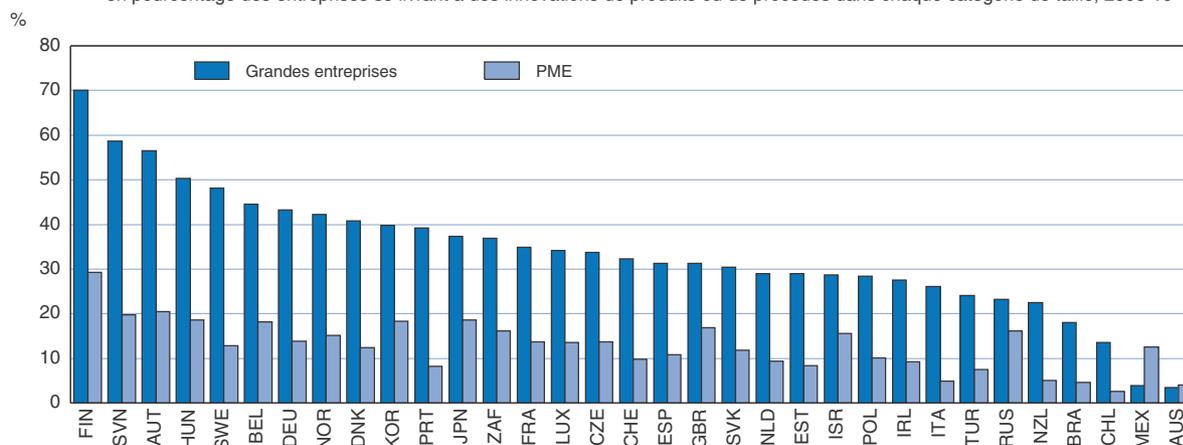
### **Favoriser le transfert de connaissances entre les structures privées et les entités publiques**

Comparativement, la collaboration R-D internationale des entreprises est une chose répandue en Estonie (OECD, 2013b). Elle semble toutefois ne se traduire que par des transferts limités de connaissances (European Research Area Committee, 2012). En outre, la proportion d'entreprises qui mènent dans le domaine de l'innovation une collaboration avec des établissements d'enseignement supérieur et des instituts de recherche publics est faible – en particulier lorsque ce sont des PME (graphique 1.7 ; European Commission, 2014a ; European Commission, 2013d). Peut-être cela s'explique-t-il par le faible nombre d'universités et d'organismes de recherche présents en Estonie et par les difficultés que présente la collaboration avec des entités de recherche situées à l'étranger. La possibilité existe de davantage centrer la recherche universitaire sur la recherche appliquée et sur les domaines recensés par la stratégie de spécialisation intelligente du pays, et de renforcer la collaboration des universités avec les entreprises nationales. Parallèlement, il est essentiel de conserver un équilibre entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée, à la fois pour l'innovation de demain et pour qu'apparaissent de nouveaux domaines de croissance. Il faut également s'attacher davantage à favoriser la collaboration des entreprises et des universités avec des instituts de recherche appliquée, y compris étrangers tels que VTT en Finlande et Fraunhofer en Allemagne. Le soutien spécifique des autorités aux collaborations internationales est limité (MER/MEAC, 2014).

S'agissant de l'initiative pour l'ouverture de l'accès aux données publiques, le gouvernement devrait continuer à aller de l'avant (European Commission, 2013c). Une mise à disposition plus générale des statistiques recueillies par la puissance publique peut accroître la transparence du gouvernement et la sensibilisation du public à ses programmes et activités. Elle contribue également à faire réfléchir aux améliorations

### Graphique 1.7. Collaboration des entreprises avec des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche publique dans le domaine de l'innovation

en pourcentage des entreprises se livrant à des innovations de produits ou de procédés dans chaque catégorie de taille, 2008-10



Source : OCDE (2013b), *Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2013*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933266205>

possibles de la performance gouvernementale. La plus grande transparence en matière de données peut faire naître entre les autorités et les organismes de recherche de nouvelles modalités de collaboration sur les politiques de R-D et une coopération pour créer des services publics novateurs et porteurs de valeur ajoutée (Ubaldi, 2013). Le potentiel de l'initiative concernant l'ouverture de l'accès aux données publiques est particulièrement fort en Estonie du fait de l'avance du pays en matière de gouvernance électronique. Lors de la mise en œuvre de cette initiative, il faut veiller à ce que l'accès aux données et la réutilisation de celles-ci ne soient pas entravés par des restrictions techniques, juridiques et financières (Ubaldi, 2013).

#### **Promouvoir les compétences managériales et entrepreneuriales**

La maigreur des résultats économiques de la collaboration internationale est peut-être imputable à la médiocre capacité d'absorption des connaissances que les entreprises locales tirent de leur collaboration avec des entités étrangères (UNCTAD, 2011). Les compétences managériales et entrepreneuriales ont leur importance pour la mise en pratique des idées innovantes et pour l'adaptation des organisations aux environnements concurrentiels, mais aussi pour leur capacité d'absorption des savoirs technologiques d'origine étrangère (Andrews and Westmore, 2014 ; OECD, 2011e). L'Estonie souffre d'un déficit de compétences managériales pour la croissance et l'internationalisation d'une entreprise (European Commission, 2013b ; Andrews and Westmore, 2014). On ne peut que saluer le fait que la stratégie de spécialisation intelligente ait pour objectif de renforcer le développement des compétences de gestion et la planification à long terme dans les entreprises (Ministry of Economic Affairs and Communications, 2013). Compte tenu de la taille de l'économie estonienne, la mise en avant des compétences de gestion internationales et appliquées pourrait s'avérer particulièrement bénéfique. Il faut aussi privilégier la mise en concurrence des entreprises et une limitation des structures de gestion les moins efficaces, comme les entreprises à actionnariat familial dirigées par des membres de la famille (Andrews and Westmore, 2014). Des marges existent aussi pour améliorer l'enseignement scolaire de la

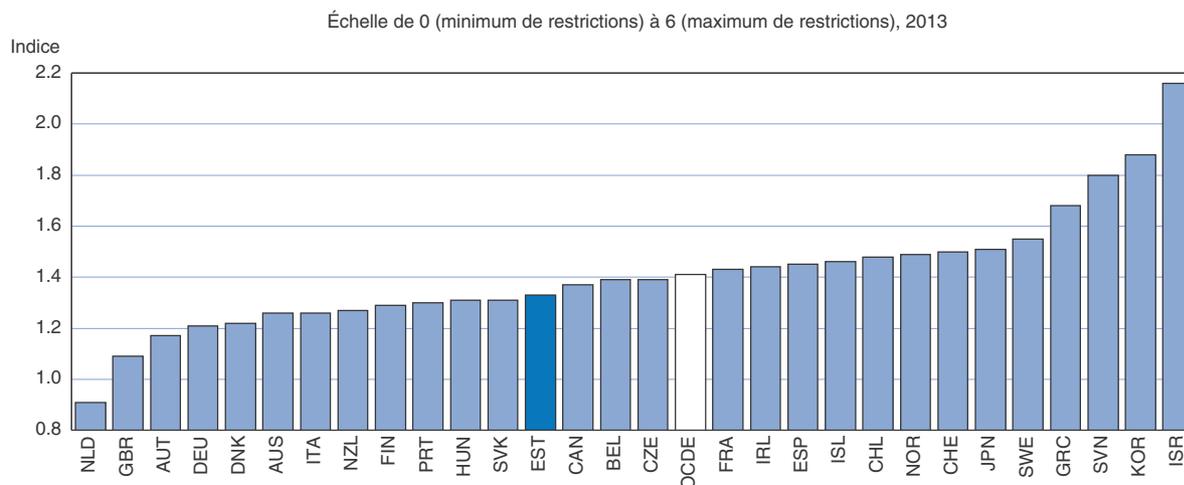
gestion d'entreprise. L'éducation à l'entrepreneuriat est plus faible dans les établissements d'enseignement estonien que dans ceux de la majorité des autres pays de l'OCDE (OECD, 2013h). L'exposition précoce aux compétences managériales et entrepreneuriales comporte bien des avantages sur la durée (OECD, 2011e).

L'initiative gouvernementale concernant la « résidence électronique » est une étape prometteuse pour l'internationalisation du pays. Ce mode de résidence facilite, où que l'on se trouve sur la planète, la conduite d'activités économiques avec l'Estonie et en Estonie. Il sera par exemple possible, depuis l'étranger, d'immatriculer une entreprise, d'acquiescer des droits et d'ouvrir un compte bancaire en Estonie. La résidence électronique pourra aussi permettre aux investisseurs étrangers de jouer plus aisément un rôle plus actif dans la gestion d'entreprises situées en Estonie (Taavikotka, 2014).

## Améliorer la réglementation des marchés de produits

Une réglementation des marchés de produits favorisant la concurrence stimule l'innovation et la diffusion de technologies en permettant une allocation flexible des ressources et une convergence accélérée vers les chefs de file de la productivité (Johansson and Olaberria, 2014 ; Andrews and Westmore, 2014). Globalement, la réglementation estonienne semble plus propice à la concurrence que ne l'est la réglementation moyenne dans la zone OCDE (graphique 1.8). Il reste cependant possible de renforcer la concurrence et l'efficacité de l'utilisation des ressources en supprimant les obstacles résiduels à l'entrée des étrangers et en poursuivant le travail de réforme des procédures de faillite des entreprises.

Graphique 1.8. Réglementation des marchés de produits



Note : La valeur de l'indice pour l'OCDE est une moyenne simple.

Source : OCDE (2013), Indicateurs de la réglementation des marchés de produits.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933266076>

## Suppression des obstacles à l'entrée pour les étrangers

Il faut poursuivre le travail de repérage et de suppression des obstacles à l'entrée restants, qui restreignent la concurrence et la croissance, particulièrement dans les services. Étant donné le rôle d'intrants intermédiaires que jouent les services, ces obstacles à l'entrée peuvent entraver la croissance de la productivité dans l'ensemble de l'économie. La réglementation excessive des services professionnels a des effets négatifs particulièrement

forts dans les services de l'aval qui font beaucoup appel aux services (Bourlès, 2013 ; Barone and Cingano, 2011). En Estonie, les services représentent 58 % de la valeur ajoutée totale du pays et plus de la moitié de la valeur ajoutée nationale dans les exportations. Le régime réglementaire est globalement favorable au jeu de la concurrence dans les services (OECD, 2014b). Pourtant, certains obstacles à l'entrée subsistent, à savoir :

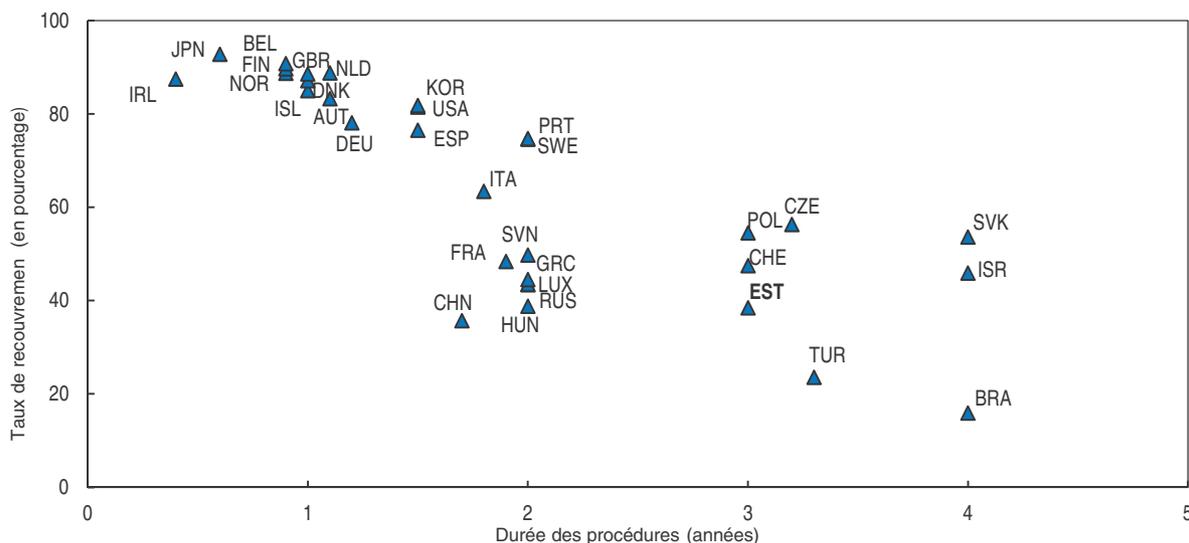
- Quelques services professionnels en Estonie bénéficient d'un certain nombre de droits d'exclusivité, d'après l'indicateur de réglementation du marché des produits (RMP) de l'OCDE 2013. Par exemple, les ingénieurs ont l'exclusivité sur les évaluations environnementales et sur le droit de superviser des projets d'ingénierie. À la différence de ce que l'on observe dans de nombreux pays, certains types d'audits ne peuvent être effectués que par des comptables. Pour une partie de ces exclusivités, il serait possible d'ouvrir le marché à d'autres fournisseurs sans porter préjudice à la qualité du service ni réduire la protection des consommateurs.
- Les obstacles à l'entrée sont élevés pour les étrangers non ressortissants de l'UE dans certains services professionnels, notamment les services juridiques. Il n'existe pas de dispositif de reconnaissance des qualifications étrangères dans les professions réglementées, à l'exception des pays avec lesquels l'Estonie a signé des accords spéciaux. Il faut repasser des examens de qualification en langue estonienne, ce qui représente un obstacle inutile, qui touche également les entrants de pays de l'UE. Ce type de restrictions linguistiques se trouve probablement dans d'autres cas. Par ailleurs seuls les avocats pleinement habilités à pratiquer dans un autre État membre de l'UE sont autorisés à posséder des parts d'un cabinet d'avocats et à en être partenaires (OECD, 2014b).
- Dans les transports maritimes, il existe des conditions de nationalité et de résidence pour l'enregistrement des navires. Le gouvernement projette de faciliter l'accès des étrangers à ce marché, ce qu'il convient de saluer. Les sociétés de transport immatriculées en Estonie doivent avoir une majorité citoyens estoniens dans de leur conseil d'administration. De plus, les transports maritimes et aériens sont les seuls secteurs des services dans lesquels l'Estonie applique des restrictions sur l'actionnariat étranger : la participation étrangère au capital est plafonnée à 49 % (OECD, 2014b).

Autre restriction à l'activité économique des étrangers en Estonie, l'interdiction qui leur est faite d'acheter des terres dans les régions frontalières de l'est du pays, même s'ils sont résidents en Estonie (OECD, 2011f). Il serait aussi possible d'étendre davantage l'usage de l'anglais dans l'administration. Certaines normes nationales n'existent pas en anglais (OECD, 2011a). Pour fournir un environnement réglementaire déjà transparent, les autorités pourraient envisager de traduire en anglais les normes nationales qui n'existent qu'en estonien, y compris les normes d'application locale.

### ***Poursuite de la révision des procédures de faillite***

Une législation des faillites qui impose des coûts de sortie excessifs en cas de faillite d'une entreprise rend les entrepreneurs moins enclins à prendre des risques, ce qui freine la réallocation des ressources et l'innovation. (Andrews and Criscuolo, 2013). Cela étant, des codes de faillites n'offrant pas suffisamment de sauvegardes aux créanciers peuvent réduire l'offre de crédit : il importe donc de trouver un juste équilibre (Andrews and Criscuolo, 2013 ; OECD, 2014d). L'Estonie a fait un travail considérable de réforme de sa législation des faillites en 2011. Pourtant, le taux de recouvrement des créances est relativement faible et les procédures d'insolvabilité sont longues (graphique 1.9). Cela

Graphique 1.9. Procédures de faillite : taux de recouvrement des créances et durée



Source : OCDE (2013h), *Panorama de l'entrepreneuriat 2013*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933266083>

pourrait aussi expliquer en partie l'attitude assez négative du public vis-à-vis des entrepreneurs qui prennent un nouveau départ après une faillite (European Commission, 2013a ; OECD, 2013h). La longueur des procédures pourrait être l'une des causes de la faiblesse des taux de recouvrement, notamment parce qu'elle accroît l'incertitude. Il faudrait poursuivre le travail de réforme des procédures d'insolvabilité et en améliorer l'efficacité. En particulier, leur durée devrait être réduite et le taux de recouvrement des créances augmenté. Pour plus d'efficacité, il faudrait aussi réfléchir à l'opportunité d'un processus de règlement amiable non judiciaire. Un tel processus de règlement a été instauré par exemple au Royaume-Uni (« Company Voluntary Arrangements ») : le débiteur nomme un administrateur judiciaire chargé de définir un plan de restructuration de la dette, et la société peut continuer à fonctionner si les créanciers en sont d'accord.

Certains doutent que les cas d'insolvabilité d'entreprises soient toujours réglés d'une manière optimale pour une allocation efficace des ressources (*Economic Survey of Estonia 2011*, OECD, 2011f). La décision de liquider ou de réorganiser une entreprise peut être complexe et nécessiter des connaissances économiques d'expert. Les juges ne peuvent pas toujours disposer de l'expertise nécessaire pour traiter les affaires complexes (European Commission, 2013b). Les procédures de restructuration de dette peuvent faire appel à des experts extérieurs mais ce n'est presque jamais le cas car ce sont les débiteurs, insolubles, qui devraient rémunérer les experts et qu'ils en ont rarement les moyens. Les tribunaux devraient avoir le pouvoir de demander aux créanciers de prendre en charge la rémunération des experts, particulièrement pour les cas les plus complexes impliquant une grande entreprise. Un tribunal spécialisé dans les affaires de liquidation permettrait d'assurer que les compétences nécessaires puissent être mobilisées pour les procédures de faillite, ainsi qu'il a été suggéré dans de précédentes *Études économiques*.

## Assurer l'accès des PME au crédit

Les banques étrangères, essentiellement de pays nordiques, représentent 94 % du total des actifs bancaires (Eesti Pank, 2013). L'actionnariat étranger a amorti l'impact de la crise sur le système financier estonien (Eesti Pank, 2013 ; OECD, 2011c). En matière d'octroi de crédits et d'acceptation de garanties immobilières, les banques à capitaux étrangers fondent leur décisions sur les notations et des informations avérées vérifiables (Beck et al., 2008 ; OECD, 2011c). Les PME risquent par conséquent de se voir pratiquer des taux d'intérêts plus élevés sur les crédits bancaires et leurs demandes de prêts ont une plus grande probabilité d'être rejetées. Les petites entreprises sont d'un accès plus difficile pour les banques, car leurs rapports financiers contiennent généralement moins d'informations et les rapports sur leurs antécédents de crédit sont souvent limités dans le temps (Eesti Pank, 2014).

L'accès des PME aux prêts bancaires est plus difficile que dans de nombreux autres pays de l'UE (European Commission, 2013b ; OECD, 2013b, World Bank, 2014). La part des petites entreprises qui recourent à des financements étrangers est parmi les plus faibles de l'UE. En revanche, le recours à des financements provenant du secteur non financier est plus répandu. La part des PME qui se voient refuser un crédit est assez élevée (European Commission, 2013g). La récente embellie constatée quant à la disponibilité de capital risque est bienvenue. Les petites entreprises de moins de 250 salariés sont à l'origine de 78.4 % de la valeur ajoutée totale, soit une part plus importante que dans la plupart des autres pays de l'OCDE (OECD, 2014d).

Les caisses d'épargne sont considérées comme particulièrement susceptibles d'accorder des prêts aux PME (Ayadi, R. et al., 2010). Grâce aux relations privilégiées qu'elles entretiennent avec les prêteurs, elles réduisent l'asymétrie d'information qui est probablement un obstacle à l'accès au financement des PME. Les caisses d'épargne diversifient aussi l'intermédiation bancaire, ce qui est positif pour la stabilité financière et la croissance régionale (Chiaramonte et al., 2013). Les banques locales sont aussi plus susceptibles d'utiliser l'épargne pour financer l'investissement dans la même région, ce qui tend à favoriser le développement des régions dont le niveau de revenu est relativement faible. En l'absence d'activité bancaire locale, le rationnement du crédit risque de pénaliser particulièrement les régions déshéritées, du fait de leur dotation initiale plus faible qui signifie, par exemple, qu'elles ont moins d'avois à offrir en garantie (Hakenes et al., 2009). Les caisses d'épargne peuvent aussi contribuer à diminuer le coût de l'emprunt pour les entreprises car elles stimulent la concurrence. Dans certains pays, ces établissements possèdent une longue tradition dans ce domaine, notamment en Allemagne, où elles représentent 13 % du total des actifs bancaires, ainsi qu'en Autriche (Ayadi, R. et al., 2010).

En janvier 2014, l'Estonie comptait vingt caisses d'épargne. Leur volume d'encours s'est accru de plus de 70 % depuis 2012, principalement en raison de l'augmentation des prêts aux entreprises. Elles ne représentent toutefois que 0.1 % du total des prêts (Eesti Pank, 2014 ; OECD, 2011a). Il s'agit généralement de petits montants, en moyenne 6 000 EUR pour les particuliers et 43 000 EUR pour les entreprises, qui sont généralement des PME. Les caisses d'épargne rémunèrent les dépôts à des taux supérieurs aux banques, ce qui en fait des destinations plus intéressantes pour les déposants, en particulier dans le contexte actuel de taux d'intérêt faibles. La proportion de créances improductives est comparativement faible (Eesti Pank, 2014).

Les caisses d'épargne ne sont pas supervisées par l'Autorité de supervision financière, car elles ne possèdent pas d'agrément bancaire. Elles sont régies par la loi sur les caisses d'épargne. Elles n'acceptent de dépôts que de leurs membres et leurs dépôts ne sont pas couverts par l'assurance-dépôts. Les prêts ne doivent pas dépasser 20 fois le montant la contribution versée par le membre, et sont limités à 20 % des fonds propres de la caisse d'épargne. Cette restriction limite le potentiel d'expansion de ces établissements. L'obtention d'un agrément bancaire pourrait leur permettre de croître. Toutefois, pour obtenir un agrément bancaire, les caisses d'épargne doivent se soumettre à des exigences contraignantes.

La directive de l'UE sur le secteur bancaire laisse une certaine latitude pour alléger la contrainte réglementaire imposée aux les petites banques agréées, notamment en ce qui concerne les conditions que doivent remplir les instruments de fonds propres pour être considérés comme instruments de fonds propres de catégorie 1 (European Commission, 2013e ; European Commission, 2013f). Par ailleurs, la charge administrative et les obligations d'information liées aux procédures de redressement et de résolution peuvent être considérablement réduites pour les petits établissements de crédit (European Commission, 2014b). Or, l'Estonie ne fait pas plein usage de cette latitude. Il faudrait s'attaquer aux obstacles injustifiés à l'obtention d'un agrément bancaire par les caisses d'épargne. De plus, à la différence des banques, les intérêts que versent les coopératives sur les dépôts sont soumis à l'impôt sur le revenu (Eesti Pank, 2014), ce qui crée une distorsion de la concurrence sur les dépôts.

Dans plusieurs pays de l'OCDE, les pouvoirs publics ont cherché à faciliter les relations prêteur-emprunteur en réduisant l'asymétrie d'information entre les deux parties, qui est particulièrement marquée dans le cas des petits emprunteurs. Dans certains pays, comme en France, des institutions publiques indépendantes réalisent une évaluation de solvabilité, par exemple avec l'aide de la banque centrale. Des médiateurs du crédit peuvent aussi être chargés d'autres fonctions « intuitives », comme la surveillance du cadre de financement, l'évaluation des difficultés rencontrées par les PME et la formulation d'avis à l'intention des autorités compétentes. En général, les dispositifs de médiation du crédit dépendent entièrement de financements publics (OECD, 2013d). Au lendemain de la crise financière mondiale de 2008-09, plusieurs pays européens de l'OCDE ont introduit des dispositifs de médiation du crédit qui, au départ, étaient destinés à être temporaires. En France et en Belgique, ces initiatives ont été pérennisées (OECD, 2013d).

Il existe encore peu de recul sur les services de médiation du crédit et le peu d'informations dont on dispose au niveau des entreprises ne suffit pas à tirer des conclusions définitives sur leur impact économique. Il semblerait toutefois, d'après les observations, que la médiation du crédit a permis de répondre aux besoins de certaines PME qui s'étaient vu refuser un crédit (OECD, 2013d ; Banque de France, 2011). Ces instruments pourraient s'avérer particulièrement utiles en période de ralentissement économique ou de crise financière.

## Comblent certains retards en matière d'infrastructure

Les réseaux de transports, de communication et d'énergie sont des réseaux essentiels pour l'internationalisation et la croissance économique. Ils mettent fin à l'isolation, ouvrent de nouveaux marchés et encouragent les entreprises à investir (European Commission, 2012). L'Estonie a énormément avancé dans la modernisation de ses infrastructures

(World Economic Forum, 2013). Ses investissements d'infrastructure sont élevés par rapport à ceux de la plupart des autres pays de l'UE (Wagenvoort et al., 2010). L'une des raisons à cela est l'apport des financements de l'UE, qui sont utilisés dans une large mesure pour financer les projets d'infrastructure et ont représenté 4 % du PIB en 2012 (Eesti Pank, 2013). Toutefois, il subsiste un certain nombre de goulets d'étranglement tant internes qu'externes, qui bloquent le développement du secteur privé et limitent la mobilité (National Audit Office, 2013b) :

- Les infrastructures de transport qui relient le pays avec le reste de l'UE devraient être améliorées, en particulier pour le rail, et l'autoroute Baltique-Adriatique devrait être davantage développée (European Commission, 2012). Le projet Rail Baltica, qui doit relier l'Estonie à l'UE via un train à grande vitesse doit être réalisé sans subir de nouveaux retards (AECOM, 2011 ; IMF, 2014).
- L'intégration de l'Estonie dans le réseau gazier européen demeure insuffisante. Le marché du gaz en Estonie est de taille modeste et actuellement il dépend entièrement du gaz russe importé par un monopole, la société Eesti Gaas, qui est une filiale de la société russe Gazprom (IEA, 2013). Pour remédier à ces faiblesses, le gouvernement a élaboré de nouveaux plans de diversification de ses importations de gaz. Les projets visant à mieux intégrer le pays aux réseaux gaziers de l'UE et à créer un nouveau terminal de gaz naturel liquéfié en association avec la Finlande devraient être mis en œuvre rapidement pour assurer une plus grande sécurité d'approvisionnement. Cette priorité revêt une acuité croissante étant donné l'incertitude du climat géopolitique actuel, la part des énergies renouvelables qui continue de s'accroître, et l'utilisation croissante des schistes bitumineux estoniens comme combustible plutôt que pour produire de l'électricité.
- S'agissant de l'intégration avec le marché européen de l'électricité, l'Estonie a considérablement progressé. Deux liaisons de transport d'électricité avec la Finlande sont déjà en service. Toutefois, le fonctionnement en synchronisation avec le réseau d'électricité de l'UE n'est pas envisagé avant 2025. Cela nécessite une coopération avec les pays de la région appartenant à l'UE (IEA, 2013).
- Les fonds destinés aux projets d'infrastructure nationaux ont, pour l'essentiel, été consacrés à des projets de grande ampleur, qui peuvent être financés par des fonds de l'UE, laissant moins de fonds pour les projets ruraux de moindre envergure. Il apparaît que certains projets financés par l'UE ont été surdimensionnés dans leur conception (National Audit Office of Estonia, 2013a). Or, la qualité des réseaux routier et ferroviaire laisse à désirer, particulièrement dans les régions rurales (European Commission, 2012) ; il semble également que les liaisons haut débit soient limitées dans les zones rurales (OECD, 2013b) ; l'investissement de rénovation est faible (National Audit Office of Estonia, 2013b). Ces constatations suggèrent qu'il y aurait des progrès à faire concernant le suivi des projets et la prise de décisions quant à leur sélection. En continuant de moderniser son infrastructure, l'Estonie devra s'assurer que suffisamment de fonds sont consacrés à un développement régional équilibré. Cela pourrait aussi contribuer à combler le déséquilibre spatial entre les postes à pourvoir et les demandeurs d'emploi.
- Il faut poursuivre les efforts pour mieux connecter les différents modes de transport entre eux, notamment le rail, les ports et les aéroports (European Commission, 2012). Le manque de connexions suffisantes peut pénaliser la mobilité et restreindre l'activité économique et les exportations. Autre piste d'amélioration possible, l'harmonisation des horaires entre les différents modes de transport (European Commission, 2013b).

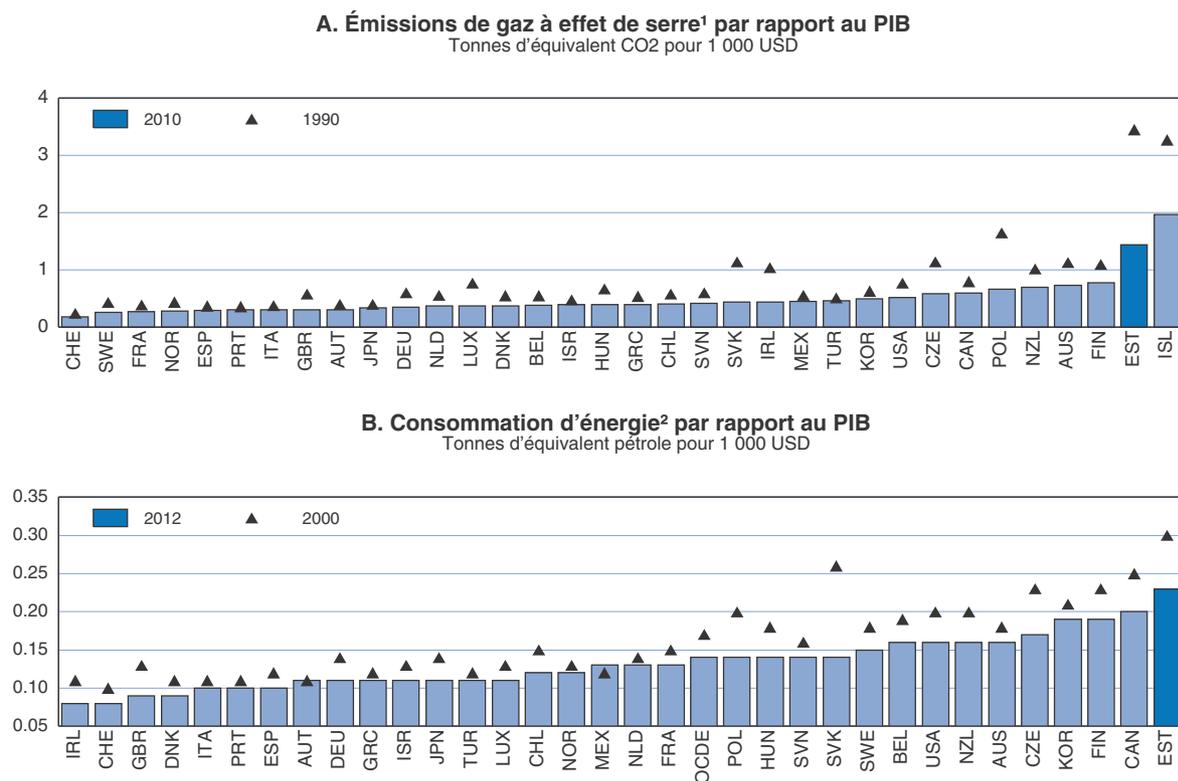
- Des déficiences subsistent dans les services publics de fourniture d'eau et de traitement des eaux usées, en dépit d'importants investissements depuis une dizaine d'années. La collecte des eaux usées ne permet pas d'évacuer les volumes suffisants et le traitement n'est pas toujours aux normes. L'accès à une eau potable de qualité suffisante n'est pas toujours garanti dans certaines zones (National Audit Office of Estonia, 2013c). Il en résulte un assez faible niveau de satisfaction quant à la qualité de l'eau (OECD, 2013g). Il importe de combler les retards qui restent en matière de fourniture d'eau potable de bonne qualité et de services d'assainissement.

## Réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et la consommation d'énergie

L'utilisation rationnelle de l'énergie peut améliorer la compétitivité en stimulant l'innovation et en réduisant les coûts, notamment ceux des atteintes à l'environnement (OECD, 2011d). Le coût d'une forte consommation d'énergie augmentera avec la hausse des prix du CO<sub>2</sub> dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne, dont les faibles niveaux actuels ne sont pas soutenables. En outre, la dimension environnementale de cette consommation revêt de l'importance. Les émissions de gaz à effet de serre par unité de PIB représentent moins de la moitié de leur niveau de 1990, mais sont encore parmi les plus élevées de la zone OCDE (graphique 1.10). Cela tient, dans une large mesure, à l'utilisation de schistes bitumineux, surtout pour produire de l'électricité, dont une partie est exportée, ainsi que pour le chauffage et dans les procédés industriels. L'Estonie en possède d'abondantes réserves et c'est le seul pays au monde où les schistes bitumineux constituent la principale source d'énergie et couvrent 70 % de la demande d'énergie. L'exploitation de ces réserves a contribué à la réalisation des objectifs de sécurité énergétique. Il s'agit toutefois d'un combustible dont l'intensité carbone est particulièrement élevée. L'Estonie affiche l'une des plus fortes intensités d'émission de CO<sub>2</sub> de la zone OCDE dans la production d'électricité et de chaleur (IEA, 2013), tandis que les émissions des transports sont relativement faibles (OECD, 2013e). Les quantités de CO<sub>2</sub> et de cendres de schistes bitumineux émises par unité d'énergie et de chaleur produite se sont accrues de 11 % entre 2007 et 2012 (National Audit Office of Estonia, 2014b).

Le coût des émissions de CO<sub>2</sub> risque de devenir considérable à l'avenir. Les prix du carbone dans le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE-UE) augmenteront vraisemblablement lorsque l'activité économique se raffermira en Europe et que des objectifs d'émission de CO<sub>2</sub> plus stricts seront adoptés. L'Estonie a défini un objectif à l'horizon 2020 pour les émissions de gaz à effet de serre produites dans des secteurs ne relevant pas du SEQE-UE, qui limite leur augmentation à 11 % par rapport au niveau de 2005. Bien que le gouvernement prévoie de respecter cet objectif en appliquant les politiques actuelles, l'Estonie pourrait devoir atteindre des objectifs d'émission plus ambitieux après 2020, dans le cadre de ceux fixés par l'Union européenne (OECD, 2014a). L'Estonie s'est également engagée à porter la part des énergies renouvelables à 25 % de la consommation finale brute d'énergie. Elle a atteint 14.1 % en 2012, en majeure partie grâce à l'utilisation de biomasse, principalement pour le chauffage (IEA, 2013).

Graphique 1.10. Émissions de gaz à effet de serre et consommation d'énergie



1. Les données font référence aux émissions directes brutes, y compris les émissions provenant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF), après déduction de l'absorption/séquestration des gaz à effet de serre au titre de l'UTCATF.
2. Approvisionnements totaux en énergie primaire calculés comme suit : production, plus solde des échanges, moins soutes maritimes internationales, plus variations des stocks.

Source : OCDE/AIE (2013), émissions de CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, HFC, PFC et SF<sub>6</sub> ; Base de données statistiques de l'AIE sur les émissions de CO<sub>2</sub> issues de la combustion d'énergie et Perspectives économiques de l'OCDE ; AIE (2013), Soldes énergétiques des pays de l'OCDE : Estonie.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933266093>

### Revoir les incitations fiscales afin de promouvoir l'efficacité énergétique

Les taux d'imposition implicites du carbone, qui correspondent par définition aux recettes fiscales par tonne de CO<sub>2</sub>, sont faibles en moyenne et varient considérablement selon les sources d'énergie et leurs usages. Les taux d'imposition appliqués aux combustibles fossiles utilisés pour produire de la chaleur et de l'électricité sont très inférieurs à ceux qui s'appliquent aux carburants dans les transports, et les écarts entre eux sont plus importants que dans nombre d'autres pays de l'OCDE (OECD, 2013e). De plus, les schistes bitumineux utilisés pour la production de chaleur et d'électricité sont moins taxés que les autres combustibles fossiles (IEA, 2013 ; OECD, 2014a). Le gaz naturel est soumis à l'impôt uniquement s'il est utilisé pour le chauffage, tandis que le charbon destiné au chauffage n'est pas taxé. De même, l'essence est imposée à un taux plus élevé que le gazole, tant au titre du contenu énergétique que de la teneur en CO<sub>2</sub>. Pour donner des signaux-prix efficaces, les taux d'imposition devraient tenir compte des émissions de CO<sub>2</sub> imputables à chaque source d'énergie (OECD, 2013e). L'harmonisation des taux d'imposition peut être progressive à condition de s'engager fermement sur des hausses futures.

L'Estonie doit redoubler d'efforts en vue d'identifier et d'internaliser les externalités de l'utilisation de schistes bitumineux (National Audit Office of Estonia, 2014b). Des objectifs importants du plan du gouvernement concernant l'exploitation des schistes bitumineux n'ont pas été atteints, notamment celui d'améliorer l'efficacité de l'extraction et de la consommation de ce combustible et de réduire leur impact sur l'environnement (National Audit Office of Estonia, 2014b). Il y a lieu de se féliciter que le gouvernement envisage d'élaborer un nouveau plan d'exploitation des schistes bitumineux et qu'il ait l'intention d'augmenter les taxes sur les activités connexes qui portent atteinte à l'environnement. Le relèvement des taxes sur la consommation de schistes bitumineux et l'harmonisation des taux d'imposition en tenant compte des émissions de CO<sub>2</sub> des différentes sources d'énergie contribueraient à encourager la transformation de ce combustible en produits pétroliers plus légers au lieu de l'utiliser pour produire de l'électricité, ce qui réduirait des deux tiers les émissions de CO<sub>2</sub> liées à son utilisation (IEA, 2013). De même, pour abaisser l'intensité carbone de l'économie estonienne, il est nécessaire que les investissements dans des activités de R-D se poursuivent, notamment ceux du secteur privé et d'Eesti Energia (IEA, 2013). De nouveaux efforts s'imposent également pour internaliser les coûts de la réutilisation ou du recyclage des quantités considérables de déchets issus de l'utilisation de schistes bitumineux (National Audit Office of Estonia, 2013a). Il faudrait en outre faire en sorte que l'État reçoive une part appropriée des recettes provenant de l'extraction et de la consommation de schistes bitumineux (National Audit Office of Estonia, 2014b).

La précarité énergétique est de plus en plus préoccupante en raison du renchérissement de l'énergie (Thomson, 2013 ; Association for the Conservation of Energy, 2013). On considère souvent qu'il y a précarité énergétique, celle-ci étant généralement définie en pourcentage du revenu imposable des ménages dépensé pour se fournir en énergie, quand ce pourcentage dépasse 10 %, par exemple. Les ménages à faible revenu devraient recevoir un soutien financier plus important pour réaliser des investissements d'économies d'énergie, notamment pour acheter des appareils électroménagers moins énergivores (IEA, 2012). À l'heure actuelle, les aides financières, allouées par le fonds Kredex, ne sont accordées qu'en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique des maisons individuelles et des immeubles d'appartements (voir encadré 1.1). En outre, les allocations de subsistance devraient faire l'objet d'ajustements à intervalles réguliers afin de prendre en compte l'évolution des prix de l'énergie, à la suite de hausses de la fiscalité énergétique par exemple. Les incitations aux économies d'énergie seraient ainsi préservées.

### **Améliorer l'efficacité énergétique du chauffage urbain et des bâtiments**

L'amélioration de l'efficacité énergétique du chauffage urbain peut réduire considérablement les émissions (European Commission, 2013b). Les exploitants de ce secteur sont surtout des entités privées et, dans certaines régions, les communes. Les pertes dans les réseaux de chaleur, auxquels sont raccordés 70 % de la population, représentent 22 % (IEA, 2013). Les autorités prévoient d'adopter une réglementation qui incitera les exploitants de ces réseaux à ramener ces pertes à 15 % d'ici à 2017, initiative qui mérite d'être saluée. Le gouvernement a aussi proposé un projet de réglementation qui encourage à utiliser de la biomasse renouvelable dans le chauffage urbain.

La réglementation des réseaux de chaleur devrait être réexaminée afin de voir s'il est possible d'encourager plus vigoureusement à améliorer l'efficacité. À présent, les prix sont réglementés en fonction des coûts évalués *ex ante*, d'où des incitations à l'investissement qui peuvent s'avérer limitées (Égert, 2009 ; IEA, 2013). Il conviendrait d'étudier comment renforcer les incitations à améliorer l'efficacité du réseau, par exemple en pénalisant les exploitants qui n'atteignent pas des niveaux de référence ambitieux en la matière (concurrence par comparaison). En effet, réglementer les prix en prenant pour référence les coûts et les normes de qualité des autres prestataires de service crée des incitations à améliorer la qualité et à réduire les coûts, tandis qu'une réglementation des prix fondée sur les coûts du prestataire lui-même affaiblit ces incitations (OECD, 2006).

Des incitations plus puissantes à investir dans l'efficacité énergétique des bâtiments pourraient être offertes aux ménages et aux propriétaires de bâtiments. Dans de nombreux réseaux de chauffage urbain, le comptage de la consommation est inadapté, voire inexistant. De plus, les propriétaires ne sont guère encouragés à investir pour améliorer l'efficacité énergétique puisque ce sont surtout les locataires qui en profitent, et ces derniers ont de leur côté peu d'intérêt à engager des investissements dans une propriété résidentielle qui ne leur appartient pas. Il faudra peut-être que le gouvernement prenne des mesures ciblées pour remédier au problème des « incitations divergentes » en direction des propriétaires et des locataires. Les propriétaires qui investissent pourraient bénéficier d'incitations fiscales, par exemple, ou bien avoir le droit de répercuter le coût de l'investissement sur les locataires ou les bénéficiaires de la réduction de la facture énergétique (OECD, 2008a ; IEA, 2012). Par ailleurs, lorsque le raccordement à un réseau de chauffage urbain est obligatoire, les clients n'ont pas la possibilité d'investir dans des solutions alternatives, économiquement justifiées par leur efficacité énergétique. Certaines collectivités locales délimitent des zones desservies par le réseau de chauffage urbain dans lesquelles les clients ne peuvent pas changer de type de chaleur fournie, à moins d'opter pour une énergie renouvelable (IEA, 2013).

### ***Des politiques fondées sur la connaissance des comportements peuvent favoriser l'efficacité énergétique***

Les instruments incitatifs et réglementaires classiques peuvent être efficacement complétés dans nombre de cas par des mesures réglementaires axées sur les comportements, y compris pour promouvoir l'efficacité énergétique. Une réglementation étayée par des informations sur les comportements entend, tout en respectant la liberté de choix, définir le contexte dans lequel s'inscrivent les décisions de manière à accroître la probabilité que les décisions prises soient plus éclairées. Souvent, les mesures fondées sur l'étude des comportements sont peu onéreuses et fournissent des incitations, notamment fiscales ou réglementaires, plus efficaces. Cela étant, leur conception peut nécessiter des travaux de recherche considérables. La démarche la plus prometteuse à cet égard est de nature empirique, et s'appuie sur l'application à titre expérimental et au niveau local de mesures permettant de vérifier la validité d'idées inspirées des sciences du comportement, comme le montre l'expérience acquise dans d'autres pays (Lunn, 2014). Par exemple, des instruments d'action de type comportemental sont utilisés au Royaume-Uni pour

encourager les ménages à mieux isoler leur logement quand il existe une tendance au sous-investissement à cet égard (encadré 1.2). Or, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments est l'un des plus grands défis que doit relever l'Estonie en matière d'efficacité énergétique.

**Encadré 1.2. S'inspirer des sciences du comportement pour encourager l'investissement dans l'isolation – données du Royaume-Uni**

Au Royaume-Uni, la structure *Behavioural Insights Team*, qui conseille en interne les pouvoirs publics au Royaume-Uni, a organisé une série d'essais mettant à profit les sciences du comportement pour encourager les ménages à installer une isolation plus efficace (Lunn, 2014). Le principal problème à surmonter, d'après les études d'économie comportementale, tient à la tendance qu'auraient les individus à accorder un poids exagéré aux coûts à court terme par rapport aux avantages à en tirer de nombreuses années plus tard : la certitude sur les coûts à engager immédiatement s'accompagne d'une incertitude concernant les bénéfices futurs qui peut être plus grande que ne le justifieraient les données disponibles. En outre, quand les individus ne sont pas sûrs de la décision à prendre, ils imitent souvent celles de leur entourage – tendance qui renforce l'impact des mesures propices à une prise de décision éclairée.

La structure britannique *Behavioural Insights Team*, en partenariat avec les autorités locales et les commerces de détail, s'est fondée sur ces constatations pour concevoir et mettre à l'essai quatre mécanismes de type comportemental susceptibles de stimuler l'installation de l'isolation : une compensation initiale (par exemple sous forme de bon ou d'exonération d'un mois d'impôt local) ; des rabais pour le parrainage de voisins afin qu'ils adoptent des améliorations de l'efficacité énergétique ; des avantages consentis par la collectivité en cas de parrainage de nouveaux ménages ; et une aide au dégagement des combles. Bien que les résultats comparatifs complets ne soient pas encore publiés, il ressort notamment de l'expérience un constat peut-être surprenant : l'aide au dégagement des combles a trouvé un écho particulièrement important, et la probabilité de voir isoler les greniers a été multipliée par quatre.

L'Estonie devrait envisager de lancer un plus grand nombre d'essais et d'expériences de promotion de l'efficacité énergétique moyennant des mesures fondées sur la connaissance des comportements. Ces mesures pourraient être conçues par une unité chargée des politiques de type comportemental, qui en assurerait également le suivi, à l'instar de la structure britannique *Behavioural Insights Team* (voir encadré 1.2). En outre, des mesures d'information seraient utiles aussi pour susciter des efforts considérables d'économies d'énergie, par exemple si elles renseignent régulièrement les ménages sur les coûts de l'énergie, même lorsque le comptage chez les consommateurs finals n'est pas rentable (IEA, 2013).

## **Recommandations pour accroître la productivité et tirer davantage parti de l'ouverture de l'économie**

### **Mieux exploiter l'innovation**

- Développer le transfert de connaissances vers les entreprises estoniennes, promouvoir la recherche appliquée et améliorer la collaboration avec les instituts nationaux et étrangers de recherche appliquée. Faire avancer l'initiative concernant l'ouverture de l'accès aux données publiques.
- Accroître l'efficacité des politiques d'innovation, assurer la reddition de comptes des groupes de travail interministériels et l'examen périodique de leurs performances. Évaluer la nécessité d'un organisme consultatif indépendant chargé d'examiner les réformes et réglementations microéconomiques pour mieux fonder la prise de décision.
- Renforcer l'efficacité de l'évaluation des politiques d'innovation en intégrant le suivi et l'évaluation dès la conception. Tester des instruments isolément par le biais de projets pilotes.
- Étendre l'évaluation de l'impact des réglementations de manière à en retracer systématiquement les répercussions sur les échanges et les investissements.
- Promouvoir les compétences de gestion internationale et appliquée et renforcer l'enseignement scolaire des compétences nécessaires pour gérer une entreprise.

### **Lever les obstacles à l'entrepreneuriat**

- Rendre les procédures d'insolvabilité des entreprises plus rapides et plus efficaces. Renforcer l'apport d'expertise pour le traitement des affaires complexes d'insolvabilité, par exemple en donnant compétence aux tribunaux pour imposer aux créanciers de prendre en charge la rémunération des experts. Réfléchir à l'opportunité d'un tribunal spécifique pour les faillites.
- Poursuivre le travail de repérage et de suppression des obstacles à l'entrée, qui restreignent la concurrence et la croissance, en particulier dans les services professionnels et les services de transport. Envisager d'assouplir les restrictions sur l'acquisition de biens fonciers par des citoyens de pays non-membres de l'UE titulaires d'un titre de séjour permanent. Promouvoir l'usage de l'anglais dans l'administration.
- Pour supprimer les obstacles au crédit pour les PME, envisager de faciliter l'obtention d'un agrément bancaire par les caisses d'épargne. Par exemple, abaisser les exigences de fonds propres et alléger les obligations relatives aux plans de redressement et de résolution. Aligner la fiscalité des intérêts sur les dépôts, quelles que soient les banques. Évaluer l'opportunité d'un programme de médiation du crédit.

### **Supprimer les goulets d'étranglement infrastructurels**

- Mener à bien les plans d'extension de l'accès aux réseaux européens de trains à grande vitesse et aux équipements européens de fourniture d'énergie.
- Apporter des financements suffisants pour les projets d'infrastructure d'envergure modeste dans les zones rurales. Améliorer les connexions pour le transport intermodal. Comblent les carences restantes dans la fourniture d'eau potable de bonne qualité et dans le traitement des eaux usées.
- Renforcer les efforts de suivi de l'efficacité et de l'efficience des dépenses d'infrastructure.

### **Augmenter l'efficacité énergétique**

- Harmoniser et relever progressivement les taux d'imposition des sources d'énergie en fonction de leurs émissions de CO<sub>2</sub>. S'assurer que les aides aux revenus versées aux ménages défavorisés tiennent compte des effets de la hausse des coûts de l'énergie sur les risques de pauvreté.
- Poursuivre les efforts visant un raffinage plus poussé de l'huile de schistes bitumineux pour obtenir des produits plus légers au lieu d'utiliser ces schistes pour produire de l'électricité. Internaliser l'intégralité des coûts sociaux et environnementaux des schistes bitumineux.
- Renforcer les incitations à améliorer l'efficience dans la réglementation des réseaux de chaleur.
- Renforcer les incitations en faveur des investissements dans l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Envisager de lancer davantage d'essais et d'expériences de promotion de l'efficacité énergétique moyennant des mesures inspirées des sciences comportementales.

## Bibliographie

- AECOM (2011), *Rail Baltica Final Report – Executive Summary*, May 2011, co-financed by the European Union Tran-European Transport Network (TEN-T).
- Andrews, D. and C. Criscuolo (2013), « Knowledge-Based Capital, Innovation and Resource Allocation », *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1046, OECD Publishing.
- Andrews, D. and B. Westmore (2014), « Managerial Capital and Business R&D as Enablers of Productivity Convergence », *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1137, OECD Publishing.
- Association for the Conservation of Energy (2013), « The Cold Man of Europe », *Energy Bill Revolution*, March 2013.
- Ayadi, R. et al. (2010), *Investigating Diversity in the Banking Sector in Europe – Key Developments, Performance and Role of Cooperative Banks*, Centre for European Policy Studies, Brussels.
- Banque de France (2011), *Credit Mediation and Bankruptcy*, presentation at the OECD WPSMEE 40th Session, 25-26 October 2011, Paris.
- Barone, G. and F. Cingano (2011), « Service Regulation and Growth: Evidence from OECD Countries », *The Economic Journal*, No. 121, pp. 931-957.
- Benkovskis, K. and A.L. Rimgailaite (2011), « The quality and variety of exports from the new EU member states », *The Economics of Transition*, No. 19(4).
- Bourlès, R. et al. (2013), « Do Product Market Regulations in Upstream Sectors Curb Productivity Growth? Panel Data Evidence for OECD Countries », *Review of Economics and Statistics*, No. 95(5), pp. 1750-1768.
- Chiaromonte, L., F. Poli and M.E. Oriani (2013), « Are Cooperative Banks a Lever for Promoting Bank Stability? Evidence from the Recent Financial Crisis in OECD Countries », *European Financial Management*.
- Eesti Pank (2013), *Review of the Estonian Financial System*, January 2013, Tallinn.
- Eesti Pank (2014), *Financial Stability Review*, May 2014, Tallinn.
- Égert, B. (2009), « Infrastructure Investment in Network Industries: The Role of Incentive Regulation and Regulatory Independence », *OECD Economics Department Working Papers*, No. 688, OECD Publishing.
- Estonian Development Fund (2013), *Smart Specialisation – Activities Analysis of Bottlenecks and New Opportunities*, 19 June 2013, Tallinn.
- European Commission (2010), *Expert Evaluation – Network Delivering Policy Analysis on the Performance of Cohesion Policy 2007-2013 – Task 1: Policy Paper on Innovation: Estonia*, August 2010.
- European Commission (2012), *Position of the Commission Services on the Development of Partnership Agreement and Programmes in ESTONIA for the Period 2014-2020*.
- European Commission (2013a), *Enterprise and Industry ESTONIA 2013 SBA Fact Sheet*.
- European Commission (2013b), *Industrial Performance Scoreboard – Member States' Competitiveness Performance and Implementation of EU Industrial Policy*.
- European Commission (2013c), *Estonia 2020 Action Plan for 2011-2015*, April 2013.
- European Commission (2013d), « Erawatch Country Reports 2012: Estonia », *IRC Scientific and Policy Reports*.
- European Commission (2013e), « Capital Requirements – CRD IV/CRR – Frequently Asked Questions », Brussels, 16 July 2013.
- European Commission (2013f), « Directive 2013/36/EU », *Official Journal of the European Union*, L 176/338, 27 June 2013.
- European Commission (2013g), « 2013 SMEs' Access to Finance survey », *Analytical Report*, Ipsos MORIS, Brussels, 14 November 2013.
- European Commission (2014a), *Innovation Union Scoreboard 2014*, Brussels.
- European Commission (2014b), « Directive 2014/59/EU », *Official Journal of the European Union*, 12 June 2014.
- European Research Area Committee (2012), « Peer-Review of the Estonian Research and Innovation System – Steady Progress Towards Knowledge Society », *Innovation Studies*, No. 19/2012.

- Hakenes, H., R.H. Schmidt and R. Xie (2009), « Public Banks and Regional Development », mimeo, University of Frankfurt.
- International Energy Agency (IEA) (2012), *Mobilising Investment in Energy Efficiency – Economic Instruments for Low-Energy Buildings*, Paris.
- International Energy Agency (IEA) (2013), *Energy Policies Beyond IEA Countries: Estonia*, Paris.
- International Monetary Fund (IMF) (2014), *Republic of Estonia, 2014, Article IV Consultation – Staff Report, IMF Country Report*, No. 14/112, May 2014.
- Johansson, A. and G. Nicoletti (2014), « Long-term Patterns of Trade and Specialisation », *OECD Economics Department Working Paper Series*, No. 1136, OECD Publishing.
- Johansson, Å. and E. Olaberria (2014), « New Evidence on the Determinants of Industrial Specialisation », *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1112, OECD Publishing.
- Lunn, P. (2014), *Regulatory Policy and Behavioural Economics*, OECD Publishing.
- Masso, J. and P. Vahter (2014), « The Role of Product Level Dynamics in Export Growth and Productivity: Evidence from Estonia », *Emerging Markets Finance and Trade*.
- Masso, J., T. Roolaht and U. Varblane (2010), « Foreign Direct Investment and Innovation in Central and Eastern Europe: Evidence from Estonia », *Working Papers of Eesti Pank*, No. 5.
- Ministry of Economic Affairs and Communications (2013), *Estonian Entrepreneurship Growth Strategy 2014-2020*, September 2013, Tallinn.
- Ministry of Education and Research/Ministry of Economic Affairs and Communications (MER/MEAC) (2014), *Estonian Research and Development and Innovation Strategy 2014-2020 « Knowledge-based Estonia »*, 21 January 2014, Tallinn.
- National Audit Office of Estonia (2013a), *Overview of the use and preservation of state assets in 2012-2013 – Summary of Problems in the Development and Economy of Estonia by the National Audit Office*, Tallinn.
- National Audit Office of Estonia (2013b), *Quality of Renovation of Main Roads of State*, 22 November 2013, Tallinn.
- National Audit Office of Estonia (2013c), *Sustainability of drinking water and waste water systems developed with state support and impact on achievement of environmental goals Do drinking water and waste water systems meet requirements?*, 2 December 2013, Tallinn.
- National Audit Office of Estonia (2014a), *Impact of innovation support measures on competitiveness of companies*, Tallinn.
- National Audit Office of Estonia (2014b), *Riigi tegevus põlevkivi kasutamise suunamisel Kas riik tagab põlevkivivaru jätkusuutliku kasutamise?*, Tallinn, 12 March 2014.
- OECD (2006), *Infrastructure to 2030 (Volume 2): Mapping Policy for Electricity, Water and Transport*, OECD Publishing.
- OECD (2008a), *Household Behaviour and the Environment – Reviewing the Evidence*, OECD Publishing.
- OECD (2008b), « Trade and Innovation: A Synthesis Paper », *Working Paper*, TAD/TC/WP(2008)6/PART1/REV1, Trade and Agriculture Directorate.
- OECD (2011a), *Enhancing Market Openness, Intellectual Property Rights, and Compliance through Regulatory Reform in Estonia*, OECD Publishing.
- OECD (2011b), « Estonia: Towards a Single Government Approach », *OECD Public Governance Reviews*, OECD Publishing.
- OECD (2011c), *Estonia – Review of the Financial System*, OECD Publishing.
- OECD (2011d), *OECD Green Growth Studies: Energy*, OECD Publishing.
- OECD (2011e), *Skills for Innovation and Research*, OECD Publishing.
- OECD (2011f), *OECD Economic Surveys: Estonia 2011*, OECD Publishing.
- OECD (2012a), « ICT Skills and Employment: New Competences and Jobs for a Greener and Smarter Economy », *OECD Digital Economy Papers*, No. 198, OECD Publishing.
- OECD (2012b), « Science and Innovation: Estonia » in Part IV, Chapter 10, *Science, Technology and Industry Outlook 2012*, OECD Publishing.
- OECD (2012c), *OECD Economic Surveys: Estonia 2012*, OECD Publishing.

- OECD (2013a), *Interconnected Economies: Benefiting from Global Value Chains – Global Value Chains (GVCs): Estonia*, OECD Publishing.
- OECD (2013b), *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2013*, OECD Publishing.
- OECD (2013c), *OECD Compendium of Productivity Indicators*, OECD Publishing.
- OECD (2013d), *Working Party on SMEs and Entrepreneurship (WPSMEE) Credit Mediation for SMEs and Entrepreneurs: Final Report*, OECD Publishing.
- OECD (2013e), *Taxing Energy Use: A Graphical Analysis*, OECD Publishing.
- OECD (2013f), *Innovation-driven Growth in Regions: The Role of Smart Specialisation*, preliminary version, OECD Publishing.
- OECD (2013g), *How's Life? 2013: Measuring Well-being*, OECD Publishing.
- OECD (2013h), *Entrepreneurship at a Glance 2013*, OECD Publishing.
- OECD (2013i), *OECD Economic Surveys: Switzerland 2013*, OECD Publishing.
- OECD (2014a), « Climate Change Mitigation in Estonia », *Technical Background Paper*, OECD Publishing.
- OECD (2014b), *OECD Services Trade Restrictiveness Index (STRI): Estonia*, OECD Publishing.
- OECD (2014c), *OECD Factbook 2014: Economic, Environmental and Social Statistics*, OECD Publishing.
- OECD (2014d), *Entrepreneurship at a Glance 2014*, OECD Publishing.
- OECD (2014e), *All on Board – Making Inclusive Growth Happen*, OECD Publishing.
- OECD/WB (2014), *Making Innovation Policy Work: Learning from Experimentation*, OECD Publishing.
- Statistics Estonia (2013), « Last Year the Expenditures on Research and Development Activities Remained at the level of 2011 », *News Release*, No. 145, 3 December 2013.
- Taavikotka (2014), 10 million « e-Estonians » by 2025, 04 May 2014, <http://taavikotka.wordpress.com/2014/05/04/10-million-e-estonians-by-2025/>.
- Thomson, H. (2013), « Fuel Poverty Measurement in Europe: A rapid review of existing knowledge and approaches conducted for eaga Charitable Trust », *The University of York, eaga, charitable trust*, October 2013.
- UNCTAD (2011), « Best Practices in Investment for Development – How to attract and benefit from FDI in small countries Lessons from Estonia and Jamaica », *Investment Advisory Series, Series B, No. 6*.
- Ubaldi, B. (2013), « Open Government Data: Towards Empirical Analysis of Open Government Data Initiatives », *OECD Working Papers on Public Governance, No. 22*, OECD Publishing.
- Vahter, P. (2011), « Does FDI Spur Productivity, Knowledge Sourcing and Innovation by Incumbent Firms? Evidence from Manufacturing Industry in Estonia », *World Economy*, No. 34(8), pp. 1308-1326.
- Wagenvoort R., C. De Nicola and A. Kappeler (2010), « Infrastructure Finance in Europe: Composition, Evolution and Crisis Impact », *EIB Papers, No. 15/1*, EIB.
- World Bank (2014), *Doing Business 2014 – Economic Profile: Estonia*, 11th edition, Washington, DC.
- World Economic Forum (2013), *The Global Competitiveness Report 2013-2014*.



## Chapitre 2

# Utiliser au mieux le capital humain

*L'utilisation de la main-d'œuvre en Estonie reste plus faible qu'avant la crise. Les inadéquations entre les compétences offertes et les compétences demandées contribuent au chômage structurel. L'émigration, notamment celle de jeunes travailleurs salariés, a réduit l'offre de main-d'œuvre. Bien que le gouvernement ait diminué les impôts sur le travail et que de nouvelles réductions soient prévues, les recettes publiques dépendent encore fortement de cette forme de fiscalité. Le régime fiscal pourrait devenir plus favorable à l'emploi si une partie de la charge fiscale pesant sur le travail était reportée sur le secteur immobilier. Les coûts élevés de gestion des fonds de pension nuisent au rendement du système de retraite privé obligatoire, ce qui a pour effet d'accroître la charge fiscale pesant sur la main-d'œuvre. Ces coûts pourraient être réduits. Dans le régime public de retraite, la suppression progressive des dispositifs de préretraite dont bénéficient certains secteurs ou professions libérerait une marge de main-d'œuvre pour abaisser les cotisations de sécurité sociale. L'écart de rémunération entre hommes et femmes est important et d'autres mesures pourraient être envisagées pour le combler. Les réformes destinées à améliorer les qualifications des travailleurs estoniens ont de fortes retombées positives face à une demande de travailleurs qualifiés en augmentation. Les initiatives engagées récemment par les autorités pour encourager l'apprentissage tout au long de la vie et accroître le soutien financier apporté aux étudiants du supérieur issus de familles à faible revenu sont bienvenues. L'apprentissage pourrait être encore amélioré, par exemple en encourageant la coopération entre les entreprises locales et les établissements scolaires locaux, ce qui contribuerait à réduire les inadéquations de compétences. Un soutien financier plus important devrait être fourni aux étudiants, surtout pour assurer l'accès des jeunes au deuxième cycle de l'enseignement secondaire professionnel.*

Les données statistiques pour Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des Hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

## L'offre de main-d'œuvre diminue et le chômage structurel reste élevé

En 2013, le taux d'utilisation de la main-d'œuvre est resté très inférieur aux niveaux observés en 2008. La reprise économique qui s'est amorcée en 2010 n'a que partiellement compensé le recul de l'utilisation de la main-d'œuvre pendant la crise (tableau 2.1). La réduction du nombre moyen d'heures travaillées par habitant a contribué à ce recul. Cette évolution résulte en partie de la progression de l'emploi à temps partiel et de l'emploi des femmes. Le nombre d'heures travaillées reste cependant parmi les plus élevés de l'OCDE, tandis que la part de l'emploi à temps partiel compte parmi les plus faibles. Le chômage a baissé, mais pas suffisamment pour revenir aux niveaux d'avant la crise. La proportion de la population d'âge actif a diminué. L'augmentation du travail transfrontalier a entraîné une baisse d'environ un point de pourcentage du taux d'utilisation de la main-d'œuvre dans le pays depuis 2007. L'effet du travail transfrontalier n'est pas pris en compte dans le tableau 2.1, qui porte sur la population résidente. Actuellement, 4 % des salariés estoniens travaillent à l'étranger, principalement en Finlande.

Tableau 2.1. **Décomposition de la progression du taux d'utilisation de la main-d'œuvre**

En pourcentage

Taux de progression	2007-13	2010-13
Utilisation de la main-d'œuvre <sup>1</sup>	-10.4	10.7
<i>dont :</i>		
Nombre moyen d'heures travaillées par habitant	-5.4	1.2
Taux d'emploi <sup>2</sup>	-4.3	9.6
Taux de participation	2.7	2.5
Part de la population active dans la population totale	-2.2	-1.7

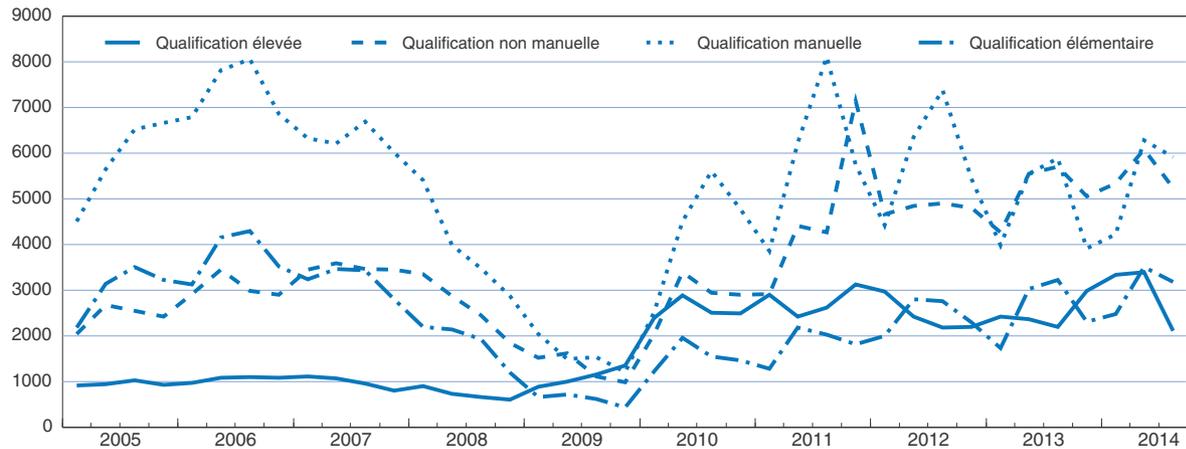
1. Taux d'utilisation de la main-d'œuvre (nombre total d'heures travaillées) par rapport à la population totale.

2. Emploi rapporté à la population active.

Source : OCDE, *Base de données sur la productivité* et *Base de données sur les statistiques annuelles de la population active*.

L'inadéquation des compétences semble contribuer au chômage structurel. Les pénuries de travailleurs qualifiés ont été l'un des facteurs à l'origine de la hausse des coûts unitaires du travail en 2013 (Eesti Pank, 2014b). Le nombre d'offres non satisfaites concernant des emplois hautement qualifiés et des emplois non manuels qualifiés a largement dépassé le niveau antérieur à la crise, alors que pour les emplois non qualifiés et les emplois manuels il a diminué (graphique 2.1). Le nombre d'offres d'emplois est relativement important dans le secteur des TIC, dans lequel l'Estonie a acquis un solide avantage comparatif. Néanmoins, en comparaison d'autres pays, le taux de chômage des travailleurs non qualifiés est relativement faible (tableau 2.2). Cela tient en partie au fait que le soutien des revenus pour les chômeurs de longue durée est faible, ainsi qu'à la flexibilité des négociations salariales et au niveau du salaire minimum qui reste relativement modeste (OCDE, 2012a), en dépit de hausses récentes. Être diplômé du

Graphique 2.1. Offres d'emploi par niveau de qualification



Source : Fonds estonien d'assurance chômage (Eesti Töötukassa).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933266113>

Tableau 2.2. Taux de chômage par groupe d'âge et niveau d'études, 2013  
En pourcentage

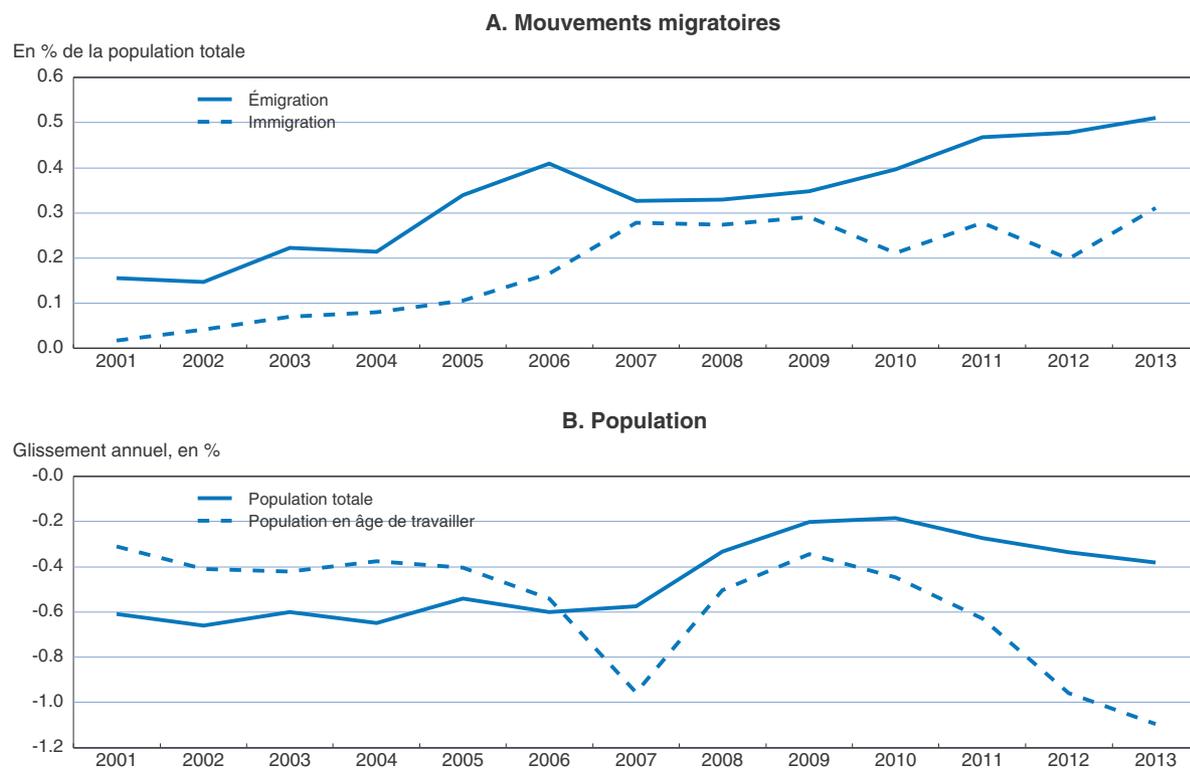
	Tous niveaux	Premier cycle du secondaire et niveaux inférieurs	Deuxième cycle du secondaire et enseignement post-secondaire non supérieur	Enseignement supérieur
Partie A : 15-39 ans				
Zone euro (13 pays)	15.7	27.0	13.8	10.4
République tchèque	8.8	32.4	8.7	3.9
Danemark	9.4	14.4	8.2	6.2
<b>Estonie</b>	<b>10.9</b>	<b>16.8</b>	<b>12.5</b>	<b>6.8</b>
Lettonie	13.5	27.4	14.5	6.4
Pologne	12.9	27.7	15.0	7.4
République slovaque	17.5	53.1	17.4	9.7
Finlande	10.8	25.5	10.6	5.3
Suède	11.9	30.9	10.7	5.4
Royaume-Uni	10.6	23.0	11.8	4.8
Norvège	5.4	10.7	4.2	2.9
Partie B : 40-64 ans				
Zone euro (13 pays)	9.1	16.5	7.2	4.9
République tchèque	5.5	20.4	5.4	1.7
Danemark	5.2	7.9	4.9	3.6
<b>Estonie</b>	<b>7.2</b>	<b>13.4</b>	<b>7.9</b>	<b>5.3</b>
Lettonie	10.9	22.0	12.4	5.7
Pologne	7.9	16.4	8.4	2.8
République slovaque	11.0	33.7	10.8	3.9
Finlande	6.2	11.0	7.1	4.0
Suède	5.0	10.0	4.4	3.5
Royaume-Uni	4.9	8.6	4.8	3.2
Norvège	1.8	3.8	1.7	1.2

Source : Eurostat.

deuxième cycle de l'enseignement secondaire ne semble pas réduire le risque de chômage autant que dans les autres économies de l'OCDE. Les taux de chômage des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont par contre nettement inférieurs à ceux des jeunes diplômés du deuxième cycle du secondaire et cette différence est plus marquée en Estonie que dans beaucoup de pays.

La contraction récente de la population d'âge actif s'explique en grande partie par l'émigration nette, qui a représenté 0.2 % de la population en 2012 (graphique 2.2) d'après les statistiques officielles, lesquelles sous-estiment peut-être l'émigration. La Finlande a été la destination préférée des migrants et des travailleurs transfrontaliers estoniens car c'est un pays proche géographiquement où la langue parlée est proche de l'estonien et où les salaires sont considérablement plus élevés. En 2013, la rémunération nette d'un travailleur percevant le salaire moyen en Estonie représentait moins du tiers de la rémunération nette perçue par un travailleur finlandais. La plupart des Estoniens qui ont émigré ces dernières années étaient de jeunes actifs qui avaient de faibles qualifications avant leur départ (encadré 2.1). À plus long terme, on peut également s'attendre à ce que le vieillissement réduise l'offre de main-d'œuvre par rapport à la population totale, en particulier après 2030 (graphique 2.3). L'émigration des jeunes pourrait aussi aggraver plus qu'on ne le prévoit les conséquences à long terme du vieillissement sur l'offre de main-d'œuvre, en partie du fait de la baisse de la fécondité (Eesti Pank, 2014b).

Graphique 2.2. **Mouvements migratoires et évolution de la population**



Source : Office statistique estonien.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933266040>

### Encadré 2.1. **Migrations et travail transfrontalier en Estonie**

#### **Émigration**

La destination la plus fréquente des émigrants estoniens est la Finlande, suivie par le Royaume-Uni, la Suède et la Norvège. Parmi les personnes qui ont l'intention de travailler à l'étranger, 45 % déclarent qu'elles partent surtout pour gagner plus. L'épanouissement personnel et la perspective de meilleures conditions de travail sont aussi des motivations importantes. L'ouverture des marchés du travail au sein de la zone économique européenne a été un élément déterminant (Puur et al., 2013 ; Tarum, 2014). Plus de la moitié des émigrants ont moins de 30 ans. Plus récemment, on a vu émigrer un plus grand nombre de familles avec de jeunes enfants (Anniste et al., 2012). D'après les données d'enquête, les travailleurs non qualifiés sont apparemment les plus susceptibles d'émigrer, alors que les travailleurs très qualifiés sont sous-représentés parmi les émigrants, contrairement aux émigrants dans de nombreux pays d'Europe orientale (OCDE, 2013a). Toutefois, récemment des travailleurs du secteur de la santé très qualifiés ont aussi quitté l'Estonie. En règle générale, les travailleurs estoniens peu qualifiés peuvent tabler sur un gain salarial plus important que les travailleurs hautement qualifiés. Certains jeunes semblent quitter l'Estonie avant d'avoir terminé leurs études. De nombreux émigrants semblent plus motivés pour poursuivre leur formation après avoir émigré (OCDE, 2013c). La plupart des émigrants travaillent dans le secteur de la construction, mais cette proportion a diminué et le profil professionnel des résidents estoniens qui envisagent de travailler à l'étranger s'est diversifié. Un plus grand nombre de personnes travaillant dans les secteurs de l'éducation, de l'hébergement et de la restauration, du commerce de gros et de détail, ainsi que dans le secteur de la santé et celui de la protection sociale ont l'intention de travailler à l'étranger. Le taux de chômage des émigrants est globalement identique au taux de chômage moyen dans le pays.

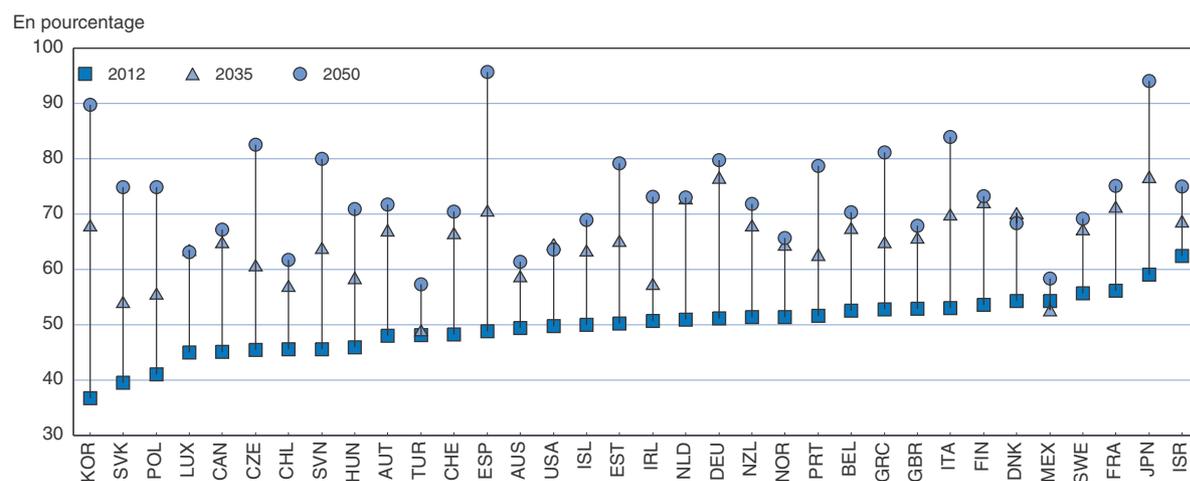
#### **Immigration**

En 2012, 58 % des personnes qui se sont installées en Estonie étaient des migrants de retour ayant la nationalité estonienne. Les intentions de retour augmentent avec l'âge de l'immigration. D'après la tendance observée ces dernières années, entre 30 % et 40 % des ressortissants estoniens qui ont quitté l'Estonie y reviennent. D'après Pungas et al. (2012), les personnes qui ont émigré principalement pour gagner plus et qui sont pourvues d'un emploi dans leur pays de destination sont relativement très motivées pour rentrer. Les personnes qui ne se considèrent pas comme des Estoniens de souche sont moins disposées à revenir (Pungas et al., 2012). Celles qui vivent avec un partenaire originaire du pays hôte sont elles aussi moins enclines à rentrer en Estonie. Les émigrants qui ont fait des études supérieures sont relativement susceptibles de rentrer en Estonie.

#### **Travail transfrontalier**

En 2013, 3,7 % de la population totale employée travaillaient à l'étranger, principalement en Finlande. La plupart sont des hommes, dans le groupe d'âge 25-49 ans, et sont diplômés de l'enseignement secondaire. Quarante et un pour cent des travailleurs transfrontaliers travaillent dans le secteur de la construction et la plupart sont des travailleurs manuels. Environ 20 % des travailleurs transfrontaliers ont fait des études supérieures, pourcentage inférieur à la moyenne nationale. Le nombre de travailleurs transfrontaliers n'a pas cessé d'augmenter jusqu'en 2010, mais il s'est contracté en 2013, les conditions sur le marché du travail estonien s'étant améliorées alors qu'elles se dégradaient en Finlande.

Graphique 2.3. Projections du taux de dépendance totale



Source : Base de données de l'OCDE sur les statistiques de la population.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933266216>

L'émigration et le travail transfrontalier présentent des avantages importants pour les travailleurs concernés, notamment la possibilité de gagner plus et d'acquérir à l'étranger une expérience et une formation précieuses. De plus, même si les revenus que les travailleurs transfrontaliers estoniens se procurent à l'étranger ne contribuent pas au PIB, ils accroissent les revenus des ménages estoniens. Les envois de fonds des migrants font également augmenter les revenus des ménages estoniens. D'après les statistiques relatives à la balance des paiements, les revenus des travailleurs transfrontaliers représentent environ 2 % du PIB, tandis que les envois de fonds privés venant de l'étranger, principalement ceux des migrants, représentent actuellement environ 1.5 % du PIB. Cependant, comme la plupart des émigrants sont des travailleurs jeunes pourvus d'un emploi, la proportion de personnes économiquement actives dans la population totale se réduit, ce qui pèse sur la croissance du revenu potentiel par habitant et réduit l'assiette des recettes servant à financer les services assurés par les pouvoirs publics. Le nombre très important de travailleurs transfrontaliers qui paient des impôts sur le travail en Finlande mais utilisent les services publics estoniens accentuent ce phénomène. Il se peut aussi qu'à la longue les envois de fonds des migrants qui ne reviennent pas dans le pays diminuent.

### Les politiques qui encouragent l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes ont des retombées positives sur l'utilisation de la main-d'œuvre

Alors que le taux de participation des femmes au marché du travail est à peine plus faible que celui des hommes et que les taux de chômage des hommes et des femmes sont globalement similaires, les salaires des femmes sont en moyenne inférieurs de 30 % à ceux des hommes. Cet écart est exceptionnellement élevé par rapport aux autres économies européennes. Il est aussi nettement plus élevé que dans les économies baltes et nordiques voisines. De plus, cet écart est tout aussi élevé lorsque les différences entre les caractéristiques des travailleurs, comme leurs niveaux d'études, leurs domaines de compétences et leur expérience, sont prises en compte. Par contre, les différences liées au genre qui interviennent dans le choix de la profession exercée et du secteur d'activité expliquent près d'un tiers de l'écart de rémunération (Anspal et Rõõm, 2007). Ainsi, les

femmes sont plus susceptibles de choisir certains emplois du secteur public, dans l'enseignement par exemple, qui sont relativement peu rémunérés compte tenu du niveau d'études requis. Les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes sont particulièrement importants dans le segment supérieur de la distribution des salaires. Les femmes qui occupent des postes d'encadrement et de direction sont beaucoup moins payées que les hommes et ces différences ne peuvent s'expliquer par des différences entre les entreprises qui les emploient (Anspal et Rõõm, 2007).

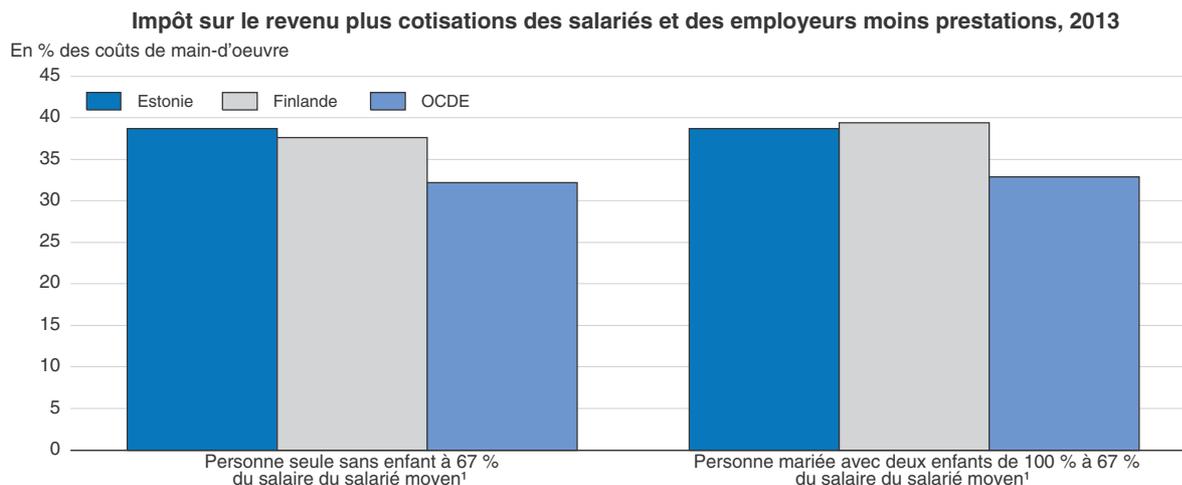
Ces constats incitent à penser que des politiques qui encouragent l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes pourraient avoir des retombées positives importantes sur l'utilisation de la main-d'œuvre. La sous-utilisation du capital humain dans les postes d'encadrement compromet particulièrement l'amélioration de la productivité. Pour réduire l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, le gouvernement estonien a lancé un plan d'action sur la période 2012-15. Ce plan d'action comporte des mesures visant à renforcer l'application de la législation sur l'égalité homme-femme ; aider à mieux concilier vie professionnelle, vie familiale et vie privée ; promouvoir l'égalité des chances entre les sexes, notamment dans l'éducation ; réduire la ségrégation hommes-femmes sur le marché du travail et examiner les pratiques organisationnelles et les systèmes de rémunération du secteur public.

La participation des hommes à la garde des enfants au sein des foyers, tâche qui est assurée pour l'essentiel par les femmes, pourrait être encouragée. Les droits à congés parentaux sont généreux en Estonie, au point de faire peser un risque sur les perspectives d'emploi du parent qui en bénéficie, comme de précédentes *Études économiques* l'ont souligné. Ce congé est pris quasi-exclusivement par les femmes (Turk et al., 2010). Dans ces conditions, l'offre insuffisante de structures de garde pour les enfants âgés de moins de 18 mois voire, dans certaines communes, de moins de trois ans limite également les perspectives de carrières des femmes. Une solution possible est d'exiger des deux parents qu'ils prennent le congé parental afin que le couple puisse bénéficier intégralement de la prestation à laquelle il a droit. Des obstacles qui freinent l'entrepreneuriat féminin ont aussi pu être identifiés et levés. Une autre solution, suggérée par Turk et al. (2010), consiste à demander aux entreprises de repérer les inégalités de rémunération entre les hommes et les femmes et d'y remédier.

## Rendre le système fiscal plus favorable à l'emploi

On a observé dans l'ensemble des pays de l'OCDE que le fait de déplacer la charge fiscale pesant sur le travail en alourdissant le poids relatif des impôts moins générateurs de distorsions améliore l'utilisation du travail et favorise la croissance du PIB (Johansson et al., 2008). Il est probable qu'un tel déplacement aurait des retombées positives particulièrement importantes pour l'Estonie, car il rendrait l'emploi dans le pays plus intéressant que l'emploi à l'étranger. On peut donc se féliciter que des mesures prises aient été prises ces dernières années pour réduire l'impôt sur le travail et le revenu. Le taux de cotisation à l'assurance-chômage a été abaissé de 1.2 point de pourcentage en 2012 et l'abattement de base pour l'impôt sur le revenu a été relevé de 145 EUR à 154 EUR en 2014. Une nouvelle réduction des cotisations d'assurance-chômage de 0.6 point de pourcentage, qui ramènera ce taux à 2.4 %, est prévue en 2015. Le coin fiscal sur le travail est resté élevé en comparaison d'autres pays en 2013, en particulier pour les travailleurs faiblement rémunérés (graphique 2.4) et les baisses d'impôts prévues et l'augmentation des allocations pour enfants à charge en 2015 n'y changeront pas grand-chose. La mesure la

## Graphique 2.4. Coins fiscaux sur le travail



1. Travaillant à temps plein et percevant la rémunération brute moyenne.

Source : OCDE (2014), *Les impôts sur les salaires 2014*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/tax\\_wages-2014-fr](http://dx.doi.org/10.1787/tax_wages-2014-fr).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933266108>

plus efficace pour réduire le coin fiscal sur les bas salaires consiste à diminuer les cotisations de ces catégories de travailleurs, car celles-ci représentent l'essentiel de la pression fiscale qu'ils supportent. La réduction du coin fiscal sur les bas salaires pourrait favoriser l'emploi et également encourager certains jeunes faiblement rémunérés à rester en Estonie et réduire les risques de pauvreté.

À la différence de la fiscalité sur les revenus, les cotisations de sécurité sociale sont entièrement assises sur les revenus du travail, y compris du travail indépendant. Par contre, l'impôt sur le revenu des personnes physiques frappe également tous les revenus du capital des ménages, notamment ceux provenant de sources à l'étranger. Comme ces revenus ne donnent pas lieu au versement de cotisations de sécurité sociale, ils sont moins taxés. Il serait possible néanmoins de relever l'abattement à la base pour l'impôt sur le revenu afin d'accroître l'attractivité de l'emploi en Estonie.

Les cotisations de sécurité sociale, qui sont prélevées sur les revenus salariaux et non salariaux, constituent une part importante des recettes fiscales totales, bien que cette part soit aujourd'hui plus réduite que ne l'indique le tableau 2.3. La fiscalité de l'impôt sur le revenu des personnes physiques représente une plus faible part des recettes de l'État que dans bien des économies de l'OCDE, du fait d'un taux d'imposition forfaitaire de 21 %. Ensemble, les cotisations de sécurité sociale et l'impôt sur le revenu des personnes physiques représentent une part un peu plus importante que dans la moyenne des pays de l'OCDE. En revanche, l'impôt foncier contribue relativement peu aux recettes publiques, car seuls les terrains (et non les constructions) sont taxés et ils ne sont pas évalués aux prix du marché (OCDE, 2012). De plus, comme le soulignaient de précédentes *Études économiques de l'Estonie* (par exemple, OCDE, 2012), l'évaluation fiscale des biens fonciers ne tient pas compte des prix du marché. Les maisons et les appartements ne sont pas taxés et l'impôt qui frappait les terrains sur lesquels sont bâties les maisons individuelles a été supprimé en 2013. Le report sur l'immobilier de la charge fiscale sera probablement particulièrement efficace pour encourager l'emploi car, l'offre de terrains disponibles étant limitée, on peut supposer que la fiscalité immobilière aura un impact principalement sur les propriétaires fonciers.

Tableau 2.3. **Composition des recettes fiscales, 2011**

En pourcentage

	Impôts sur les bénéficiaires des sociétés	Impôts sur le revenu des personnes physiques	Cotisations de sécurité sociale et taxes sur les salaires	Impôts sur le patrimoine	Impôts sur les biens et services
Autriche <sup>1</sup>	5.2	22.4	41.3	1.2	27.8
Belgique	6.6	28.3	32.2	7.3	24.7
République tchèque	9.7	10.7	44.1	1.5	33.4
Danemark <sup>1</sup>	5.8	50.7	2.6	4.1	32.0
<b>Estonie</b>	<b>3.8</b>	<b>16.2</b>	<b>37.0</b>	<b>1.0</b>	<b>41.5</b>
Finlande	6.3	29.3	28.9	2.6	32.6
France <sup>1</sup>	5.7	17.0	41.0	8.5	24.8
Allemagne	4.7	24.8	38.5	2.4	29.1
Irlande	8.9	32.1	17.4	6.8	34.3
Corée	15.5	14.8	23.8	11.4	31.4
Luxembourg	13.6	22.4	29.6	7.1	27.0
Pays-Bas	5.4	21.4	38.4	3.3	30.0
Norvège	25.2	23.2	22.3	2.9	26.5
Pologne	6.4	13.8	36.1	3.7	39.2
Portugal	9.8	18.6	28.2	3.2	39.2
République slovaque	8.4	8.8	42.7	1.4	37.2
Slovénie	4.6	15.4	40.6	1.6	37.4
Suède	7.3	27.7	32.9	2.4	29.3
Royaume-Uni	8.6	28.2	18.7	11.6	32.3
États-Unis	9.4	37.1	22.8	12.4	18.3
<b>Total OCDE</b>	<b>8.7</b>	<b>24.1</b>	<b>27.3</b>	<b>5.4</b>	<b>32.9</b>

1. Le total des recettes fiscales a été diminué du montant de tout transfert en capital représentant les impôts non perçus. Le transfert en capital a été réparti entre les différentes rubriques à proportion des recettes fiscales, sauf pour l'Autriche, où ce transfert a été réparti entre les rubriques relatives aux cotisations de sécurité sociale.

Source : Statistiques de l'OCDE sur les recettes fiscales.

Le système de sécurité sociale, qui englobe l'assurance santé, l'assurance-chômage et les prestations vieillesse, finance un certain nombre de prestations de caractère redistributif qui ne dépendent pas des gains des travailleurs, et il serait donc plus approprié qu'elles soient financées par les recettes fiscales générales. En ce qui concerne le régime de retraite, par exemple, les dépenses qui redistribuent les ressources entre les individus au sein de la même cohorte, sont notamment les pensions de réversion, les prestations versées aux personnes qui ont élevé des enfants et les pensions minimums. Le financement de ces dépenses par les recettes fiscales générales pourrait contribuer à réduire le coin fiscal sur le travail.

### **La cotisation sociale minimum décourage l'emploi à temps partiel**

Les contributions aux régimes publics de retraite et d'assurance santé revêtent la forme d'une cotisation sociale forfaitaire minimum qui est contraignante pour les travailleurs faiblement rémunérés. Celle-ci représente 33 % des gains à plein temps des travailleurs qui perçoivent le salaire minimum. La cotisation sociale minimum est contraignante pour la plupart des travailleurs qui travaillent à mi-temps et gagnent moins que le salaire médian. Les adultes doivent généralement l'acquitter pour avoir accès aux prestations de l'assurance santé, mais les étudiants, les retraités et les parents d'enfants de moins de trois ans en sont exemptés. Les travailleurs qui ont plusieurs emplois peuvent aussi additionner les cotisations versées par leurs différents employeurs pour atteindre le minimum requis. En outre, les adultes sans emploi en sont exemptés s'ils sont inscrits au

chômage. À cause de cette cotisation forfaitaire minimum, un taux d'imposition effectif plus élevé est appliqué aux travailleurs à temps partiel, de sorte que les incitations à prendre un emploi à temps partiel sont réduites. La proportion de personnes travaillant à temps partiel en Estonie, qui s'établit à 7.5 %, est l'une des plus faibles de l'OCDE. Cependant, il est probable aussi que s'il y a peu de personnes travaillant à temps partiel en Estonie, c'est parce que le niveau des revenus y est relativement bas par rapport à la plupart des autres pays de l'OCDE. Lorsque les niveaux de revenus sont plus élevés, les travailleurs tendent à consacrer moins d'heures au marché du travail. La cotisation sociale minimum expose également à un plus grand risque de pauvreté les ménages qui tirent l'essentiel de leur revenu d'un emploi à temps partiel.

Des données probantes recueillies dans l'ensemble de l'OCDE montrent que, dès lors que certaines conditions sont remplies, le travail à temps partiel contribue à créer des possibilités d'emploi pour les personnes inactives (OCDE, 2010a). La suppression des obstacles au travail à temps partiel augmente également le bien-être, car elle permet aux travailleurs d'adapter leur temps de travail en fonction de leurs besoins. Les personnes concernées ont de meilleurs résultats en matière de santé et de sécurité. Les possibilités d'emploi à temps partiel facilitent aussi la formation continue et professionnelle (OCDE, 2010b). L'Estonie doit impérativement faire augmenter le taux de participation à ces programmes de formation (voir l'*Étude économique* de 2012 et la section ci-après).

Étant donné que certaines personnes inactives négligent de s'inscrire au chômage, la couverture du système d'assurance santé actuel est lacunaire. Environ 7 % des habitants ne sont pas couverts. Ces lacunes mettent en péril la santé et les ressources des personnes concernées. En outre, l'efficacité des services de santé fournis s'en trouve compromise, car les personnes non couvertes par l'assurance santé risquent de demander à se faire soigner dans les services d'urgence hospitaliers, qui sont ouverts à tous mais sont souvent relativement coûteux. Il se peut aussi que le système actuel alourdisse les charges administratives qui pèsent sur le service public de l'emploi. Certaines personnes sont susceptibles de s'inscrire au chômage pour être exemptées de la cotisation minimum alors qu'elles ne sont pas vraiment en recherche d'emploi.

Pour éviter de décourager l'emploi à temps partiel, il serait préférable de supprimer la cotisation sociale minimum forfaitaire, du moins pour ce qui est de la cotisation à l'assurance retraite. La contribution pourrait au contraire être calculée sur la base d'un taux proportionnel standard pour tous les travailleurs. S'agissant de l'assurance santé, une autre solution pourrait consister à remplacer la cotisation minimum obligatoire par un montant forfaitaire que devraient acquitter les adultes après examen des revenus du ménage. Ce système pourrait être intégré au système d'imposition du revenu des ménages et exonérer automatiquement de la cotisation tous les ménages à faible revenu, comme c'est le cas en Suisse par exemple. Les ménages ayant des revenus élevés où un conjoint est inactif seraient tenus de contribuer davantage au financement de l'assurance santé. Des réformes dans ce sens réduiraient les désincitations au travail à temps partiel, diminueraient les risques de pauvreté, élargiraient la couverture de l'assurance santé et aideraient le service public de l'emploi à réduire les dépenses administratives. Elles pourraient aussi élargir la base de ressources de l'assurance santé, notamment en l'étendant à tous les types de revenu des ménages.

### ***L'élargissement de l'assiette fiscale permettrait de réduire dans une certaine mesure les impôts sur les revenus du travail***

Certaines exonérations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques font baisser le montant des recettes fiscales. Leur suppression offrirait une certaine marge de manœuvre pour réduire le coin fiscal sur le travail. De plus, certaines exonérations bénéficient principalement aux ménages ayant des revenus élevés et elles compromettent l'efficacité économique. La déductibilité fiscale des paiements hypothécaires risque d'encourager une hausse excessive des prêts hypothécaires. Les allègements fiscaux encouragent également la tendance à occuper un logement dont on est propriétaire au lieu d'en louer un, ce qui tend à réduire la mobilité des travailleurs et peut donc contribuer à l'inadéquation entre les offres d'emplois et les travailleurs (OCDE, 2006), problème primordial en Estonie. Ils tendent à favoriser les ménages à revenu intermédiaire et à revenu élevé, en partie parce que la déductibilité fiscale des hypothèques entraîne une hausse du prix des maisons, ce qui évince de l'accession à la propriété les ménages à faible revenu qui ont une faible capacité d'emprunt (Andrews et al., 2011). En revanche, s'agissant de la taxation des revenus locatifs, les propriétaires devraient être autorisés à déduire les frais d'entretien de leur revenu imposable. Les contributions volontaires aux fonds de pension privés sont fortement subventionnées. Ces contributions peuvent être déduites intégralement (dans la limite d'un certain plafond) de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des cotisations de sécurité sociale. Les pensions versées sont également exonérées de l'impôt, à condition qu'elles prennent la forme de paiements réguliers versés à l'âge de la retraite. Des taux d'imposition réduits sont appliqués aux autres formes de paiements.

### **Le système des retraites fait peser des charges inutiles sur les travailleurs**

Les dépenses consacrées au système de retraite public devraient rester stables et se maintenir à environ 8 % du PIB jusqu'en 2060 (Commission européenne, 2013) en dépit du vieillissement de la population. Cela tient en partie au fait que les pensions servies par le système public augmenteront moins que les salaires, étant donné que ces pensions sont revalorisées périodiquement sur la base d'un indice déterminé en fonction des recettes provenant des cotisations de sécurité sociale et de l'inflation des prix. Leur progression sera donc aussi ralentie du fait que le vieillissement de la population freine la croissance des recettes provenant des cotisations de sécurité sociale. Un système de retraite privé obligatoire a été mis en place afin de compléter les pensions publiques. Néanmoins, globalement les taux de remplacement moyens des retraites devraient baisser, tombant de 45 % à moins de 40 % après 2030.

### ***Les rendements nets du système de retraite privé obligatoire ont été faibles***

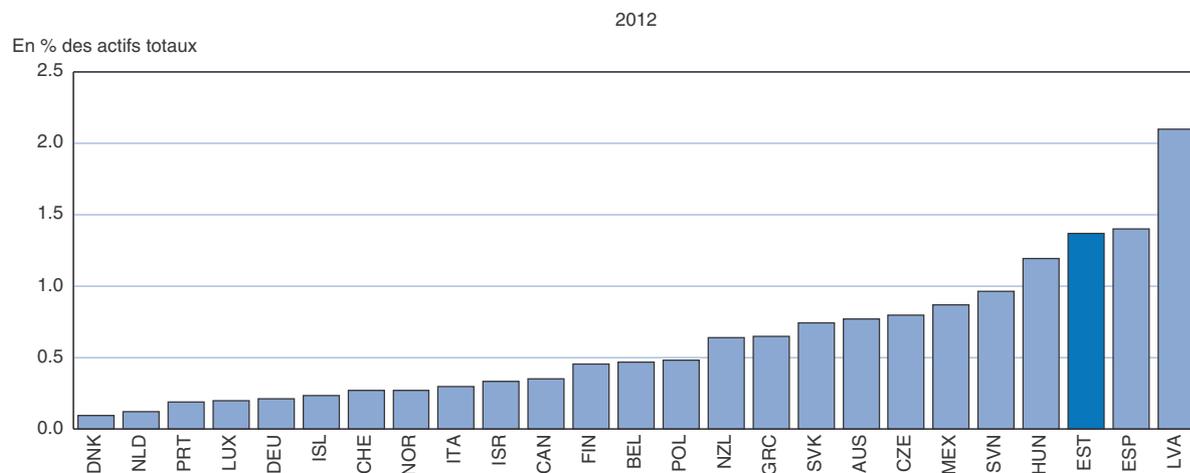
Depuis 2002, tous les jeunes prenant un emploi en Estonie adhèrent au système de retraite privé obligatoire à cotisations définies. De nombreux travailleurs plus âgés se sont également affiliés volontairement. Pour les adhérents volontaires, la décision d'adhésion au second pilier est irréversible. Une cotisation est versée dans un fonds choisi par le salarié, à hauteur de 6 % du salaire, dont 4 points de pourcentage sont à la charge de l'employeur au titre des cotisations de sécurité sociale.

Toutefois, d'après le ministère des Finances, les rendements réels nets du système depuis sa création après déduction des frais de gestion du système de retraite privé n'ont été que de 0,4 %. Le National Audit Office (2014) a estimé que le rendement était de 0,0 %. Dans une certaine mesure, l'appréciation du taux de change réel, qui généralement va de

pair avec une convergence du revenu réel dans les économies en phase de rattrapage telles que l'Estonie, réduit le rendement réel. Le rendement nominal brut moyen du second pilier du système des retraites s'est élevé à 4 % environ et le rendement réel brut à 2 %.

Les coûts élevés réduisent les rendements. Selon le ministère des Finances, les frais de gestion des fonds de pension ont représenté en moyenne 1.5 point de pourcentage de la valeur des actifs depuis 2002. Des observations récentes faites sur la base des données d'enquête recueillies par l'OCDE à des fins de comparaison internationale suggèrent que les frais et autres coûts de fonctionnement supportés par les salariés sont relativement élevés par rapport à ceux pratiqués dans d'autres pays (graphique 2.5). Il ne semble pas que les différences dans la taille des systèmes de retraite expliquent pour beaucoup les différences entre les frais et les coûts supportés par les cotisants d'un pays à un autre (Tapia et Yermo, 2008). Les frais peuvent avoir un impact négatif important sur les futures pensions. Une augmentation de 1 % des frais annuels de gestion des fonds placés peut entraîner une réduction des actifs accumulés pouvant atteindre 20 % sur une période de contribution de 40 ans (Whitehouse, 2001), en supposant que les rendements bruts sont constants. De plus, d'après l'IOPS (2011), au vu des données empiriques disponibles il ne semble pas que des coûts et des frais plus élevés se traduisent par des rendements bruts plus importants ou des services de meilleure qualité. Des coûts élevés signifient que les cotisations à verser pour financer un plan de retraite donné sont nécessairement plus importantes, ce qui, tout comme un impôt sur le travail, est une désincitation au travail en Estonie. Par ailleurs, des coûts élevés entraînent également une perte de richesse pour les ménages, mais (à la différence d'un impôt) ils ne génèrent pas de recettes pour l'État.

Graphique 2.5. **Frais de gestion des fonds de pension en pourcentage des actifs**



Source : Statistiques de l'OCDE sur les pensions et ministère des Finances de l'Estonie.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933266124>

Les frais de marketing représentent la moitié des coûts de gestion des fonds de pension. Les activités de marketing échappent largement à la réglementation, bien qu'il soit interdit aux fonds de pension de faire des cadeaux à leurs nouveaux clients et de lier les fonds de pension opérant dans le cadre du système obligatoire à d'autres produits financiers. Ce marketing peut se traduire par une perte sèche importante, en particulier dans le contexte d'un système obligatoire, où la concurrence entre les fonds de pension se

limite à attirer les clients d'autres fonds, et où certains cotisants ont une éducation financière insuffisante. De plus, les investisseurs institutionnels ne disposent que d'une marge limitée pour faire mieux que les autres à long terme en appliquant de meilleures stratégies d'investissement, ce qui réduit les avantages que peut présenter le marketing. Les frais de marketing supportés par les adhérents aux fonds de pension peuvent aussi être utilisés par les groupes financiers pour subventionner leurs autres activités. Hastings et al. (2013) ont constaté que les activités de marketing des gestionnaires de fonds destinées à attirer de nouveaux salariés adhérents font que les cotisants sont moins sensibles aux différences entre les frais prélevés par les fonds de pension, en particulier s'agissant des travailleurs faiblement rémunérés. Ces activités n'avaient pas pour but d'informer les travailleurs sur les prix effectifs des options qui leur étaient proposées. Elles visaient au contraire à les fidéliser. Le marketing avait donc pour conséquence de faire augmenter les coûts supportés par les cotisants. Bernstein et Micco (2003) montrent que, dans les structures de marché oligopolistiques, les fonds de pension sont incités à mener des activités de marketing qui réduisent la protection sociale mais génèrent des coûts pour accroître les marges de profit. Le gouvernement mettra en œuvre entre 2014 et 2020 un programme national destiné à encourager l'éducation financière. Cette initiative risque cependant de ne pas bénéficier pas à toutes les personnes couvertes par le système obligatoire et elle aura un coût budgétaire pour le gouvernement.

Pour améliorer les rendements nets, le gouvernement a durci la réglementation relative aux frais de gestion appliqués par les fonds de pension et il a élargi la gamme des actifs dans lesquels ils peuvent investir. Les frais d'émission, qui sont payés au moment de l'achat de parts dans les fonds et qui découragent donc les changements, ont été interdits en 2009. Les plafonds fixés par la réglementation aux frais de gestion ont été abaissés pour les fonds considérés comme menant une stratégie d'investissement prudente, de 1.5 à 1.2 % des actifs gérés. Les plafonds pour les frais de gestion ont été abaissés pour les fonds qui gèrent des volumes d'importants d'actifs depuis 2011. En outre, le gouvernement s'attend à une nouvelle baisse des frais de gestion à plus long terme, car il prévoit d'appliquer des règles plus strictes sur le calcul des plafonds des frais de gestion dans les fonds de pension les plus importants à partir de 2015. Il s'attend à ce que ces mesures fassent baisser d'ici à 2019 le montant des frais de gestion payés par les cotisants à moins de 1 % des actifs. Le gouvernement prévoit également d'autoriser les fonds à investir dans des valeurs non cotées et dans des métaux précieux afin de leur donner plus de marge pour obtenir des rendements bruts plus élevés. Néanmoins, la structure des frais peut encore être améliorée pour encourager une concurrence entre fonds de pension qui entraîne une baisse des coûts. Les frais de rachat en particulier, qui découragent les changements tout autant que les frais d'émission, sont très élevés. Ils sont autorisés car les changements engendrent des coûts pour les gestionnaires des fonds de pension.

Afin d'intensifier la concurrence entre les fonds de pension, le gouvernement a durci les règles relatives à la communication des charges et des frais ainsi que des autres informations financières fournies par les fonds de pension en vue d'améliorer la transparence. Il a aussi permis aux salariés de changer de fonds jusqu'à quatre fois par an, au lieu d'une seule fois auparavant. Le gouvernement s'apprête à créer et à lancer un site Web donnant des informations sur les fonds de pension. Ces mesures sont les bienvenues. Il serait pourtant possible de parvenir à une plus grande transparence. Il faut encore s'assurer que les informations sont diffusées sous une forme normalisée afin que les adhérents des fonds puissent les comprendre facilement et comparer celles fournies par les différents fonds

de pension. Le gouvernement entend prendre les mesures nécessaires. Les fonds d'investissement ne sont pas obligés de communiquer les coûts résultant des frais de gestion des autres fonds d'investissement dans lesquels ils investissent. C'est une bonne chose que le gouvernement prévoit d'obliger les fonds de pension à communiquer ces coûts.

Sachant que certains éléments probants indiquent que la concurrence entre les fonds de pension dans les régimes obligatoires n'est pas suffisamment efficace, les pratiques de gouvernance des fonds de pension devraient aussi contribuer à garantir qu'ils agissent dans l'intérêt des cotisants. Depuis 2010, l'Estonie a renforcé les dispositions juridiques destinées à prévenir les conflits d'intérêts dans les fonds de pension et les sociétés qui gèrent des actifs. Ces dispositions stipulent que ces sociétés doivent agir dans l'intérêt du fonds de pension et de ses adhérents. L'Estonie a aussi adopté une réglementation visant à limiter le recours aux fonds de pension en vue de financer d'autres activités du gestionnaire des fonds en question. Les membres des conseils d'administration sont néanmoins incités à représenter les intérêts des actionnaires et ils sont tenus de le faire, ce qui peut être dommageable pour les adhérents au fonds de pension. La création d'un poste de membre du conseil d'administration indépendant des actionnaires dans les sociétés qui gèrent les actifs des fonds de pension pourrait renforcer la représentation des intérêts des cotisants. Le gouvernement estonien envisage d'agir dans ce sens. Certains pays, comme l'Australie, sont allés plus loin et exigent désormais de tous les membres du conseil d'administration qu'ils représentent les intérêts des adhérents et qu'ils soient indépendants des actionnaires.

Plusieurs pays, tels l'Australie et la Suède, ont entrepris des réformes pour réduire les coûts des systèmes de retraite privés (OCDE, 2013b). L'Australie et la Suède ont institué un fonds à coûts limités auquel les travailleurs sont inscrits automatiquement par défaut, sauf s'ils prennent délibérément la décision d'investir ailleurs. Les coûts de ces fonds demeurent limités grâce à des stratégies passives de placement, à caractère indiciel, et de par l'absence de frais de marketing. Ce genre de fonds par défaut permet d'éviter que des adhérents mal informés investissent dans des fonds dont les rendements sont grevés par des coûts élevés. Un fonds de cette nature sert aussi de référence, incitant les autres fonds à tirer les coûts vers le bas. En Suède, le fonds par défaut est géré par un organisme public. Au Chili, tous les nouveaux entrants sur le marché du travail sont inscrits, durant leurs cinq premières années d'activité, à un fonds à faibles coûts. Ce fonds est confié, par un processus d'appel d'offres, au gestionnaire proposant les coûts les plus bas. Plusieurs pays ont adopté des lois interdisant de mener des activités de marketing pour les systèmes de retraite obligatoires, par exemple la Pologne et la Suède.

La Suède semble avoir particulièrement bien réussi à réduire les frais de gestion des fonds (encadré 2.2). Dans ce pays, tous les fonds de pension opérant en dehors du régime obligatoire sont autorisés à offrir aussi leurs services dans le cadre de celui-ci à condition d'accepter des remises substantielles sur les frais qu'ils font payer au sein du régime obligatoire. L'Estonie exige quant à elle que les fonds de pension soient institués spécialement pour opérer dans le cadre du régime obligatoire. La centralisation des transactions en Suède semble également avoir fait baisser les coûts et renforcé la concurrence. En éliminant les activités de marketing des fonds de pension, le système a probablement réduit les possibilités de subventionnement croisé par les groupes financiers de leurs autres activités qui font augmenter les coûts. De même, en 2010, le Japon a créé une nouvelle autorité chargée de gérer les régimes publics en abaissant leurs coûts, tandis que le Mexique et le Royaume-Uni se sont fixés comme objectif de centraliser la gestion des fonds de pension privés (OCDE, 2013b).

### Encadré 2.2. **L'initiative lancée par la Suède pour réduire le montant des frais de gestion dans le système de retraite privé obligatoire**

La création en 1998 de la *Premium Pension Authority* (Autorité supérieure des pensions) a été une étape clé dans la réduction des frais de gestion dans le système de retraite obligatoire de la Suède. Ses responsabilités ont été transférées à la *Swedish Pension Authority* (SPA) en 2010. La SPA joue le rôle de centre d'échange d'informations sur les marchés des fonds de pension opérant dans le cadre du système. Les gestionnaires de fonds de pension qui souhaitent faire partie du système de retraite privé obligatoire suédois doivent accepter des remises sur les frais de gestion. La SPA a décidé que les frais devaient être réduits des deux tiers environ par rapport aux frais prélevés pour les mêmes fonds proposés en dehors du système obligatoire (Tapia et Yermo, 2008), bien que les remises soient généralement plus faibles pour les petits fonds d'investissement. En outre, depuis 2014, la SPA a plafonné les montants des frais. Les salariés choisissent parmi ces fonds d'investissement. La SPA se charge alors des transactions et répartit en fonction de leur choix les parts des fonds sur les comptes individuels. La centralisation des transactions contribue à la réduction des frais de transaction. Les cotisants n'ont donc pas de frais à supporter s'ils changent de fonds et ils peuvent le faire autant de fois qu'ils le souhaitent. L'Autorité fournit également des informations uniformes sur les frais et les coûts qui viennent en déduction des rendements bruts. Le marketing est interdit. Étant que la SPA joue le rôle d'intermédiaire, les gestionnaires ne peuvent identifier nommément les investisseurs qui ont choisi leur fonds. Les importantes remises n'ont pas découragé les adhésions. Plus de 900 fonds d'investissement sont entrés sur le marché, y compris de nombreux fonds de petite taille.

Si, malgré ses efforts, le gouvernement ne parvient pas au cours des prochaines années à faire baisser les coûts en les rapprochant de ceux pratiqués dans les pays les plus performants, il devrait engager une réforme plus fondamentale du système de retraite privé obligatoire, en s'inspirant par exemple du système suédois, notamment en créant un fonds de pension par défaut à faibles coûts.

### **La maîtrise des dépenses au titre des retraites publiques contribue à limiter les cotisations de sécurité sociale**

Les pensions d'invalidité ainsi que les régimes spéciaux professionnels et sectoriels représentent environ un quart des dépenses publiques consacrées aux retraites (National Audit Office, 2014), lesquelles sont surtout financées par des cotisations de sécurité sociale. Bien que ces pensions soient souvent peu élevées, environ 40 % des hommes et 30 % des femmes perçoivent une pension avant d'atteindre l'âge légal de départ en retraite. L'âge moyen auquel les salariés liquident leur retraite est de 52 ans (Center for Policy Studies, 2011). Certains régimes spéciaux ont été créés en raison de l'exposition supposée des salariés des professions ou secteurs concernés à des risques élevés pour leur santé. Toutefois, dans la plupart des cas, ces risques ne s'avèrent pas plus grands qu'ailleurs (National Audit Office, 2014). L'incidence de ces dispositifs de retraite spéciaux sur la participation au marché du travail a été limitée parce qu'il est possible de percevoir une pension en poursuivant une activité et les retraités qui occupent un emploi bénéficient d'avantages fiscaux, notamment des réductions des cotisations de sécurité sociale versées par l'employeur pour les travailleurs qui perçoivent des pensions d'invalidité ou relèvent

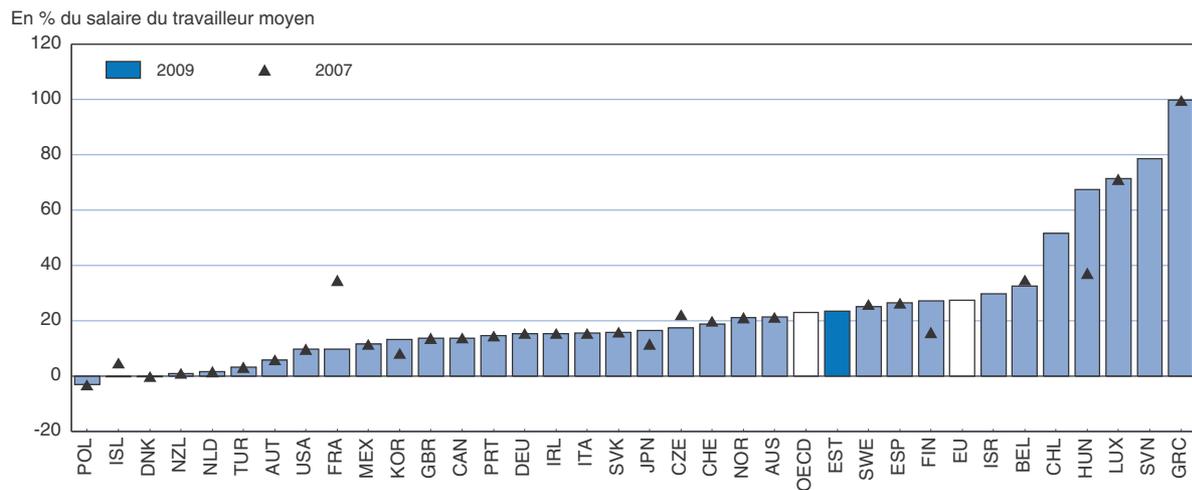
de régimes professionnels spéciaux. Cependant, comme le soulignait l'*Étude économique* de 2012 (OCDE, 2012), les bénéficiaires de prestations d'invalidité ne peuvent bénéficier de mesures d'activation, ce qui réduit leur employabilité.

Le Parlement envisage une réforme des pensions d'invalidité. Il est prévu de réduire le nombre d'entrées dans le régime d'invalidité et d'accroître le nombre de sorties en améliorant l'évaluation de l'aptitude au travail et en donnant accès aux titulaires de pensions d'invalidité aux mesures d'activation, notamment à la formation personnalisée et aux services de recherche d'emploi. Cette réforme prévoit aussi que des services de réinsertion seront proposés le plus tôt possible et que la perception des prestations sera conditionnée à l'obligation d'utiliser les services d'activation (National Audit Office, 2014). Le gouvernement a également l'intention de réformer les régimes professionnels et sectoriels de retraite anticipée.

Cependant, l'Estonie ne dispose pas encore d'une assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. Ce type d'assurance, prévoyant une modulation des cotisations mises à la charge des employeurs, est essentiel pour inciter les employeurs à prévenir une dégradation de l'état de santé sur le lieu de travail. Comme l'indiquait l'*Étude économique* de 2012, les accidents du travail et les maladies professionnelles constituent un risque important pour la santé en Estonie, en particulier dans les activités à faible niveau de qualification. Le régime des pensions d'invalidité a permis dans le passé de réduire sensiblement la pauvreté. Il importe donc aussi que les réformes limitant l'accès à ces pensions s'accompagnent de mesures visant à augmenter le revenu minimum garanti aux chômeurs sous conditions de ressources, parallèlement à des politiques d'activation plus efficaces, le soulignait l'*Étude économique* de 2012 (OCDE, 2012).

Une solution qui permettrait d'éviter une baisse des taux de remplacement des pensions sans faire augmenter relever les taux de cotisation consiste à relever l'âge de la retraite. La réforme des pensions lancée en 2012 relèvera progressivement l'âge de la retraite de 63 à 65 ans pour les hommes et de 60 ans et demi à 65 ans pour les femmes entre 2017 et 2026, ce qui contribuera à la maîtrise des dépenses au titre des retraites. L'âge légal de la retraite pourrait être indexé sur l'évolution de l'espérance de vie après 2026. Il existe également d'autres moyens de nature à encourager les salariés à différer leur départ à la retraite. L'âge moyen auquel les salariés liquident leur retraite de base est de 59 ans, bien avant à l'âge légal de la retraite des hommes et des femmes.

À l'instar de la plupart des pays de l'OCDE, l'Estonie autorise les salariés à partir à la retraite avant ou après l'âge légal, sous réserve d'application d'une décote s'ils prennent une retraite anticipée, et d'une majoration s'ils poursuivent leur activité, à condition que les droits acquis soient supérieurs à la pension minimum. Selon les estimations de l'OCDE, le patrimoine retraite net des travailleurs décroît s'ils décident de différer leur départ, d'où un prélèvement implicite positif en cas de poursuite d'activité sans percevoir la pension. Les salariés seront donc peut-être incités à liquider leur retraite tôt, ce qui pèse sur les finances publiques. On a également estimé que dans les systèmes de retraite des autres pays de l'OCDE la poursuite d'activité subit un impôt implicite, mais celui-ci est particulièrement élevé en Estonie, d'après les estimations faites sur la base des données de 2009 (graphique 2.6). De même, des observations plus récentes montrent que le fait de différer le départ à la retraite de 60 à 65 ans réduit la valeur actualisée des pensions de vieillesse perçues par les travailleurs estoniens (OCDE, 2013b), même si que les employeurs estoniens continuent de verser des cotisations substantielles au titre des pensions (20 % du

Graphique 2.6. **L'impôt implicite sur la poursuite de l'activité : pensions de vieillesse**<sup>1</sup>

1. Impôt implicite qui pèse sur la poursuite de l'activité à 60 ans du fait du système normal de pension de vieillesse.

Source : Duval, R. (2003), « The Retirement Effects of Old-Age Pension and Early Retirement Schemes in OECD Countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 370, Éditions de l'OCDE et calculs de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933266222>

salaires brut) pour les travailleurs qui décident de continuer à travailler entre 60 ans et 65 ans. Les incitations à la retraite anticipée peuvent aussi avoir un effet régressif, car les salariés qui ont un mauvais historique de gains peuvent ne pas être en mesure d'en profiter car ils n'auront peut-être pas acquis des droits excédant la pension minimum avant l'âge légal de la retraite.

## L'amélioration de l'offre de qualifications utilisables sur le marché du travail a été la priorité des pouvoirs publics

D'après les résultats des enquêtes PISA, les compétences des jeunes Estoniens en lecture, écriture, calcul et sciences sont élevées. L'aptitude des adultes à lire, écrire et compter est également supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE, même si leurs résultats concernant la capacité de résolution des problèmes sont légèrement moins bons (OCDE, 2013f). L'Estonie a réalisé des progrès en faisant reculer le décrochage scolaire précoce, puisque la proportion de jeunes qui quittent le système éducatif sans diplôme du deuxième cycle du secondaire a diminué, passant de 14 % en 2009 à 10 % en 2013. Cette part est aujourd'hui inférieure à celle observée dans la plupart des pays de l'OCDE. Le gouvernement a également mis en œuvre le programme « Garantie pour la jeunesse » de l'Union européenne, lequel prévoit notamment que les jeunes qui sont inactifs depuis 4 mois reçoivent de l'État une offre concernant un cursus d'études, une formation ou un emploi. Le gouvernement a aussi pris des mesures visant à mieux adapter l'offre de compétences au marché du travail. Il a en effet mis sur pied un groupe d'étude chargé de prévoir la demande future de qualifications. Des consultations régulières seront organisées entre le gouvernement, les représentants des employeurs et les syndicats au niveau national, par secteur d'activité. Le groupe d'étude a également pour mission de proposer des réformes institutionnelles permettant de renforcer la coopération des parties prenantes dans le suivi des inadéquations de compétences. Le gouvernement a adopté la Stratégie estonienne d'apprentissage tout au long de la vie 2014-20 (encadré 2.3).

### Encadré 2.3. **Stratégie estonienne d'apprentissage tout au long de la vie 2014-20**

La Stratégie vise à répondre plus efficacement aux besoins du marché du travail, et à atteindre des objectifs de bien-être. Elle servira de base à la prise de décisions relatives aux politiques éducatives et à leur financement. Les programmes de mise en œuvre de la Stratégie sont en cours d'élaboration par le ministère de l'Éducation et de la Recherche. Pour contrôler l'application de la stratégie, un comité directeur sera mis sur pied, lequel se composera d'experts dans les domaines de l'éducation et de l'emploi. Il examinera la mise en œuvre de la Stratégie tous les deux ans. La Stratégie fixe des objectifs, par exemple en ce qui concerne la participation à l'apprentissage tout au long de la vie, le nombre d'individus possédant des qualifications professionnelles, les compétences numériques, l'utilisation de la technologie numérique et l'égalité des chances. Les progrès sont également évalués en fonction d'objectifs clés comme les débouchés professionnels et les compétences en lecture, écriture et calcul. Les possibilités d'apprentissage devraient être améliorées en particulier pour les individus dont les résultats sur le plan professionnel sont peu satisfaisants. Une enquête ordinaire sera menée à l'échelle nationale pour mesurer le degré de satisfaction des parties prenantes vis-à-vis des résultats.

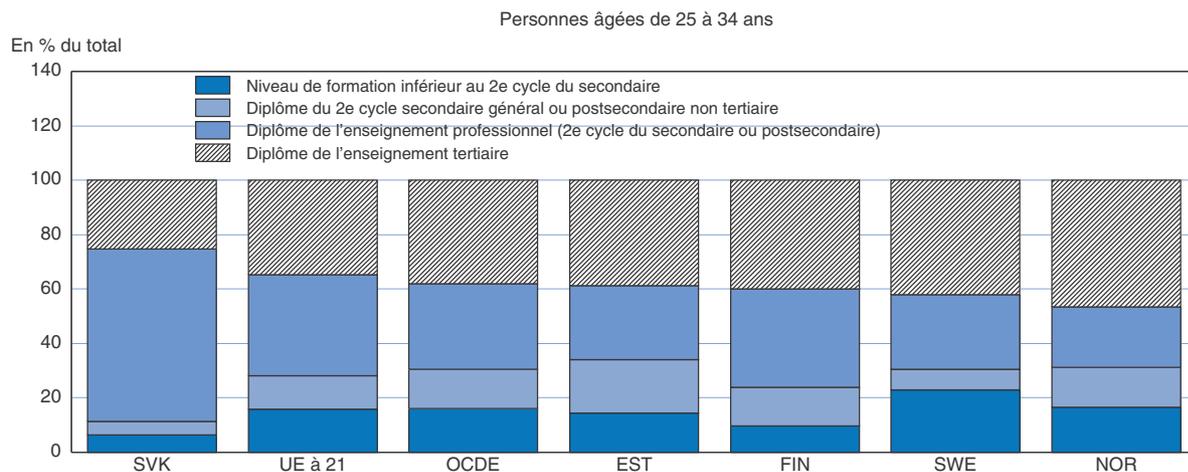
Parmi les mesures envisagées figurent la modification du contenu et du volume des programmes éducatifs, la révision des principes d'évaluation, l'amélioration de la formation des enseignants et la multiplication des travaux de recherche dans l'éducation. La fourniture de services d'information et de conseil sera améliorée car la priorité sera accordée au stade final de l'éducation de base. L'enrichissement des compétences et des expériences internationales sera valorisé. L'étude des sciences sera encouragée, surtout chez les filles. Le gouvernement, en coopération avec les employeurs, anticipera les besoins du marché du travail et surveillera leur évolution.

En outre, un projet de Loi relative à l'éducation des adultes est en préparation pour établir des normes de qualité et améliorer la visibilité de la formation des adultes.

Malgré le déclin du taux de décrochage scolaire précoce, 30 % des jeunes ne possèdent pas de qualification professionnelle qui les prépare à entrer sur le marché du travail. Un nombre relativement élevé de jeunes obtiennent des diplômes de fin d'études secondaires mais ne poursuivent pas leurs études à l'université. La part des jeunes dont le niveau d'études le plus élevé est un diplôme de fin d'études secondaires générales est relativement importante (graphique 2.7). Seuls 34 % des élèves suivent des formations professionnelles, soit un chiffre inférieur à la plupart des pays européens (OECD, 2013b). Les diplômes de fin d'études secondaires générales ne préparent pas les jeunes à entrer immédiatement sur le marché du travail en Estonie. Le gouvernement vise à faire passer la part des jeunes sans qualification professionnelle sous la barre des 25 %. Pour atteindre cet objectif, il a l'intention de renforcer la participation à l'éducation et la formation professionnelles. Le nouveau cadre permettant de prévoir la demande de compétences devrait également aider davantage de jeunes à obtenir des qualifications professionnelles.

Dans les pays européens, les perspectives d'emploi des jeunes titulaires tout au plus d'un diplôme de fin d'études secondaires sont meilleures si ce diplôme a une finalité professionnelle plutôt que générale (ECDVT, 2013). Les diplômés de l'enseignement professionnel passent plus rapidement de l'école à la vie active, et ils ont également tendance à occuper plus longtemps leur emploi. Ils sont davantage susceptibles d'obtenir des contrats permanents et risquent moins de connaître des problèmes d'inadéquation de

## Graphique 2.7. Résultats éducatifs des jeunes adultes



Source : OCDE (2013d), *Regards sur l'éducation 2013*.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933266132>

leurs compétences. Leurs perspectives de revenus sont également meilleures initialement, bien que le rapport ait tendance à s'inverser après l'âge de 30 ans. De plus, les diplômés de l'éducation et de la formation professionnelles (EFP) en milieu de travail obtiennent de meilleurs résultats que ceux ayant suivi des programmes en milieu scolaire. La probabilité d'occuper un emploi est beaucoup plus élevée pour les diplômés de l'EFP en milieu de travail et leur passage des études à l'emploi est plus rapide. On observe également un avantage salarial chez les diplômés de l'EFP en milieu de travail par rapport à ceux ayant suivi des programmes en milieu scolaire. Les données disponibles pour les économies de l'OCDE montrent aussi que les débouchés professionnels des diplômés de l'enseignement professionnel s'améliorent si les programmes comportent une partie substantielle de formation en entreprise (OECD, 2014).

L'effet positif de l'enseignement professionnel sur le devenir professionnel en termes d'augmentation des taux d'emploi et de réduction de l'inadéquation des qualifications est moins marqué en Estonie que dans les autres économies européennes (ECDVT, 2013). Les individus titulaires d'un diplôme de fin d'études professionnelles secondaires risquent même davantage d'être surqualifiés que ceux qui possèdent un diplôme de même niveau dans l'enseignement général, lorsqu'ils arrivent sur le marché du travail. De plus, comme cela a été noté dans l'*Étude économique* de 2012, le décrochage scolaire reste élevé, surtout dans les établissements d'enseignement professionnel (OECD, 2012). Les abandons de scolarité dans ces établissements sont restés nombreux ces dernières années. Les diplômés estoniens de l'enseignement professionnel gagnent moins que leurs pairs diplômés de l'enseignement général même si l'écart s'est réduit d'après les données de *Statistics Estonia*.

Les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur obtiennent de bons résultats sur le marché du travail estonien par comparaison avec les autres pays. En effet, 85 % des jeunes de 15-34 ans qui ont achevé leurs études supérieures occupent un emploi moins de trois ans après l'obtention de leur diplôme. Dans la plupart des économies européennes de la zone OCDE, cette part est beaucoup plus faible. En revanche, seuls 67 % des jeunes qui décrochent un diplôme de fin d'études secondaires occupent un emploi moins de trois ans après, soit moins que dans de nombreux pays européens de l'OCDE (tableau 2.4). Le

Tableau 2.4. **Taux d'emploi des jeunes jusqu'à 3 ans après l'obtention de leur diplôme, par niveau d'études**

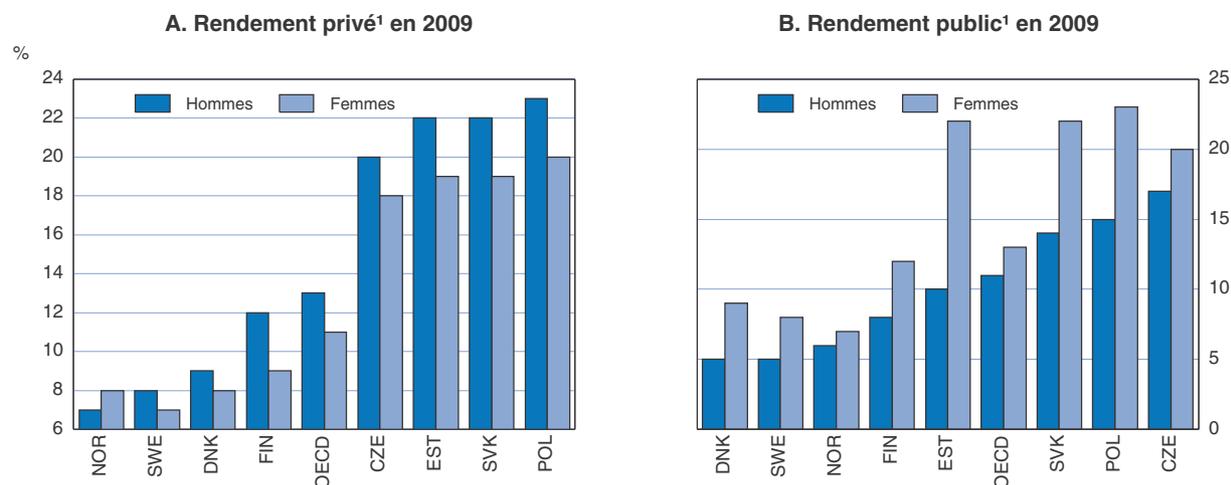
En pourcentage, 15-34 ans, 2013

	Enseignement du deuxième cycle du secondaire et post-secondaire non supérieur (niveaux 3 et 4)	Premier et deuxième cycles de l'enseignement supérieur (niveaux 5 et 6)
Zone euro (13 pays)	66.7	79.0
République tchèque	73.9	85.6
Danemark	78.6	84.3
<b>Estonie</b>	<b>65.8</b>	<b>85.4</b>
Lettonie	70.1	84.1
Pologne	61.7	81.3
Slovénie	62.0	79.3
Slovaquie	61.4	76.7
Finlande	75.2	85.7
Suède	78.1	89.8
Royaume-Uni	72.3	87.6

Source : Eurostat.

rendement estimé de l'enseignement supérieur est également élevé, à la fois pour les diplômés (rendement privé), qui bénéficient de salaires nets plus élevés, et pour le gouvernement (rendement public), qui tirent profit de recettes fiscales accrues et de dépenses moindres en allocations de chômage (graphique 2.8). Le fait que les jeunes très qualifiés n'émigrent généralement pas vers des pays d'Europe à revenu élevé confirme que de telles compétences sont très demandées en Estonie.

D'après ces résultats, le fait de faciliter l'accès à l'enseignement professionnel secondaire du deuxième cycle tout en enrichissant son contenu pratique, mais aussi d'améliorer l'accès de tous les jeunes talents à l'enseignement supérieur, renforcerait l'offre de compétences, réduirait les inadéquations entre l'offre et la demande de compétences et consoliderait l'employabilité et la productivité. Améliorer l'accès à l'éducation encouragerait également les jeunes à rester en Estonie au lieu d'émigrer.

Graphique 2.8. **Rendement privé et public de l'enseignement supérieur**

1. Taux de rendement interne.

Source : OCDE (2013d), *Regards sur l'éducation 2013*.StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933266239>

### **Améliorer l'enseignement professionnel**

Le gouvernement a pris des mesures importantes pour améliorer l'enseignement professionnel ces dernières années. Il a financé la modernisation des installations techniques des établissements d'enseignement professionnel, en partie avec des fonds de l'Union européenne. Les programmes des établissements professionnels ont été fondés sur des normes professionnelles. L'enseignement dans ces établissements a également été ouvert aux professionnels du monde de l'entreprise. Le devenir professionnel des diplômés de différents établissements a été comparé. Leurs revenus moyens sont publiés par *Statistics Estonia*, ce qui facilite le choix et renforce la concurrence entre établissements. Ces mesures pourraient bien avoir contribué à la tendance à l'amélioration des revenus des diplômés de l'enseignement professionnel par rapport à ceux de l'enseignement général. Cependant, les professionnels des entreprises ne sont pas encore en mesure de concilier leurs emplois avec une charge d'enseignement à temps partiel dans un établissement professionnel. De telles interventions à temps partiel se sont pourtant avérées efficaces pour resserrer les liens entre le monde des affaires et les établissements d'enseignement professionnel dans les pays de l'OCDE (OECD, 2014).

Un système d'enseignement professionnel attractif peut également contribuer à améliorer le système de formation continue. Les adultes cherchent de plus en plus à renforcer leurs compétences en suivant une formation continue proposée par les établissements d'enseignement professionnel. Pour attirer les adultes dans l'éducation et la formation professionnelles, il faudrait encourager la mise en place de dispositifs flexibles pour reconnaître leurs compétences, notamment la reconnaissance des acquis et des examens axés sur les compétences. Pour répondre aux besoins des adultes, il sera utile de proposer des modalités souples de formation continue : temps partiel, modules d'activités, apprentissage à distance et méthodes fondées sur les compétences. Comme cela a été souligné dans l'*Étude économique* de 2012, il est nécessaire d'assurer le co-financement public de la formation continue, notamment pour les travailleurs âgés et peu qualifiés, mais aussi pour les salariés des PME.

Les résultats toujours relativement faibles du système d'enseignement professionnel sont en partie imputables au fait que les entreprises restent peu impliquées dans l'offre d'éducation et de formation professionnelles, comme l'a souligné l'*Étude économique de l'Estonie* de 2012. En particulier, l'enseignement professionnel n'est pas suffisamment dispensé en milieu de travail. La plupart des élèves suivent un enseignement en milieu scolaire, et effectuent généralement 4-6 mois seulement de stage en entreprise. Seuls 2 % des jeunes qui font des études professionnelles suivent une formation en apprentissage. Le gouvernement a pour objectif de faire passer cette proportion à 7 %.

Il semble que l'un des obstacles au développement de la formation en milieu de travail soit la petite taille de nombreuses entreprises. La Norvège a mis au point un système dans lequel les entreprises peuvent mettre en commun leurs places en apprentissage. Ce système contribue également à diffuser l'information sur les besoins de compétences des entreprises locales aux établissements d'enseignement et à leurs élèves. Les élèves sont placés dans des formations en apprentissage par des Bureaux de la formation professionnelle à l'échelon local. Les entreprises ayant les mêmes besoins de compétences coopèrent avec ces bureaux pour proposer des apprentissages conjoints. Les autorités scolaires municipales disposent d'un secrétariat qui les aide à mettre en œuvre ces dispositifs. Dans la plupart des établissements d'enseignement, des enseignants entretiennent des contacts avec des entreprises dans le cadre de leurs activités

professionnelles ordinaires (Kuczera et al., 2008). D'après Muehlemann et Wolter, les réseaux de deux ou plusieurs entreprises qui proposent ensemble des formations en apprentissage se sont également avérés efficaces pour améliorer l'offre d'apprentissage (Muehlemann and Wolter, 2013). En effet, les partenariats entre les prestataires de formation et les employeurs favorisent une offre de formations qui s'adapte aux besoins du marché du travail, familiarise les employeurs avec les programmes et les qualifications de l'enseignement professionnel, et aide les enseignants des matières professionnelles à maintenir leurs connaissances à jour (OECD, 2014f). La flexibilité locale des programmes d'études favorise la mise en place de tels partenariats. En Allemagne, par exemple, chaque établissement d'enseignement professionnel dispose d'une certaine marge de manœuvre pour adapter son programme aux besoins locaux. Des mesures visant à instaurer une telle flexibilité sont en cours d'examen au Royaume-Uni dans le cadre de sa réforme de l'éducation professionnelle (OECD, 2014f).

L'obligation de verser aux personnes en formation le salaire minimum national fait obstacle au développement de l'apprentissage. À 40 % du salaire médian, il est probablement trop élevé dans de nombreux cas pour des activités de formation. Toutefois, comme les personnes en formation peuvent ne pas être en mesure de couvrir leurs dépenses de base si leur rémunération est sensiblement inférieure au salaire minimum, une aide financière de l'État est nécessaire pour les élèves issus de ménages à faible revenu. Toutefois, accorder une exception au versement du salaire minimum pour les personnes en formation nécessite qu'une formation suffisante soit vraiment dispensée. Comme l'a souligné la précédente *Étude économique de l'Estonie*, il reste nécessaire de contrôler la qualité des pratiques de travail et d'étendre l'assurance de la qualité aux formations en apprentissage (OECD, 2012). Les normes de qualité applicables à l'apprentissage en milieu de travail permettent d'éviter que les élèves soient affectés à des tâches non qualifiées et de veiller à ce qu'ils acquièrent des compétences professionnelles utiles. Ces normes pourraient porter sur le contenu et la durée de la formation, l'évaluation des résultats de la formation et les compétences des individus chargés de superviser les personnes en formation. L'apprentissage en milieu de travail devrait être systématique ; il devrait en outre faire l'objet d'un contrôle-qualité et permettre la capitalisation d'unités de valeur. Le fait d'exiger que les formateurs en milieu de travail possèdent des compétences didactiques s'est avéré améliorer les résultats des formations en Allemagne (OECD, 2010b). Dans ce pays, le coût des cours de préparation à l'examen des formateurs est principalement pris en charge par les participants, dont les titres de formation conduisent à de meilleures perspectives de carrière et à des salaires plus élevés. En Allemagne, au Danemark et en Suisse, le droit de formation est retiré aux entreprises qui proposent des formations de qualité médiocre (OECD, 2010b). Définir un cadre juridique clair peut grandement contribuer à l'apprentissage en milieu de travail (OECD, 2014f).

Il est important pour les perspectives de carrière des jeunes de leur proposer à la fin du premier cycle du secondaire des services indépendants et professionnels d'orientation, fondés sur des informations fiables sur les carrières (OECD, 2014f). La Stratégie estonienne d'apprentissage tout au long de la vie reconnaît la nécessité d'offrir de tels services. Les stages en entreprise obligatoires de courte durée vers la fin de la scolarité obligatoire peuvent jouer un rôle utile, vu que d'après les travaux de recherche, les jeunes accordent de l'importance aux informations sur les emplois et les carrières s'ils les obtiennent sur un véritable lieu de travail et par le biais de contacts avec des personnes en activité (Transition Review Group, 2005).

Les jeunes qui suivent une formation professionnelle loin de chez eux ne bénéficient d'aucune aide financière pour supporter les frais additionnels, hormis quelques subventions pour couvrir les frais de déplacement et un accès à des logements et repas subventionnés. Grâce à une aide financière plus importante, il serait plus facile pour ces jeunes de choisir une formation professionnelle loin de chez eux, ce qui permettrait de mieux adapter les compétences des jeunes aux besoins des entreprises. Cette initiative serait particulièrement utile en Estonie pour encourager la mobilité des élèves, en raison de la faible densité de population. Elle contribuerait en outre à limiter le décrochage scolaire, qui est très élevé dans les zones rurales où les établissements d'enseignement professionnel sont davantage susceptibles d'être éloignés. Cette aide financière doit être orientée vers les familles à revenu modeste et au faible niveau d'instruction des parents.

Les jeunes dont aucun des parents n'est au moins titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires ont deux à trois fois plus de risques d'abandonner leurs études secondaires de premier ou deuxième cycle que les jeunes dont les parents sont diplômés de l'enseignement supérieur. Les parents au faible niveau d'études sont davantage susceptibles de sous-estimer les bénéfices de l'éducation et de ne pas être en mesure d'aider leurs enfants durant leur scolarité. Dans ces familles, les garçons sont particulièrement susceptibles d'abandonner leurs études, peut-être parce que les stéréotypes liés au sexe font particulièrement pression sur eux pour qu'ils acceptent très tôt des emplois rémunérés pour compléter les revenus du foyer. Aider ces familles à supporter le coût de l'enseignement secondaire du deuxième cycle pourrait par conséquent être particulièrement efficace pour réduire le risque de décrochage scolaire.

Des bourses pour les élèves des filières professionnelles pourraient également les encourager à suivre des programmes d'éducation et de formation professionnelles à l'étranger. Il a été avancé que les bourses d'études internationales contribuaient à améliorer les qualifications des élèves en formation professionnelle (ECDVT, 2013) et qu'elles seraient particulièrement utiles en Estonie puisqu'elles renforceraient le transfert de technologie en provenance des pays à revenu élevé.

### **Améliorer l'accès à l'enseignement supérieur, notamment pour les jeunes défavorisés**

Les résultats très satisfaisants des enquêtes PISA, les débouchés professionnels relativement favorables des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, le rendement élevé de l'enseignement supérieur et la multiplication des vacances de postes pour les travailleurs très qualifiés montrent que le fait d'élargir l'accès aux études universitaires a d'importantes retombées économiques. Comme indiqué dans l'*Étude économique* de 2012, les élèves issus de familles d'origine socio-économique modeste avaient un accès particulièrement limité à l'enseignement supérieur. Leurs résultats aux enquêtes PISA sont toutefois très satisfaisants par rapport aux autres pays (OECD, 2013g), ce qui souligne l'intérêt d'éliminer les obstacles qui empêchent les élèves d'origine socio-économique modeste d'accéder à l'enseignement supérieur. Alors que les droits d'inscription à l'université ont été supprimés, les ressources de nombreux foyers estoniens restent faibles ; il est donc plus difficile pour les familles de contribuer aux frais de subsistance des étudiants. De plus, les familles d'origine socio-économique modeste ont tendance à sous-estimer les bénéfices de la scolarité post-obligatoire, y compris de l'enseignement supérieur.

Il est donc positif qu'un système amélioré de bourses d'étude en fonction des besoins ait été mis en place en 2013. Les bourses varient de 75 à 220 EUR par mois et sont versées 10 mois sur 12 ; elles dépendent principalement des revenus des étudiants et/ou

de leurs familles. Les étudiants obtenant d'excellents résultats peuvent demander une bourse supplémentaire de 100 EUR par mois. Depuis 2014, les étudiants dans les domaines prioritaires de « spécialisation intelligente » tels que définis par le gouvernement estonien (TIC, technologie de la santé et utilisation efficace des ressources) peuvent solliciter des bourses plus élevées (160-320 EUR par mois). Pour en bénéficier, les étudiants doivent réussir l'intégralité du programme d'études chaque semestre. En cas d'échec à un examen, ils risquent de perdre leur droit à bourse le semestre suivant. Les bourses peuvent être utilisées pour étudier à l'étranger pendant un an maximum.

Les dépenses relatives aux bourses d'étude fondées sur les revenus devraient passer de 8 millions à 16 millions (0.1 % du PIB) en 2016. En pourcentage du PIB, elles resteront inférieures aux dépenses similaires dans la plupart des autres pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données comparables (OECD, 2013b). Tandis que les étudiants estoniens n'ont pas à payer de droits d'inscription, les sommes versées aux ménages privés pour les études supérieures de leurs enfants sont également, en proportion du PIB, inférieures à celles versées dans les pays de l'Europe continentale, où les droits d'inscription ont tendance à être faibles. Par exemple, dans les pays nordiques, où les étudiants n'ont pas non plus à acquitter de droits d'inscription, ces versements vont de 0.3 % du PIB (Finlande) à 1 % du PIB (Norvège). Il pourrait être intéressant de déterminer dans quelle mesure les conditions relatives à la progression des études, telles que définies actuellement, dissuadent les jeunes d'origine socio-économique défavorisée. Allonger la durée de portabilité des bourses d'étude dans les universités étrangères, laquelle est actuellement limitée à un an, offrirait aux étudiants davantage de possibilités de poursuivre à l'étranger des études spécialisées que l'Estonie risque de ne pas être en mesure d'offrir en raison de sa petite taille. Les études à l'étranger peuvent dans certains cas contribuer aussi au transfert de connaissances.

Les prêts étudiants pourraient également être développés. Les étudiants résidents à temps complet peuvent solliciter des prêts garantis par l'État. Les citoyens estoniens ou les individus titulaires d'un permis de résidence permanente, qui suivent des études à temps complet, ont le droit d'obtenir un prêt étudiant. Le montant maximum est de 1 920 EUR par année universitaire, ce qui est probablement insuffisant pour couvrir le coût des études. En outre, le remboursement des prêts n'est pas fonction des revenus futurs.

### **La minorité russophone connaît un chômage relativement élevé**

Environ 30 % des résidents sont considérés comme étant « d'origine non estonienne », la plupart d'entre eux étant d'origine russe. Beaucoup ne sont pas des locuteurs natifs de l'estonien. Quinze pourcents des résidents en Estonie sont de langue maternelle russe. Les statistiques du marché du travail par langue maternelle ne sont pas disponibles, mais le taux de chômage des individus d'origine non estonienne était de 12.4 % tandis que celui des Estoniens était de 6.8 % en 2013, malgré des niveaux d'étude globalement similaires. Cet écart a peu diminué ces 25 dernières années (OECD, 2010c). Les taux de chômage plus élevés chez les individus d'origine russe, qui vivent principalement dans le nord-est du pays, contribuent aux différences régionales des taux de chômage. L'une des raisons qui explique les moins bonnes perspectives d'emploi est la méconnaissance de la langue estonienne (OECD, 2010c). Toutefois, des données empiriques récentes indiquent que la connaissance de l'estonien améliore les perspectives de salaires uniquement pour une petite minorité de russophones au plus bas de l'échelle des salaires (Toomet, 2011). Cela donne à penser que d'autres facteurs contribuent à leur mauvaise situation sur le marché

du travail. Dans tous les cas, le gouvernement finance des cours de langue estonienne. La connaissance autoévaluée de l'estonien a progressé, mais 31 % des locuteurs non natifs ne maîtrisent toujours pas les rudiments de cette langue.

Près de la moitié des individus de langue maternelle russe sont apatrides et sont par conséquent fortement pénalisés sur le marché du travail. Ils n'ont pas accès aux emplois dans la fonction publique, ils font l'objet de restrictions à la propriété foncière, et ils peuvent être exclus de certains emplois du secteur privé (OECD, 2010c). Étant donné qu'ils ne sont pas ressortissants d'un pays de l'UE, ils n'ont pas pleinement accès aux droits associés à cette citoyenneté au sein de l'Union européenne. Par exemple, contrairement aux ressortissants estoniens, ils n'ont pas accès à l'enseignement supérieur dans d'autres pays de l'UE dans les mêmes conditions que les ressortissants du pays concerné. Les adultes âgés de 16 ans ou plus doivent apporter la preuve qu'ils possèdent des compétences linguistiques suffisantes pour obtenir la citoyenneté estonienne par le biais d'une naturalisation. Ils doivent aussi prouver qu'ils connaissent la constitution et l'histoire de l'Estonie (OECD, 2010c). Plus de la moitié des Estoniens russophones adultes qui tentent de passer des tests linguistiques échouent. Les individus qui ne réussissent pas leur examen ne bénéficient pas du remboursement des cours de langue estonienne. Les enfants de moins de 16 ans peuvent obtenir la citoyenneté sans justifier de leur connaissance de l'estonien, mais ils doivent néanmoins déposer une demande officielle à cette fin. Le gouvernement a défini un plan d'action pour réduire le nombre d'individus de citoyenneté indéterminée dans le cadre de sa Stratégie d'intégration 2013-20 (OECD, 2013b). Renforcer l'accès à la citoyenneté estonienne pourrait améliorer les perspectives professionnelles des apatrides. Par exemple, des mesures pourraient être prises pour qu'ils puissent apporter plus facilement la preuve de leur connaissance de la langue estonienne.

### **Recommandations pour utiliser au mieux le capital humain**

#### **Encourager l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes**

- Exiger des deux parents qu'ils prennent le congé parental afin que le couple puisse bénéficier intégralement de la prestation à laquelle il a droit. Identifier et lever les obstacles à l'entrepreneuriat féminin. Envisager de demander aux entreprises de repérer les inégalités de rémunération entre les hommes et les femmes et d'y remédier.

#### **Fiscalité**

- Réduire encore les impôts sur les revenus du travail, en particulier sur les bas salaires, en diminuant les cotisations de sécurité sociale des travailleurs faiblement rémunérés. Accroître les recettes provenant de la taxation des biens immobiliers. À cette fin, élargir la base d'imposition pour taxer les biens immobiliers en incluant les immeubles, en supprimant les exemptions de l'impôt foncier et en évaluant les biens immobiliers aux prix du marché.
- Supprimer la cotisation sociale minimum forfaitaire.
- Élargir l'assiette de l'impôt sur les revenus des personnes physiques, notamment en mettant fin à la déductibilité des intérêts hypothécaires.

### Recommandations pour utiliser au mieux le capital humain (suite)

#### Systeme de retraite privé obligatoire

- Réduire les coûts supportés par les salariés, en particulier les frais de marketing.
- Envisager une réforme fondamentale du système de retraite privé obligatoire, sur le modèle du système suédois, notamment en instituant un fonds à faibles coûts auquel les nouveaux cotisants sont affiliés par défaut.
- Améliorer la communication au public d'informations uniformes sur les coûts.
- Autoriser les adhérents à changer de fonds autant de fois qu'ils le souhaitent. Supprimer les frais de rachat.
- Améliorer la représentation des intérêts des adhérents dans la gouvernance des fonds de pension.

#### Systeme de retraite public

- Supprimer progressivement les régimes professionnels et sectoriels spéciaux. Procéder à la réforme prévue des pensions d'invalidité. En particulier, élargir l'accès aux mesures d'activation et améliorer l'évaluation de l'aptitude au travail. Parallèlement, étendre le filet de sécurité des chômeurs.
- Indexer l'âge légal de départ à la retraite sur l'évolution de l'espérance de vie lorsque que l'âge de départ à la retraite à 65 ans aura été pleinement intégré en 2027. Renforcer les incitations à la poursuite d'activité dans le cadre du système des pensions de vieillesse.
- Créer une assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles en modulant les cotisations versées par les employeurs.

#### Améliorer l'offre de compétences

- Introduire un salaire minimum réduit et non imposable pour les apprentis dans les entreprises qui respectent des normes agréées de formation, et augmenter l'aide financière aux étudiants.
- Renforcer la collaboration entre les entreprises et les établissements d'enseignement au niveau local.
- Offrir des services indépendants et professionnels d'orientation à la fin du premier cycle du secondaire, et proposer des stages en entreprise de courte durée vers la fin de la scolarité obligatoire.
- Réduire les obstacles à l'intégration des russophones sur le marché du travail, par exemple en les aidant davantage à préparer les examens linguistiques dont la réussite est exigée pour obtenir la citoyenneté estonienne.

### Bibliographie

- Anniste, K., T. Tammaru, E. Pungas and T. Paas (2012), « Emigration after EU Enlargement: Was There a Brain Drain Effect in the Case of Estonia? », *Working Paper Series*, Issue 86, University of Tartu Faculty of Economics and Business Administration, pp. 3-20.
- Anspal, S. and T. Rõõm (2007), *Gender Pay Gap in Estonia: Empirical Analysis*, mimeo.
- Berstein, S. and A. Micco (2003), « Competition in a World with Markups and Sales Agents: The Chilean Pension Fund Industry », *Discussion Paper*, No. 03-13, Pensions Institute.
- Duval, R. (2003), « The Retirement Effects of Old-Age Pension and Early Retirement Schemes in OECD Countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 370, Éditions de l'OCDE et calculs de l'OCDE.
- Eesti Pank (2014), *Labour Market Review*, No. 1/2014.

- European Centre for the Development of Vocational Training (ECDVT) (2013), « Labour market outcomes of vocational education in Europe: Evidence from the European Union labour force survey », *Research Paper*, No. 32.
- European Commission (2013), *The 2012 Ageing Report. Economic and budgetary projections for the 27 EU Member States (2010-2060)*.
- Ionescu, L. and E.A. Robles (2014), « Update of IOPS Work on Fees and Charges », *IOPS Working Papers on Effective Pensions Supervision*, No. 20.
- IOPS (2011), « Comparative Information Provided by Pension Supervisory Authorities », *IOPS Working Paper*, No. 15, [www.oecd.org/site/iops/principlesandguidelines/49354396.pdf](http://www.oecd.org/site/iops/principlesandguidelines/49354396.pdf).
- Johansson, Å. et al. (2008), « Taxation and Economic Growth », *OECD Economics Department Working Papers*, No. 620, OECD Publishing.
- Kuczera, M., G. Brunello, S. Field and N. Hoffman (2008), « A Learning for Jobs Review of Norway », OECD Publishing.
- Muehleemann, S. and S.C. Wolter (2013), « Return on investment of apprenticeship systems for enterprises: Evidence from cost-benefit analyses », *EENEE Analytical Report*, No. 16, prepared for the European Commission.
- National Audit Office of Estonia (2013), *Overview of the use and preservation of state assets in 2012-2013 – Summary of Problems in the Development and Economy of Estonia by the National Audit Office*, Tallinn.
- National Audit Office of Estonia (2014), « Sustainability of the state's pension system. Does the state guarantee the effective functioning of pension pillars? », *Report of the National Audit Office to the Riigikogu*, Tallinn.
- OECD (2010a), *OECD Employment Outlook 2010*, OECD Publishing.
- OECD (2010b), *Learning for Jobs*, Synthesis Report of the OECD Reviews of Vocational Education and Training, OECD Publishing.
- OECD (2010c), *Reviews of Labour Market and Social Policies: Estonia*, OECD Publishing.
- OECD (2012), *OECD Economic Surveys: Estonia 2012*, OECD Publishing.
- OECD (2013a), « Emigration from Estonia: Recent trends and economic impact », in Chapter 2 by Veronica Kaska, *Coping with Emigration in Baltic and East European Countries*, OECD Publishing.
- OECD (2013b), *Pensions at a Glance 2013: OECD and G20 Indicators*, OECD Publishing.
- OECD (2013c), *International Migration Outlook 2013*, OECD Publishing.
- OECD (2013d), *Education at a Glance 2013*, OECD Publishing.
- OECD (2013e), *Pensions Markets in Focus 2013*, OECD Publishing.
- OECD (2013f), *OECD Skills Outlook 2013: First Results from the Survey of Adult Skills*, OECD Publishing.
- OECD (2014), *Skills Beyond School: A Review of Post-secondary Vocational Education and Training*, OECD Publishing.
- Praxis Centre for Policy Studies (2011), *Opportunities of Sustainable Financing of the Estonian Social Insurance System*, mimeo.
- Pungas, E., O. Toomet, T. Tammaru and K. Anniste (2012), « Are Better Educated Migrants Returning? Evidence from Multi-Dimensional Education Data », *NORFACE Working Papers, Discussion Paper*, No. 2012-18.
- Puur, A., L. Sakkeus and T. Tammaru (2013), « Population », *Estonian Human Development Report 2012/2013*, Estonian Cooperation Assembly.
- Tapia, W. and J. Yermo (2008), « Fees in Individual Account Pension Systems: A Cross-Country Comparison », *OECD Working Papers on Insurance and Private Pensions*, No. 27, OECD Publishing.
- Tarum, H. (2014) « Migration Potential of Working-age Population in Estonia in 2013 », *Policy Analysis*, No. 2/2014, Series of the Ministry of Social Affairs, Tallinn.
- Toomet, O. (2011), « Learn English, Not the Local Language! Ethnic Russians in the Baltic States », *The American Economic Review*, Vol. 101, No. 3, pp. 526-531.
- Turk, P., L. Kraut, S. Anspal and E. Kallaste (2010), « Gender Pay Gap in Estonia: Policy Recommendations », mimeo.
- Whitehouse, E.R. (2001), « Administrative Charges for Funded Pensions: Comparison and Assessment of 13 countries », in OECD, *Private Pension Systems: Administrative Costs and Reforms*, Private Pensions Series, OECD Publishing.



## **ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES**

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements oeuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

# Études économiques de l'OCDE

## ESTONIE

### THÈMES SPÉCIAUX : AUGMENTER LA PRODUCTIVITÉ ; UTILISER AU MIEUX LE CAPITAL HUMAIN

#### Dernières parutions

Afrique du Sud, juillet 2015

Allemagne, mai 2014

Australie, décembre 2014

Autriche, juillet 2015

Belgique, février 2015

Brésil, octobre 2013

Canada, juin 2014

Chili, octobre 2013

Chine, mars 2015

Colombie, janvier 2015

Corée, juin 2014

Danemark, janvier 2014

Espagne, septembre 2014

**Estonie, janvier 2015**

États-Unis, juin 2014

Fédération de Russie, janvier 2014

Finlande, février 2014

France, mars 2015

Grèce, novembre 2013

Hongrie, janvier 2014

Inde, novembre 2014

Indonésie, mars 2015

Irlande, septembre 2015

Islande, septembre 2015

Israël, décembre 2013

Italie, février 2015

Japon, avril 2015

Lettonie, février 2015

Luxembourg, mars 2015

Mexique, janvier 2015

Norvège, mars 2014

Nouvelle-Zélande, juin 2015

Pays-Bas, avril 2014

Pologne, mars 2014

Portugal, octobre 2014

République slovaque, novembre 2014

République tchèque, mars 2014

Royaume-Uni, février 2015

Slovénie, mai 2015

Suède, mars 2015

Suisse, novembre 2013

Turquie, juillet 2014

Union européenne, avril 2014

Zone euro, avril 2014

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : [http://dx.doi.org/10.1787/eco\\_surveys-est-2015-fr](http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-est-2015-fr).

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site [www.oecd-ilibrary.org](http://www.oecd-ilibrary.org) pour plus d'informations.

**Volume 2015/3**  
**Janvier 2015**

éditions **OCDE**  
[www.oecd.org/editions](http://www.oecd.org/editions)



ISSN 0304-3363  
ABONNEMENT 2015  
(18 NUMÉROS)

ISBN 978-92-64-22698-2  
10 2015 02 2 P



9 789264 226982